

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE  
POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE

RAPPORT DU JURY



projet lauréat : MATHILDE

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>page</b>
<b>I. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE (reprise rapport jury)</b>	<b>3</b>
1. Introduction	3
2. Objectifs du concours	3
3. Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours	3
4. Genre de concours et type de procédure	4
5. Reconnaissance des conditions du concours	4
6. Conditions de participation	4
7. Modalités d'inscription	5
8. Somme globale des prix	5
9. Attribution et étendue du mandat	5
10. Procédure en cas de litige	6
11. Composition du jury	6
12. Calendrier du concours et développement du projet	6
13. Documents remis aux participants	7
14. Visite du site	7
15. Documents demandés	7
16. Rendu des plans et de la maquette	8
17. Questions et réponses	8
18. Exposition publique des projets	8
19. Critères de jugement	8
<b>II. CAHIER DES CHARGES (reprise rapport jury)</b>	<b>9</b>
20. Objet du concours	9
21. Terrain et périmètre du concours	9
22. Dispositions légales	9
23. Programme des locaux et aménagements	10
24. Remarques par rapport au site et au programme	12
<b>III. APPROBATION DU PROGRAMME (reprise rapport jury)</b>	<b>12</b>
<b>IV. DOCUMENTS ANNEXES (reprise partielle rapport jury)</b>	<b>13</b>
Annexe 1 : Plan du périmètre du concours	13
<b>V. REPONSES AUX QUESTIONS</b>	<b>14</b>
<b>VI. CONTRÔLE TECHNIQUE</b>	<b>21</b>
25. Inscriptions	21
26. Réception des documents	21
27. Examen des documents	22
<b>VII. JUGEMENT</b>	<b>23</b>
28. Séances du jury	23
29. Exclusions	23
30. 1 <sup>er</sup> tour de jugement	23
31. 2 <sup>ème</sup> tour de jugement	24
32. 3 <sup>ème</sup> tour de jugement	24
33. Classement	24
34. Recommandations du jugement	25
35. Approbation du rapport du jury	25
36. Levée de l'anonymat et présentation des projets	26
37. Présentation des projets	27

# I. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

## 1. INTRODUCTION

Née au 1er janvier 2021 de la fusion des anciennes communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, la commune de Bois-d'Amont est une commune située dans le district de la Sarine. Elle a une superficie de 12,28 km<sup>2</sup>, et comptait fin 2022 une population de 2'344 habitants/tes.

La commune de Bois-d'Amont envisage de développer de nouvelles infrastructures communales afin de répondre à différents besoins notamment en lien avec les activités sportives scolaires et associatives, et culturelles. Il s'agira également, dans un deuxième temps, de solutionner la question des déchetteries communales.

Le développement d'une première étape comprenant la construction d'une salle de sport double à usage polyvalent, avec ses aménagements extérieurs, de même qu'un abri de protection civile et d'une salle à usages multiples, fait l'objet du présent concours. Le projet global prévoit la construction de l'ensemble de ces nouvelles infrastructures sur les parcelles RF 398, 399 et 400 du secteur d'Ependes, toutes propriété de la commune de Bois-d'Amont et situées en zone d'intérêt général.

Situé sur la parcelle communale RF 400, le terrain de football existant nécessite d'être rénové. Ce projet peut être réalisé de manière indépendante du projet de nouvelles infrastructures dès lors qu'il ne sera pas déplacé, mais rétréci, et qu'aucune contrainte particulière ne nécessite sa mise au concours.

Le solde du terrain, non occupé par cette première étape, sera disponible pour le développement de constructions / infrastructures futures dont le programme n'est pas encore connu à ce jour, comme par exemple la construction d'une déchetterie communale, de locaux pour l'accueil de la petite enfance, de locaux pour l'administration communale, ou autres.

Tenant compte de ce cahier des charges et afin de trouver les meilleures solutions possibles pour la réalisation de la première étape de ce développement, le Conseil communal souhaite organiser un concours d'architecture à un degré, en procédure ouverte.

Sur la base d'une étude de faisabilité réalisée, une première approche du coût du projet a été évalué à CHF 13 millions TTC pour le bâtiment (CFC 2) et CHF 1'550'000.- TTC pour les aménagements extérieurs (CFC 4).

## 2. OBJECTIFS DU CONCOURS

La commune, par l'intermédiaire du concours d'architecture, souhaite trouver une solution optimale à la problématique du développement de ces infrastructures communales sur les parcelles prévues à cet effet. Pour information, un investissement a été voté et accepté par l'Assemblée communale du 4 décembre 2023 afin d'organiser un concours d'architecture.

Le maître de l'ouvrage attend des réponses à haute valeur architecturale, axées sur la fonctionnalité, afin de développer le site actuel, en assurant une intégration optimale des infrastructures et en valorisant l'espace du cours d'eau (Rialet) situé à l'Ouest de la zone. Des réponses simples, efficaces et durables sont attendues afin de répondre au cahier des charges faisant l'objet du présent concours.

Le projet devra prendre en compte le développement de la nouvelle salle de gymnastique double polyvalente, et de ses aménagements extérieurs, et permettre le développement ultérieur d'infrastructures communales complémentaires, dont notamment une déchetterie. Une utilisation rationnelle du sol est ainsi attendue des concurrents.

Selon les vœux du Conseil communal, le bâtiment faisant l'objet du concours devra être fonctionnel, durable, sobre, polyvalent, respecter l'enveloppe budgétaire annoncée et avoir des coûts de fonctionnement rationnels.

## 3. MAITRE DE L'OUVRAGE ET SECRETARIAT DU CONCOURS

Maître de l'ouvrage : Commune de Bois-d'Amont

Secrétariat du concours : PAGE ARCHITECTES SA  
Route des Arsenaux 21 – CH 1700 FRIBOURG  
Courriel : [concours-bois-damont@pagearch.ch](mailto:concours-bois-damont@pagearch.ch)

Des prises de contact avec le secrétariat du concours ne sont admises **qu'en cas de problème** avec la communication électronique.

#### 4. GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Il s'agit d'un concours de projets à un seul degré, en procédure ouverte, selon le règlement SIA 142, édition 2009. Le français est la langue officielle du concours, et également pour la suite du mandat. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, faisant l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix, et limité aux seuls projets qui restent en lice.

L'art. 28 du règlement SIA 142 édition 2009 est applicable. Le maître de l'ouvrage étant public, seules les décisions relatives à la procédure, notamment l'avis de concours et l'exclusion d'un projet, peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'autorité judiciaire compétente dans un délai de 20 jours dès leur notification. Dans ce cas, le participant peut faire recours au Tribunal cantonal, conformément à la Loi cantonale sur les marchés publics. Le for est à Fribourg

#### 5. RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au concours implique, pour le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du règlement SIA 142, édition 2009, du présent document, des réponses aux questions et des prescriptions mentionnées ci-dessous :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce du 30 mars 2012, et annexes concernant la Suisse,
- Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 6 octobre 2005,
- Ordonnance sur le marché intérieur (OMP) du 11 décembre 1995,
- Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019),
- Loi fribourgeoise sur les marchés publics (LCMP) du 02.02.2022 et son règlement (RCMP) du 12.12.2022.

#### 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux architectes, établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, et qui offre la réciprocité. Les architectes en assument la responsabilité.

Au moment de l'inscription les participants doivent remplir au minimum l'une des conditions suivantes :

Etre porteur du diplôme d'une des Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne ou de Zürich, de l'Institut d'architecture de Genève, de l'Académie d'architecture de Mendrisio, de l'une des Hautes Ecoles spécialisées suisses (HES ou ETS) en architecture, ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription. Les concurrents étrangers doivent prouver l'équivalence de leur diplôme en transmettant une attestation délivrée par le REG (Fondation des registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement, Hirschengraben 10, 3011 Bern, tél. +41 31 382 00 32, courriel [info@reg.ch](mailto:info@reg.ch)), de niveau A ou B, le niveau C étant exclu.

Le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation /

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home.html>.) se charge également de la reconnaissance des diplômes étrangers.

La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec un ingénieur civil, et/ou un architecte paysagiste, peut se faire sur une base volontaire. Dans le cas où le jury remarque une contribution de qualité exceptionnelle, il le saluera dans le rapport. De cette manière les conditions pour que les projeteurs volontaires de l'équipe gagnante puissent être mandatés directement sont remplies. La participation de mêmes spécialistes dans plusieurs équipes est possible.

L'association de plusieurs bureaux d'architectes est admise, mais limitée à deux bureaux.

Dans le cas d'un groupement d'architectes, tous les membres du groupement doivent remplir les conditions de participation. Le secrétariat du concours validera les inscriptions une fois la totalité des documents demandés reçus. L'authenticité des documents fournis non originaux reste sous la responsabilité du concurrent. Les concurrents qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclus du concours. Il est rappelé la teneur de l'art. 12.2 du règlement SIA 142 concernant les critères d'exclusion.

## 7. MODALITES D'INSCRIPTION

Le présent document, comme d'ailleurs tous les documents du concours, sont consultables et téléchargeables sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch).

Les inscriptions doivent se faire auprès du secrétariat du concours, par courrier ou courriel, en utilisant l'annexe 4. Elles doivent comporter les éléments suivants :

- coordonnées complètes des concurrents, soit le nom complet de chaque bureau, le nom de la personne responsable, les adresses postale et email, le numéro de téléphone, les coordonnées bancaires ou postales complètes,
- copie des preuves relatives aux exigences mentionnées sous point 6,
- copie du récépissé attestant du versement d'un montant de CHF 400.- sur le compte ouvert à cet effet auprès de la Banque cantonale de Fribourg, IBAN: CH2400768300173087207, SWIFT/BIC: BEFRCH22 en faveur de PAGE ARCHITECTES SA, Rte des Arsenaux 21, 1700 Fribourg (concours Bois-d'Amont). Ce montant sera remboursé aux concurrents qui rendront un projet admis au jugement.

## 8. SOMME GLOBALE DES PRIX

La somme globale de CHF 145'000.- HT est mise à disposition du jury pour l'attribution de 4 à 8 prix. Selon le règlement SIA 142, des mentions pourront être attribuées pour 40% de cette somme au maximum. La somme globale des prix a été définie sur la base des directives de la commission SIA.

Le jury peut classer des travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail, pour autant que cette décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres non professionnels du jury, selon l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

## 9. ATTRIBUTION ET ETENDUE DU MANDAT

Le maître de l'ouvrage entend confier le mandat d'étude et de réalisation au lauréat, auteur du projet recommandé par le jury (100% des prestations). Il se réserve toutefois le droit de ne pas adjuger tout ou partie de ces prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si :

- Le lauréat ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financier, économique, technique ou organisationnel pour l'exécution d'un ouvrage de cette envergure (art. 20 RMP). Dans ce cas, le lauréat aura toutefois la possibilité de suppléer à ce défaut de capacité en s'adjoignant l'aide d'un ou de plusieurs sous-traitants de son choix avec lesquels il aura un lien contractuel (et non pas le maître de l'ouvrage). Il soumettra préalablement le nom du ou des sous-traitants au maître de l'ouvrage. Celui-ci pourra refuser d'adjuger tout ou partie des prestations au lauréat, respectivement révoquer la décision d'adjudication s'il s'avère que le ou les sous-traitants proposés ne sont pas ou plus aptes au sens de l'article 20 RMP ou ne satisfont pas ou plus aux conditions de l'article 11 lettres a, e, f, et g AIMP,
- Les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes,
- Les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.

En cas d'interruption du mandat pour l'un des trois points susmentionnés, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles de la SIA 142, 2009, et aucune indemnité supplémentaire ne pourra être exigée.

Le maître de l'ouvrage n'entrera pas en matière quant au remboursement des frais de déplacement durant toute la durée des études et du mandat d'exécution. Les règlements SIA 102, 103 et 105 constitueront la base de définition des prestations et des honoraires. Les facteurs pris en compte seront les suivants : catégorie d'ouvrage IV, soit  $n = 1.0$  ; facteur d'ajustement  $r = 1$ .

Sur requête du maître de l'ouvrage, le lauréat devra pouvoir attester de sa solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.

L'auteur du projet reste bénéficiaire exclusif des droits d'auteur. Les documents des projets primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Une publication des projets par le maître de l'ouvrage sera faite avec la mention des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication.

Le présent concours concerne les prestations d'architecte. Les prestations des spécialistes feront l'objet d'un appel d'offres distinct, organisé ultérieurement par le maître de l'ouvrage, sous réserve d'une contribution

exceptionnelle saluée dans le rapport du jury. Si le jury reconnaît une contribution extraordinaire d'un spécialiste qui se trouve volontairement dans l'équipe, cela doit être mentionné dans le rapport du jury.

La langue officielle pour l'exécution du mandat est le français.

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution des mandats est susceptible de recours dans les 20 jours auprès du Tribunal Cantonal, section administrative, conformément à l'art. 43 RMP.

## 10. PROCEDURE EN CAS DE LITIGE

Les litiges éventuels relatifs au concours seront réglés en suivant l'article 28.1 du règlement SIA 142 édition 2009. Le for juridique est au domicile du Maître de l'ouvrage.

## 11. COMPOSITION DU JURY

Membres non professionnels :

- M. Patrick Gendre, Syndic, Président du jury
- Mme Sylvie Heimo, Conseillère communale, Vice-présidente du jury
- M. Marc Monney, Conseiller communal

Membres professionnels :

- M. Roger Gut, Architecte diplômé FH STV, Bern
- Mme Muriel Kauffmann, Architecte diplômée HES, Fribourg
- Mme Jacqueline Pittet, Architecte diplômée EPFL, Lausanne
- M. Sébastien Virdis, Architecte diplômé EPFL, Fribourg

Suppléants non-professionnels :

- Mme Corinne Goumaz, Représentante du voisinage

Suppléant professionnel :

- M. Frédéric Page, Architecte diplômé EPFL, Fribourg

Spécialistes-conseils:

- Mme Aurélie Marti, Physicienne du bâtiment, Marly
- Mme Valentine Rigolet, Représentante des utilisateurs

Le bureau PAGE ARCHITECTES SA établira un contrôle économique plus approfondi des projets retenus par le jury.

Le jury se réserve le droit de faire appel à des experts complémentaires s'il le juge nécessaire.

## 12. CALENDRIER DU CONCOURS ET DU DEVELOPPEMENT DU PROJET

ouverture des inscriptions le :	vendredi 22 mars 2024
retrait des maquettes dès le :	lundi 25 mars 2024
questions jusqu'au :	vendredi 12 avril 2024
réponses du jury dès le :	vendredi 19 avril 2024
rendu des projets le :	vendredi 28 juin 2024
rendu des maquettes le :	mercredi 10 juillet 2024
vernissage :	La date sera confirmée en temps opportun
exposition des projets :	Les dates d'ouverture seront confirmées en temps opportun
établissement d'un budget d'étude pour le développement du projet :	lundi 28 octobre 2024
projet et devis général en vue de la votation du crédit d'ouvrage :	automne 2025
mise à l'enquête du projet :	fin 2025
début des travaux :	printemps 2026
mise en service du bâtiment :	fin 2028

### 13. DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Les documents suivants, à l'exception de la maquette, sont consultables et téléchargeable sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch):

- Le présent programme et ses annexes au format .pdf,
- Un plan de situation au format .dwg avec indication du cadrage demandé à l'échelle 1:500, courbes de niveau, périmètre de réflexion et périmètre d'implantation,
- Une maquette, échelle 1 : 500.

La maquette peut être retirée à partir du lundi 25 mars 2024, auprès de l'atelier de maquettes Blanc Mat sàrl, route de Rosé 48, 1754 Rosé, contre présentation du récépissé attestant le versement de la finance d'inscription. Il est nécessaire de téléphoner afin d'annoncer sa venue (tél. 026 470 22 60). Les maquettes étant réalisées par étapes, il est possible que le délai nécessaire jusqu'à l'obtention de la maquette puisse prendre jusqu'à 12 jours, ceci à compter de la réception de l'inscription complète par l'organisateur.

### 14. VISITE DU SITE

Le site du concours est libre d'accès.

### 15. DOCUMENTS DEMANDES

- un plan de situation, échelle 1:500, montrant l'implantation des constructions ainsi que les aménagements extérieurs, le tracé des circulations, les cotes de niveaux principales et les courbes de niveaux. Toutes les informations figurant sur le plan de situation doivent rester lisibles. Le cadrage du plan doit reprendre celui indiqué sur le plan de situation transmis.
- les plans, coupes et façades à l'échelle 1:200 jugés nécessaires pour la bonne compréhension du projet, avec indication en plans des numéros et surfaces nettes des locaux.
- une partie explicative libre mentionnant les intentions du participant concernant le concept du projet. Les éléments suivants doivent également être intégrés dans le rendu :
  - Un principe de développement schématique est demandé afin de démontrer le potentiel de développement futur du site. L'IBUS et l'IOS utilisés par le projet, sur la parcelle RF 398, doivent être mentionnés, de même que le solde de surface de plancher (SP) qui peut encore y être développée.
  - Un schéma de principe doit permettre de s'assurer que les longueurs des voies d'évacuation sont respectées, selon les prescriptions AEAI mentionnées au chapitre 22.
  - La réalisation, au minimum d'une représentation de l'extérieur du bâtiment, est demandée.
  - Finalement, une explication est attendue des concurrents concernant les mesures prises au niveau constructif, ainsi que de la matérialisation du projet, afin de répondre aux objectifs énergétiques mentionnés au chapitre 22.
- 1 copie réduite des planches rendues, format A3.
- le calcul de la surface de plancher (SP), de la surface externe de plancher (SEP) et du volume bâti (VB) selon la norme SIA 416, y compris les schémas cotés à l'échelle 1:500, sous format A4.
- une maquette, échelle 1:500, réalisée sur la base de la maquette remise aux concurrents.
- une clé USB contenant les planches de format A1 réduites au format A3 et au format informatique .pdf (taille maximale d'un fichier: 3 Mo), remise dans l'enveloppe cachetée mentionnée ci-dessous.
- une enveloppe cachetée sur laquelle figurera la devise et contenant la fiche d'identification remise sous annexe 3, la clé USB mentionnée au point précédent ainsi qu'un bulletin de versement pour le remboursement de la finance d'inscription.

Les participants ne peuvent présenter qu'un seul projet. Les documents non exigés dans le présent programme seront retirés lors de l'examen préalable et occultés lors du jugement et de l'exposition.

Le rendu pour l'affichage du projet est limité au maximum à 4 planches de format horizontal A1 (84 x 60 cm), à rendre en deux exemplaires papier. Tous les plans seront orientés dans le même sens que le plan de situation transmis. L'emplacement du plan de situation est souhaité dans la planche A1 qui sera affichée en haut à gauche.

Tous les plans seront dessinés en trait noir sur fond blanc. Les coupes et les façades seront dessinées horizontalement. Les textes seront en langue française. La liberté d'expression graphique est accordée pour la partie explicative. Aucun rapport annexe ne sera admis. Les maquettes seront présentées en blanc.

## 16. RENDU DES PLANS ET DE LA MAQUETTE

Les documents demandés doivent être envoyés exclusivement par courrier postal prioritaire, sous forme anonyme dans un cartable solide (rouleaux exclus), jusqu'au vendredi 28 juin 2024 à l'adresse du secrétariat du concours. Le timbre postal fera foi et la date de l'envoi doit être lisible. Si, à la demande de l'office postal, un nom doit figurer sous l'adresse de l'expéditeur, celui-ci ne doit pas pouvoir permettre l'identification du concurrent.

Les participants doivent suivre le cheminement de leur envoi, par exemple par internet via le site internet [www.post.ch](http://www.post.ch), rubrique « Track & Trace », lors d'un envoi par la poste suisse. Si leur envoi n'est pas arrivé 5 jours après le délai, les participants doivent le signaler immédiatement au secrétariat général de la SIA qui se chargera d'en informer l'organisateur sous respect de l'anonymat. Le participant qui omet cette annonce ne pourra faire valoir aucun droit auprès de l'organisateur dû à la perte de ses documents, même s'il les a postés à temps. Si l'annonce est faite, l'organisateur est, par contre, obligé d'attendre la réception annoncée. Dans tous les cas, la quittance avec le code-barres est à archiver avec soin. Le recours aux services d'une organisation de transports privée est possible pour autant que les conditions mentionnées ci-dessus soient remplies.

Les maquettes seront réceptionnées (par une personne neutre) le mercredi 10 juillet 2024, entre 14h et 18h, à la halle polyvalente d'Ependes (Au Village 20, 1731 Ependes) L'envoi des maquettes par la poste n'est pas recommandé car celles-ci peuvent être endommagées lors du transport. Le concurrent qui envoie sa maquette par la poste, à l'adresse du secrétariat du concours, le fait à ses risques et périls. La maquette sera jugée et exposée dans l'état où elle est reçue.

Tous les documents, la maquette et les emballages du projet comporteront la mention «Concours d'architecture Bois-d'Amont » et une devise qui sera reportée sur l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification.

## 17. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions pourront être posées via le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch), jusqu'au vendredi 12 avril 2024. Les réponses seront publiées sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch) dès le vendredi 19 avril 2024. Un envoi postal n'est pas envisagé. En dehors de cette procédure, aucune réponse ne sera donnée.

## 18. EXPOSITION PUBLIQUE DES PROJETS

L'ensemble des projets admis au jugement fera l'objet d'une exposition publique durant au moins dix jours ouvrables. Le lieu, les dates et les horaires d'ouverture de l'exposition seront transmis aux concurrents en temps opportun. Les noms des auteurs de tous les projets seront portés à la connaissance du public.

Une version numérique du rapport du jury sera transmise à chaque participant lors de l'ouverture de l'exposition publique. Un exemplaire papier sera également à disposition de chaque participant.

Les documents des projets non primés pourront être retirés à l'endroit de l'exposition à une date qui sera communiquée en temps utile aux concurrents. Les projets non retirés ne seront pas conservés par le maître de l'ouvrage.

## 19. CRITERES DE JUGEMENT

Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation suivants, l'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération :

- Organisation générale du site et flexibilité de développement,
- Concept général et qualités architecturales,
- Organisation fonctionnelle,
- Respect du programme,
- Durabilité du projet et de son exploitation,
- Développement durable,
- Economie du projet,
- Qualité des aménagements extérieurs et paysagers.

## II. CAHIER DES CHARGES

### 20. OBJET DU CONCOURS

Le concours prévoit la construction d'une salle de sport double polyvalente. Le programme des locaux mentionné au point 23 comprend le programme global à prévoir. Cette nouvelle infrastructure doit permettre d'accueillir différents types de manifestations, sportives comme culturelles.

Les activités suivantes pourront s'y dérouler : activités sportives régionales, concerts, spectacle de gymnastique, souper de soutien, loto, banquet, etc. Des activités simultanées peuvent par exemple avoir lieu dans la salle de sport double polyvalente, et à l'extérieur.

Les sociétés locales suivantes vont utiliser la salle : sociétés musicales (brass-band et chœur-mixte) et sociétés sportives (notamment gymnastique aux agrès, badminton, tennis de table et football).

Une utilisation rationnelle du terrain est à prendre en compte afin de permettre le développement de futures infrastructures communales sur les surfaces du terrain non utilisées par le projet, et utilisées pour le moment en terre agricole.

Le terrain de football existant sera rénové selon l'implantation mentionnée dans le plan transmis aux concurrents, afin de correspondre aux dimensions prévalant jusqu'au niveau Junior D. Cette implantation devra également être prise en compte dans le principe de développement schématique demandé au chapitre 15.

Le projet devra prendre en compte le développement d'un axe de mobilité douce, en site propre, le long de la route cantonale, permettant de relier le périmètre du concours à l'arrêt de bus « Rialet », situé à l'Ouest, en direction du village d'Arconciel.

### 21. TERRAIN ET PERIMETRE DU CONCOURS

Le site du concours se situe entre les villages d'Ependes et d'Arconciel. Les parcelles à disposition (RF 398, 399 et 400), propriété de la commune, sont situées respectivement en zone d'intérêt général II (parcelles 399 et 400), et en zone d'intérêt général I (parcelles 398), selon la réglementation en vigueur, et dont un extrait fait l'objet de l'annexe 5. Leurs surfaces sont les suivantes, totalisant 26'780 m<sup>2</sup> : RF 398 : 6'674 m<sup>2</sup> / RF 399 : 4'040 m<sup>2</sup> / RF 400 : 16'066 m<sup>2</sup>.

Le périmètre de réflexion est mentionné en bleu sur le plan de situation, et le périmètre d'implantation est indiqué en brun. Les éléments 1 et 2 du programme du chapitre 23 doivent prendre place dans le périmètre d'implantation. La zone d'intérêt général II permet le développement d'équipements et d'installations de sport et de loisirs, et des bâtiments annexes liés. Elle permet également le développement des aménagements extérieurs mentionnés au chapitre 23.

L'art. 83 de la ReLATEC, relatif aux distances augmentées, doit être pris en compte le long de la limite Sud du périmètre d'implantation, vis-à-vis de la parcelle RF 345. Il ne doit par contre pas être appliqué le long de la route cantonale, au Nord, et le long du ruisseau du Rialet, à l'Ouest.

Cet article est le suivant : « 1\_ Si la hauteur totale d'un bâtiment dépasse 10 mètres et si la longueur de l'une des façades de ce bâtiment dépasse 30 mètres, la distance à la limite du fonds de la façade considérée doit être au moins égale au cinquième de la longueur de celle-ci .»

Le respect de l'indice d'utilisation, et du taux d'occupation, a été vérifié par l'organisateur sur la base du programme des locaux.

### 22. DISPOSITIONS LEGALES

Dans l'élaboration de leur projet, les concurrents doivent tenir compte des éléments suivants :

- Articles 27 et 29 du règlement communal d'urbanisme (cf. annexe 2),
- Loi et règlement cantonaux sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, ReLATEC),
- Prescriptions de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- Règlement cantonal du 5 novembre 2019 sur l'Energie (REn),
- Publication OFSPO « 201 – Salles de sport – Principes de planification » de 2017,
- Documentations techniques du BPA relatives à la prévention des accidents,
- Norme SIA 500 relative aux constructions sans obstacles et recommandation SIA D 0254 « Installations de sport sans obstacles – Recommandations pour l'application de la norme SIA 500 »,

- Les normes suisses SN 640 603a et 640 605a portant sur le parage, la géométrie et l'aménagement, édition VSS 1982,
- Instructions techniques pour la construction et les ouvrages de protection (ITC / ITAP).

Le projet devra correspondre au standard « Minergie P » (version 2023). La commune de Bois-d'Amont souhaite un bâtiment consommant peu d'énergie (frais d'énergie bas) et favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables. La production de chaleur envisagée à ce jour est prévue via une pompe à chaleur. Le bâtiment doit également être confortable en hiver, mais aussi et surtout durant les périodes estivales (sans utilisation de climatisation). Le projet devra aussi répondre aux exigences Minergie-ECO (sans labélisation).

La commune souhaite que le choix des matériaux se porte sur des matériaux sains et écologiques, mais également sur des matériaux demandant peu d'entretien, en adéquation avec leur utilisation, et avec une durée de vie élevée. Les critères ECO suivants sont à prendre en considération : résistance des façades aux intempéries, lumière naturelle, aménagement respectueux des animaux et aménagement extérieur favorisant la biodiversité.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet [www.minergie.ch](http://www.minergie.ch).

## 23. PROGRAMME DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS

Le programme du concours est mentionné ci-dessous. L'accès aux personnes à mobilité réduite devra être assuré en évitant toute barrière architecturale. Un ascenseur/monte-charge devra desservir tous les niveaux du bâtiment. Les surfaces indiquées sont des surfaces nettes.

### 1. Bâtiment

1.1 Espace d'entrée couvert	1	220 m <sup>2</sup>	220 m <sup>2</sup>	Utilisable pour manifestations publiques, avec fermetures verticales mobiles sur les côtés.
1.2 Sas d'entrée	1	20 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup>	Accessible depuis l'espace d'entrée couvert.
1.3 Vestibule d'entrée	1	100 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>	Accès par l'intermédiaire du sas d'entrée.
1.4 Salle de sport double polyvalente	1	1'056 m <sup>2</sup>	1'056 m <sup>2</sup>	Dimension 44.5m x 24m x 8m de hauteur libre (selon publication OFSPO « 201 – Salles de sport – Principes de planification », salle double B), pouvant être subdivisée en 3 salles de 14.5 m de largeur, séparées par deux rideaux amovibles de 24m. Galerie avec 3 rangées de gradins fixes, et gradins mobiles intégrés, à prévoir sur le grand côté de la salle. Permettre l'obscurcissement de la salle.
1.5 Scène	1	60 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	Scène fixe (dimension 12m x 5m, hauteur 4m). Sa profondeur peut être agrandie (de 5 m, à 10 m), dans l'espace de la salle sport double, via une scène mobile. La scène est située 1 mètre plus haut que le niveau de la salle de sport double, et le cadre de scène (ouverture entre la scène et la salle, pouvant être fermée par des cloisons mobiles), a une dimension de 10m x 3.5 m). Cet espace doit également avoir un accès direct, et indépendant de la salle de sport double.
1.6 Local des agrès	1	180 m <sup>2</sup>	180 m <sup>2</sup>	Un local accessible par les trois espaces, profondeur maximale 6 m et hauteur libre 2.6 m.
1.7 Local matériel	1	40 m <sup>2</sup>	40 m <sup>2</sup>	En lien direct avec la salle de sport double, et à proximité du vestibule d'entrée, permettant de stocker du matériel nécessaire à l'utilisation polyvalente du complexe.
1.8 Buvette avec cuisine	1	50 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup>	En lien direct avec le vestibule d'entrée (point 1.3), comprenant un bar, à proximité de salle de sport polyvalente (point 1.4), et également utilisable par l'espace d'entrée couvert (point 1.1).
1.9 Salle des sociétés			190 m <sup>2</sup>	Salle polyvalente à disposition des sociétés locales, composée d'une salle de 120 m <sup>2</sup> , séparable en deux, d'un espace de rangement de 30 m <sup>2</sup> , d'un hall d'entrée de 25 m <sup>2</sup> et de locaux sanitaires de 15 m <sup>2</sup> . Accès indépendant à prévoir par rapport à la salle de sport double polyvalente, mais liaison intérieure à prévoir, par exemple par

1.10 Sanitaires pour utilisation publique			50 m <sup>2</sup>	l'intermédiaire du sas d'entrée (point 1.2) ou du vestibule d'entrée (point 1.3). Vide d'étage de 3.8m (minimum 3m) et lumière naturelle souhaitée.
1.11 Vestiaires salle de gym	4	45 m <sup>2</sup>	180 m <sup>2</sup>	12 cabines de wc unisexe, dont une avec accès PMR, accessibles depuis le vestibule d'entrée (point 1.3). Il n'est pas nécessaire de prévoir le principe de séparation des couloirs pieds propres / pieds sales. La zone douches doit comprendre un espace ouvert ainsi que 2 cabines. Prévoir un wc par vestiaire.
1.12 Vestiaire des enseignants	1	26 m <sup>2</sup>	26 m <sup>2</sup>	Douche et toilettes, utilisables pour des personnes à mobilité réduite. Fonctionne également comme infirmerie.
1.13 Vestiaires extérieurs	2	45 m <sup>2</sup>	90 m <sup>2</sup>	Il n'est pas nécessaire de prévoir le principe de séparation des couloirs pieds propres / pieds sales. L'accès doit se faire directement vers l'extérieur, par contre une liaison intérieure doit pouvoir se faire avec la salle de sport double polyvalente. La zone douches doit comprendre un espace ouvert ainsi que 2 cabines. Prévoir un wc par vestiaire.
1.14 Vestiaire arbitres football	1	15 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>	Douche et toilettes, utilisables pour des personnes à mobilité réduite. Accès depuis l'extérieur, et intérieur. A proximité des vestiaires extérieurs.
1.15 Sanitaires sport extérieur			15 m <sup>2</sup>	3 cabines de wc unisexe, dont une avec accès PMR. Accès uniquement depuis l'extérieur.
1.16 Local matériel pour extérieur			30 m <sup>2</sup>	Accès uniquement depuis l'extérieur.
1.17 Local concierge / nettoyage	1	40 m <sup>2</sup>	40 m <sup>2</sup>	A répartir en fonction du projet. Un local devra se trouver à proximité, et de plein pied, de la salle de gymnastique de sport double (point 1.4).
1.18 Local technique CVS	1	150 m <sup>2</sup>	150 m <sup>2</sup>	A répartir dans le projet. Il est prévu de réaliser la production de chaleur par pompe à chaleur.
1.19 Local technique E	1	15 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>	
Sous-total point 1			2'527 m <sup>2</sup>	
<u>2. Abris PC</u>				
2.1 Abri PC			220 m <sup>2</sup>	Abris PC pour 200 personnes. Prévoir une liaison intérieure avec le programme du point 1. Les abris ne doivent pas accueillir des éléments du programme. Ils seront utilisés pour y stocker du matériel divers (hors programme).
<u>3. Aménagements extérieurs</u>				
3.1 Place de fêtes polyvalente		500 m <sup>2</sup>		En relation avec l'espace d'entrée couvert de la salle de sport double polyvalente (point 1.1), intégrant une zone pour la dépose des élèves par les bus scolaires. Cette surface sera équipée (eau, électricité) afin de pouvoir accueillir différentes manifestations.
3.2 Espace de fitness / place de jeux		50 m <sup>2</sup>		
3.3 Parking voitures		100 pl.		
3.4 Parking 2 roues		50 pl.		

## 24. REMARQUES PAR RAPPORT AU SITE ET AU PROGRAMME

Un rapport géologique, réalisé en été 2023 par le bureau Géolina SA est joint en annexe 6.

Une étude est en cours afin de définir les mesures à prendre dans le but de revitaliser le ruisseau du Rialet. Le plan de situation remis (annexe 1) mentionne l'espace réservé aux cours d'eau et dévolu à la mise en œuvre de ces mesures de revitalisation.


Après consultation d'un bureau spécialisé en mobilité, Team+, il apparaît que le chemin du Vuasoz présente des conditions d'accessibilité correctes avec la route cantonale, ce d'autant plus si un abaissement de la limitation (à 60 ou 70 km/h) est envisagé. Le profil de la route du Vuasoz, pour le tronçon longeant le terrain de foot, pourra être prévu à environ 5.0 m de chaussée, plus 1.50 m de trottoir semi-franchissable (bordure biaise), avec emprises côté terrain de foot si nécessaires. La nouvelle route de desserte à créer au Sud-Est du périmètre pourra être prévue avec un gabarit approximatif de 5.0 m

Un chemin de mobilité douce, en site propre, et d'une largeur d'environ 2.5 mètres, doit être développé entre l'arrêt de bus « Rialet », situé à l'Ouest du site, et la route du Vuasoz.


Une antenne de communication mobile multi-opérateurs va être implantée dans l'angle Nord-Est du périmètre du concours, sur un mât d'éclairage du terrain de football réaménagé, comme indiqué sur la plan de situation de l'annexe 5.

### III. APPROBATION DU PROGRAMME

Le présent programme a été approuvé par le jury.

M. Patrick Gendre, Président du jury 

Mme Sylvie Heimo, Vice-Présidente du jury 

M. Marc Monney 

M. Roger Gut 

Mme Muriel Kauffmann 

Mme Jacqueline Pittet 

M. Sébastien Viridis 

Mme Corinne Goumaz 

M. Frédéric Page 

Mme Aurélie Marti 

Mme Valentine Rigolet 

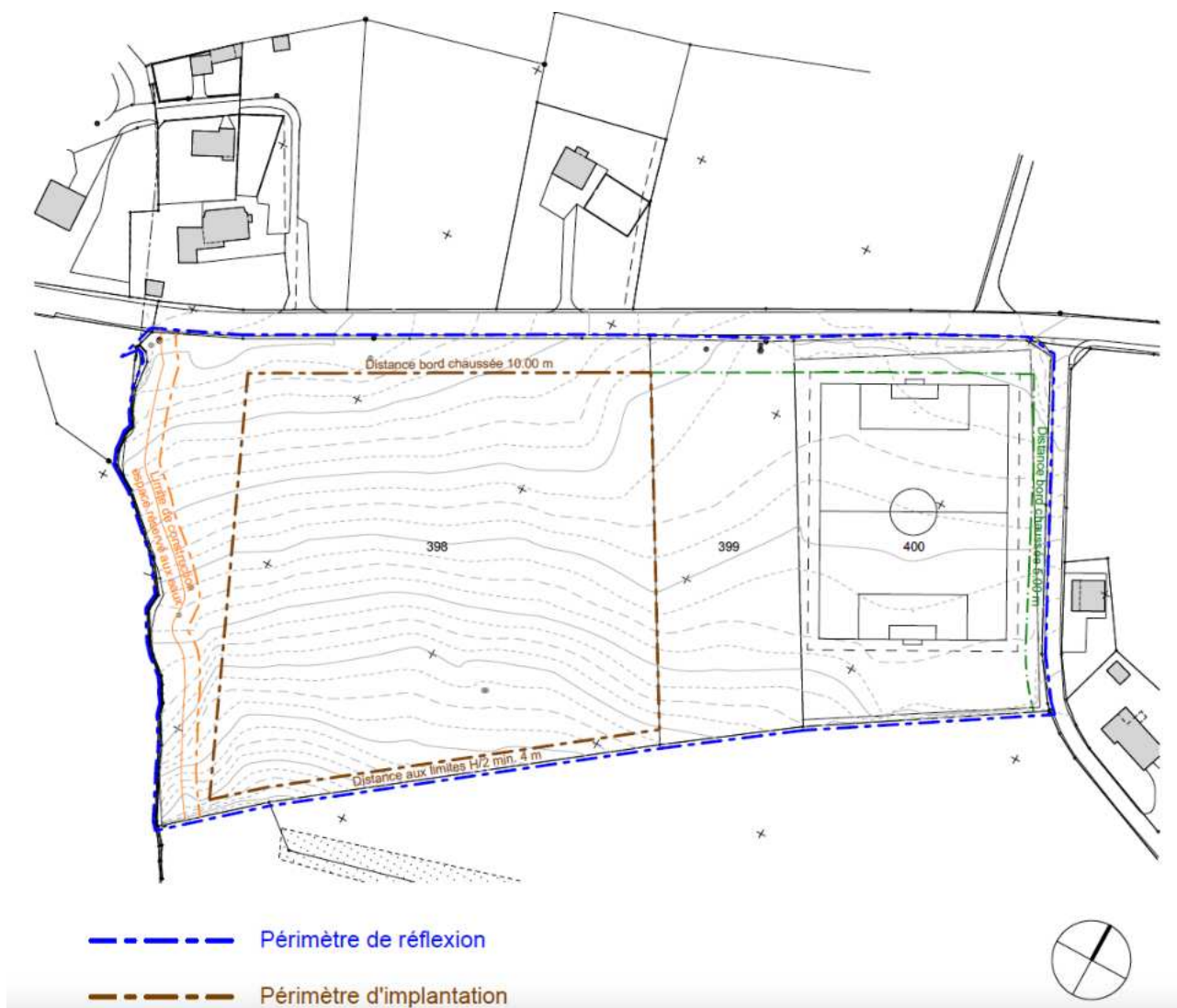
La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009. Dans le respect des directives actuelles de la COMCO, l'examen de conformité au règlement SIA 142 n'a pas porté sur les dispositions prévues en matière d'honoraires au point 9 de ce programme.

#### IV. DOCUMENTS ANNEXES

- Annexe 1 : Plan du périmètre du concours
- Annexe 2 : Articles 27 et 29 du règlement d'urbanisme de la commune
- Annexe 3 : Fiche d'identification du concurrent
- Annexe 4 : Formulaire d'inscription
- Annexe 5 : Plan de l'étude de faisabilité
- Annexe 6 : Rapport géologique

#### ANNEXE 1 :

#### PLAN DU PERIMETRE DU CONCOURS



## V. REPONSES AUX QUESTIONS

REMARQUE : LES QUESTIONS ONT ETE REPRISES AVEC LA FORMULATION REÇUE

Question 1 :

- SELON LE POINT 15, LES PLANS DOIVENT ETRE DESSINES AU "TRAIT NOIR SUR FOND BLANC". EST-IL CEPENDANT POSSIBLE DE RENDRE LE PLAN DE SITUATION 1 :500 EN COULEUR ?

Réponse 1 :

- OUI, IL EST POSSIBLE DE RENDRE LE PLAN DE SITUATION EN COULEUR.

Question 2 :

- POUVEZ-VOUS PRECISER LES USAGES PREVUS DANS L'ESPACE D'ENTREE COUVERT DE 220 M2 (POINT 1.1 DU PROGRAMME DES LOCAUX) ET NOTAMMENT L'INTERET DE DEMANDER UNE FERMETURE VERTICALE MOBILE SUR LES COTES.

Réponse 2 :

- CET ESPACE EST UTILISE LORS DE FETES LOCALES, OU DE GRANDES MANIFESTATIONS, POUR Y INSTALLER DES ZONES DE RESTAURATION OU AUTRES INSTALLATIONS DIVERSES, MAIS EGALEMENT POUR POUVOIR PRATIQUER DU SPORT A L'ABRI DES INTEMPERIES.

Question 3 :

- POUVEZ-VOUS PRECISER SI L'ESPACE D'ENTREE COUVERT (POINT 1.1 DU PROGRAMME DES LOCAUX) DOIT POUVOIR ETRE FERME (AVEC DES FERMETURES VERTICALE MOBILE) SUR TOUS LES COTES. SI OUI, FAUT-IL PREVOIR DES FERMETURES VERTICALES RIGIDES (PAROIS AMOVIBLES) OU DES SYSTEMES DE RIDEAUX ET/OU STORES PEUVENT SUFFIRENT.

Réponse 3 :

- L'ESPACE DOIT POUVOIR ETRE FERME SUR TOUS LES COTES PAR DES STORES VERTICAUX (SYSTEME DE TOILES PERFOREES A COMMANDE ELECTRIQUE). SEULS DES ACCES PONCTUELS DOIVENT ETRE PREVUS AFIN D'ASSURER SON FONCTIONNEMENT AINSI QUE SON EVENTUELLE EVACUATION.

Question 4 :

- IL SEMBLE QU'IL Y A UNE ERREUR AU POINT 21 DU PROGRAMME DU CONCOURS. IL EST MENTIONNE QUE LA PARCELLE RF 398 A UNE SURFACE DE 6'674 M2 ET LA PARCELLE 400 UNE SURFACE DE 16'066 M2. OR IL SEMBLE QUE LES DEUX SURFACES SONT INVERSEES. MERCI DE CONFIRMER PUISQUE CELA AURA UN IMPACT SUR LES CALCULS DE L'IBUS ET DE L'IOS DEMANDES AU POINT 15.

Réponse 4 :

- C'EST EXACT, LA PARCELLE RF 398 A UNE SURFACE DE 16'066 M2 ET LA PARCELLE RF 400 UNE SURFACE DE 6'674 M2.

Question 5 :

- EST-IL POSSIBLE D'ORIENTER LE PLAN DE SITUATION DEMANDE AU POINT 15 DU PROGRAMME DU CONCOURS TEL QU'IL EST PRESENTE A L'ANNEXE 1 (RTE CANTONALE A L'HORIZONTALE) ?

Réponse 5 :

- OUI, LE CADRAGE DU PLAN DE SITUATION TRANSMIS, AU FORMAT DWG, A LA MEME ORIENTATION QUE LE PLAN DE L'ANNEXE 1.

Question 6 :

- AU POINT 1.8 DU PROGRAMME DES LOCAUX LA "BUVETTE AVEC CUISINE" DOIT ETRE EN LIEN DIRECT AVEC LE VESTIBULE D'ENTREE (POINT 1.3) ET A PROXIMITE DE LA SALLE DE SPORT POLYVALENTE (POINT 1.4) ET EGALEMENT UTILISABLE PAR L'ESPACE D'ENTREE COUVERT (POINT 1.1). EST-CE QU'IL Y A UN INTERET A ACCEDER AU BAR DE LA BUVETTE DIRECTEMENT DEPUIS LA SALLE POLYVALENTE ?

Réponse 6 :

- NON, MAIS CELA PEUT ETRE UNE OPTION. SE REFERER AUX LIENS PRINCIPAUX MENTIONNES AU POINT 1.8 DU PROGRAMME.

Question 7 :

- QUELS EVENEMENTS LA "ZONE D'ENTREE COUVERTE" DU POINT 1.1 EST-ELLE PREVUE D'ACCUEILLIR ?

Réponse 7 :

- VOIR REPONSE QUESTION 2

Question 8 :

- Y A-T-IL UNE POSITION PREFEREE POUR LE POINT 1.3 "SCENE", PAR RAPPORT A LA SALLE DE SPORT ?

Réponse 8 :

- LA SCENE DOIT SE SITUER AU MILIEU D'UN PETIT COTE (24 M) DE LA SALLE DOUBLE.

Question 9 :

- LA POSITION DU TERRAIN DE SPORT EXTERIEUR EST-ELLE FIXE OU PEUT-ELLE ETRE RECONSIDEREE EN FONCTION DE LA PROPOSITION GLOBALE DU PROJET ?

Réponse 9 :

- LA POSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL EXTERIEUR EST FIXE.

Question 10 :

- PEUT-ON ENVISAGER DE CONSTRUIRE SUR LA PARCELLE 399 ET DANS QUELLE MESURE ?

Réponse 10 :

- NON, SEULES LES INSTALLATIONS PREVUES PAR LE RCU PEUVENT Y ETRE DEVELOPPEES.

Question 11 :

- COMBIEN D'EQUIPES ONT POSE LEUR CANDIDATURE A CE MOMENT ?

Réponse 11 :

- 22.

Question 12 :

- EST-CE QUE LA CONSTRUCTION DE PLUSIEURS BATIMENTS POR LE PROGRAMME SERAIT ENVISAGEABLE ?

Réponse 12 :

- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES.

Question 13 :

- Y A-T-IL UNE PREFERENCE POUR LES PARKINGS SOUTERRAINS OU EN SURFACE ?

Réponse 13 :

- LES PARKINGS DOIVENT ETRE SITUES EN SURFACE.

Question 14 :

- LA HAUTEUR AUTORISEE DU BATIMENT DOIT-ELLE ETRE CONSIDEREE PAR RAPPORT AU NIVEAU EXISTANT DU SOL OU AU SOL MANIPULE DU PROJET ? Y A-T-IL UNE COTE DE NIVEAU DE LA MER A RESPECTER ?

Réponse 14 :

- LA HAUTEUR DU BATIMENT EST CALCULEE PAR RAPPORT AU NIVEAU DU TERRAIN EXISTANT.

Question 15 :

- POINT 23. PROGRAMME. UNE SALLE DE SPORT DOUBLE OFSPO/2017 MESURE 44M X 23.5M. LE PROGRAMME DEMANDE 44,5M X 24M. À QUELLES DIMENSIONS LES PARTICIPANTS DOIVENT-ILS SE REFERER ?

Réponse 15 :

- COMME LA REVISION DE L'OFSPO 201 ENVISAGE UNE LARGEUR DE 24 M COMME FUTURE MESURE POSSIBLE, IL FAUT PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION DU PROGRAMME, SOIT 44.5 M X 24 M. CETTE LARGEUR TIEN COMPTE D'UNE PLUS GRANDE DISTANCE DE SECURITE PAR RAPPORT AUX MURS.

Question 16 :

- PAGE 18 PROGRAMME DU CONCOURS. UNE DECHETERIE EST DESSINE. LA COMMUNE A L'INTENTION DE CONSTRUIRE CETTE INSTALLATION A PROXIMITE DE LA SALLE?

Réponse 16 :

- LA DECISION N'EST PAS PRISE A CE JOUR ET L'INSTALLATION D'UNE DECHETTERIE DOIT RESTER POSSIBLE.

Question 17 :

- PAGE 18 PROGRAMME DU CONCOURS. UNE CRECHE EST DESSINE. LA COMMUNE A L'INTENTION DE CONSTRUIRE CE PROGRAMME DANS LES ALENTOURS DE LA SALLE?

Réponse 17 :

- LA DECISION N'EST PAS PRISE A CE JOUR ET L'INSTALLATION D'UNE CRECHE DOIT RESTER POSSIBLE.

Question 18 :

- ACCES VOITURE. UN ACCES DEPUIS LA ROUTE D'ARCONCIEL EST POSSIBLE?

Réponse 18 :

- NON.

Question 19 :

- FAUT-IL RESPECTER LES DISTANCES AUX LIMITES (H/2 MIN 4M) ENTRE LES PARCELLES 399 ET 398?

Réponse 19 :

- NON.

Question 20 :

- LA POSITION DU FUTUR TERRAIN DE FOOT PEUT-ELLE ETRE RECONSIDEREE? LES PARTICIPANTS-ES QUI PROPOSERAIENT UNE AUTRE IMPLANTATION SERONT-ILS ADMIS AU JUGEMENT?

Réponse 20 :

- NON. NON.

Question 21 :

- PAGE 9, DES ACTIVITES SIMULTANEEES PEUVENT AVOIR LIEU DANS LA SALLE DE SPORT DOUBLE ET A L'EXTERIEUR.
- EST-CE QU'UNE LIAISON A PLEIN PIED DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE AVEC L'EXTERIEUR EST SOUHAITEE?

Réponse 21 :

- OUI.
- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES.

Question 22 :

- SELON PROGRAMME DES LOCAUX, LA BUVETTE DOIT ETRE SITUEE A PROXIMITE DE LA SALLE DE SPORT POLYVALENTE. CELA SIGNIFIE QU'ELLE DOIT ETRE STRICTEMENT AU MEME ETAGE QUE LA SALLE, OU BIEN ELLE POURRAIT ETRE SUR UN AUTRE ETAGE ET RELIEE A LA SALLE PAR UN MONTE-PLATS ?

Réponse 22 :

- ELLE PEUT ETRE SITUEE A UN AUTRE NIVEAU QUE LA SALLE DE SPORT POLYVALENTE, MAIS DOIT ETRE MAINTENUE AU NIVEAU DE L'ENTREE PRINCIPALE DU BATIMENT, CAR C'EST AUSSI LA CUISINE. L'INSTALLATION D'UN MONTE-PLATS N'EST PAS NECESSAIRE, LA PRESENCE DE L'ASCENSEUR/MONTE-CHARGE DEMANDE DANS LE PROGRAMME (DIMENSION INTERIEUR CABINE D'ENVIRON 2M X 1.4M) EST SUFFISANT POUR L'EXPLOITATION.

Question 23 :

- POUR LA PLANIFICATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS, SERAIT-IL POSSIBLE D'AVOIR PLUS D'INFORMATIONS PAR RAPPORT AUX FUTURES INSTALLATIONS COMMUNALES ENVISAGEES SUR LE TERRAIN ?
- EN PARTICULIER, QUELLE EST LA SURFACE A RESERVER POUR LA DECHETTERIE ?

Réponse 23 :

- LES SURFACES DES FUTURES INSTALLATIONS COMMUNALES N'ETANT PAS CONNUES A CE JOUR, IL N'EST PAS POSSIBLE DE DONNER DES SURFACES.

Question 24 :

- EST-IL ENVISAGEABLE DE DEPLACER L'ARRET DE BUS 'RIALET' ?

Réponse 24 :

- NON.

Question 25 :

- LE BATIMENT SE TROUVANT SUR LA PARCELLE 402 EST-IL LIE AU PROGRAMME DU TERRAIN DE FOOTBALL? SI OUI, SERA-T-IL CONSERVE?

Réponse 25 :

- C'EST LA BUVETTE ACTUELLE DU CLUB DE FOOT. ELLE SE SITUE HORS DU PERIMETRE DU PROGRAMME ET NE DOIT PAS ETRE PRISE EN COMPTE DANS LE CADRE DU CONCOURS.

Question 26 :

- AU CHAPITRE 23. (PROGRAMME DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS), LES POINTS 1.13 A 1.16 PEUVENT-ILS ETRE CONSIDERES PRINCIPALEMENT A L'USAGE DU FOOTBALL?

Réponse 26 :

- NON, CES LOCAUX POURRONT ETRE EGALEMENT UTILISES POUR D'AUTRES ACTIVITES.

Question 27 :

- AU CHAPITRE 23. (PROGRAMME DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS), LE POINT 3.1 SPECIFIE « [...]. INTÉGRANT UNE ZONE POUR LA DÉPÔSE DES ÉLÈVES PAR LES BUS SCOLAIRES. ». QUELLE SERA LA TAILLE DE CES BUS?

Réponse 27 :

- LA LONGUEUR DE CES BUS EST D'ENVIRON 8 METRES.

Question 28 :

- SERAIT-IL POSSIBLE D'AVOIR ACCES A L'ENSEMBLE DE L'ETUDE DE FAISABILITE (ANNEXE 5)? DE SAVOIR PAR QUI ELLE A ETE REALISEE? ET CES PERSONNES ONT-ILS/ELLES L'AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONCOURS?

Réponse 28 :

- NON, CAR PAS DETERMINANT DANS LE CADRE DU CONCOURS.
- L'ETUDE DE FAISABILITE A ETE REALISEE PAR L'ORGANISATEUR DU CONCOURS QUI N'A BIEN ENTENDU PAS LE DROIT DE PARTICIPER AU CONCOURS.

Question 29 :

- DANS LE FICHIER DXF, IL MANQUE LES COTES DES COURBES DE NIVEAU. POURRIEZ VOUS LES FOURNIR AVEC LES REPONSES?

Réponse 29 :

- LES COURBES DE NIVEAUX AINSI QUE LES ALTITUDES SONT INTEGREES DANS LE FICHIER. IL EST POSSIBLE QUE CES INFORMATIONS S'AFFICHENT EN BLANC, SUR FOND BLANC, CHEZ CERTAINS CONCURRENTS/ES.

Question 30 :

- LA BUVETTE DOIT-ELLE ETRE LOUEE INDEPENDAMMENT DE LA SALLE DE SPORT?

Réponse 30 :

- IDEALEMENT OUI, MAIS PAS POUR UNE LOCATION A L'ANNEE.

Question 31 :

- POUR LE DEVELOPPEMENT ULTERIEUR DE LA ZONE, UNE DECHETERIE EST PREVUE AINSI QUE D'AUTRES UTILISATIONS PUBLIQUES. QUELLES SURFACES DOIVENT ETRE RESERVEES A CET USAGE ?

**Réponse 31 :**

- VOIR REPONSE QUESTION 23.

**Question 32 :**

- PAR RAPPORT AU PROJET DE LA SALLE POLYVALENTE, A QUELLE ECHEANCE LA RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EST-ELLE PREVUE?

**Réponse 32 :**

- LA RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL, QUI EST HORS DU PROGRAMME DU CONCOURS, SE FERA SIMULTANEMENT A LA REALISATION DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE.

**Question 33 :**

- L'OFSP0 PREVOIT POUR LE HALL DE TYPE B UNE DIMENSION DE 44 X 23,5 X 8M. LE PROGRAMME DEMANDE UNE SALLE DE SPORT DOUBLE LEGEREMENT PLUS GRAND DE 44,5 X 24 X 8M. QUELLE INDICATION EST OBLIGATOIRE ?

**Réponse 33 :**

- VOIR REPONSE QUESTION 15.

**Question 34 :**

- LES AUTRES UTILISATIONS QUI DOIVENT ETRE REPRESENTEES SCHEMATIQUEMENT DANS UN DIAGRAMME SUR LE TERRAIN DOIVENT-ELLES EGALEMENT ETRE SITUEES DANS LE PERIMETRE D'IMPLANTATION OU LES SURFACES PEUVENT-ELLES EGALEMENT ETRE PREVUES DANS LE PERIMETRE DE REFLEXION ?

**Réponse 34 :**

- LES PROPOSITIONS DOIVENT PRENDRE EN COMPTE LES ARTICLES 27 ET 28 DU RCU FAISANT L'OBJET DE L'ANNEXE 2.

**Question 35 :**

- LA SCENE DOIT-ELLE ETRE PLACEE FACE AUX GRADINS?

**Réponse 35 :**

- VOIR REPONSE QUESTION 8.

**Question 36 :**

- LA SCENE (1.5) DOIT-ELLE ETRE EN FACE DES GRADINS (SUR LE LONG COTE) OU LES GRADINS SONT-ILS LIE AU EVENEMENT SPORTIF ET DANS LE CAS DE REPRESENTATION THEATRALES LE PARTERRE DE LA SALLE SERAIT UTILISE PAR LE PUBLIQUE SUR DES CHAISES EN FACE DU PETIT COTE?

**Réponse 36 :**

- VOIR REPONSE QUESTION 8.

**Question 37 :**

- POUR COMBIEN DE VISITEURS LES GRADINS DOIVENT-ILS ETRE PREVUS ?

**Réponse 37 :**

- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES.

**Question 38 :**

- L'ACCES AUX INSTALLATIONS EST-IL OBLIGATOIREMENT CELUI PREVU DANS L'ETUDE DE FAISABILITE OU CE DERNIER PEUT-IL ETRE DEPLACE? SI OUI, QUELLES SERAIENT LES RESTRICTIONS?

**Réponse 38 :**

- OUI, IL DOIT ETRE PREVU DANS LA ZONE DEFINIE PAR L'ETUDE DE FAISABILITE.

**Question 39 :**

- LES TRIBUNES DOIVENT-ELLES ETRE ORGANISEES EN ACCORD AVEC LES RIDEAUX, DE SORTE QU'IL SOIT POSSIBLE DE DIVISER LES SALLES LORSQUE LES TRIBUNES SONT SORTIES, OU BIEN LES TRIBUNES NE SONT-ELLES SORTIES QUE LORSQUE LA SALLE EST UTILISEE DANS SON ENSEMBLE ?

**Réponse 39 :**

- A CE JOUR, IL EST PREVU DE SORTIR LES GRADINS MOBILES LORSQUE LA SALLE EST UTILISEE DANS SON ENSEMBLE, MAIS ESCAMOTABLES OU DIVISIBLES SELON L'EMPLACEMENT DES RIDEAUX.

**Question 40 :**

- LES 50 PLACES DE PARKING POUR DEUX-ROUES (PROGRAMME DES LOCAUX 3.4) SONT-ELLES PREVUES POUR DES VELOS OU DES MOTOS ?

**Réponse 40 :**

- PREVOIR 30 PLACES POUR LES VELOS ET 20 PLACES POUR LES MOTOS.

**Question 41 :**

- LE BUS SCOLAIRE UTILISE-T-IL L'ARRET DE BUS EXISTANT A L'OUEST OU FAUT-IL PREVOIR UN ARRET SEPRE LE LONG DE LA ROUTE, RESPECTIVEMENT SUR LA PLACE DE FETES POLYVALENTE ?

**Réponse 41 :**

- IL EST PREVU QUE LE BUS SCOLAIRE DEPOSE LES ENFANTS A PROXIMITE DE L'ENTREE DE LA SALLE, DANS LE PERIMETRE DE REFLEXION. VOIR EGALEMENT REPONSE QUESTION 27.

**Question 42 :**

- POURRAIT-ON EXPLIQUER POURQUOI L'ESPACE D'ENTREE COUVERT EST EQUIPE DE FERMETURES VERTICALES MOBILES SUR LES COTES ET CE QUE CELA COMPREND EXACTEMENT ? L'ENSEMBLE DE L'ESPACE COUVERT DOIT-IL PAR EXEMPLE ETRE FERME PAR UNE GRILLE LORSQUE LE HALL EST FERME OU A QUOI SERT CETTE FERMETURE ?

**Réponse 42 :**

- VOIR REPONSES QUESTIONS 2 ET 3.

**Question 43 :**

- LOCAL DES AGRES - LES 180 M<sup>2</sup> DEMANDES PEUVENT-ILS ETRE DIVISES EN PLUSIEURS LOCAUX ?

**Réponse 43 :**

- NON, MAIS COMPARTIMENTABLE (CLOISONS LEGERES OU GRILLAGE) SELON L'UTILISATEUR ET NON LA SALLE.

**Question 44 :**

- LOCAL DES AGRES - LE LOCAL DOIT-IL ETRE ACCESSIBLE DIRECTEMENT DEPUIS LA SALLE DE SPORT / LES TROIS SALLES DE SPORT OU PEUT-IL ETRE ACCESSIBLE PAR UN COULOIR COMMUN ?

**Réponse 44 :**

- UN ACCES INDIRECT, VIA LE COULOIR COMMUN, EST POSSIBLE. UN ACCES RECTILIGNE PAR SALLE EST DEMANDE.

**Question 45 :**

- TOUS LES SIX VESTIAIRES (1.11 / 1.13) DOIVENT-ILS EGALEMENT ETRE UTILISABLES PAR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE OU SEULEMENT LES VESTIAIRES INDIQUES DANS LE PROGRAMME DES LOCAUX (1.12, 1.14) ?

**Réponse 45 :**

- TOUS LES VESTIAIRES DOIVENT ETRE ACCESSIBLES, MAIS PAS EQUIPEES, PAR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

**Question 46 :**

- OU POSITIONNER LA DEVISE SUR LES PLANCHES ? VOUS N'AVIEZ PAS SPECIFIE. MERCI

**Réponse 46 :**

- LA MENTION « CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT » ET LA DEVISE DEVRONT ETRE POSITIONNEES EN BAS A DROITE DE CHAQUE PLANCHE.

**Question 47 :**

- L'ESPACE D'ENTREE COUVERT 1.1 EST-IL CONSIDERE COMME UN ESPACE EXTERIEUR ? POURRIEZ-VOUS FOURNIR UNE EXPLICATION PLUS DETAILLEE DE LA DESCRIPTION QUE VOUS AVEZ DONNEE POUR CET ESPACE DANS LE PROGRAMME ? MERCI

*Réponse 47 :*

- OUI. VOIR REPONSES AUX QUESTIONS 2 ET 3.

## Question 48 :

- VOUS SOUHAITEZ QUE LE LOCAL DES AGRES, 1.6 DANS LE PROGRAMME, SOIT ACCESSIBLE PAR TROIS ESPACES. POURRIEZ-VOUS, S'IL VOUS PLAÎT, NOUS PRÉCISER QUELS SONT LES TROIS ESPACES DONT VOUS PARLEZ ? MERCI

*Réponse 48 :*

- CES TROIS ESPACES CORRESPONDENT A LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE (DIM. 44.5 M X 24 M) DIVISÉE EN TROIS ESPACES DE 14.5 M X 24 M. VOIR ÉGALEMENT REPONSE QUESTION 44.

## Question 49 :

- ATTENDEZ-VOUS UN ESPACE POUR LE PUBLIC TEL QU'UNE GALERIE OU DES GRADINS ? MERCI

*Réponse 49 :*

- OUI, TEL QUE DEMANDE AU POINT 1.4 DU PROGRAMME.

## Question 50 :

- POUVEZ-VOUS CONFIRMER QUE SI BIEN LE PROGRAMME DECRIT UNE SALLE DOUBLE B, IL EST SOUHAITE UNE TRIPARTITION SUR LA LONGUEUR DE LA SALLE (3 SUBDIVISIONS D'ENV. 14.5M) ?

*Réponse 50 :*

- OUI.

## Question 51 :

- LES GRADINS MOBILES INTEGRES, SONT A AJOUTER CONTIGUS A LA SALLE COMME SURFACE SUPPLEMENTAIRE OU VIENNENT EMPIETER LE TERRAIN DE JEUX DE LA GRANDE SALLE LORS DE SON UTILISATION ?
- LA GALERIE FIXE EST ÉGALEMENT A PREVOIR EN PLUS DE LA SURFACE DE LA SALLE DE SPORT, OU DANS LA SURFACE ANNONCÉE DANS LE PROGRAMME ?

*Réponse 51 :*

- LES GRADINS MOBILES EMPIETERONT SUR LA SURFACE DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE LORSQU'ILS SERONT UTILISES.
- LA GALERIE FIXE EST A PREVOIR EN PLUS DE LA SURFACE DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE.

## Question 52 :

- LA SCENE DOIT-ELLE ETRE PREVUE SUR LE GRAND COTE DE LA SALLE, EN FACE DES GRADINS, OU SUR UN DES PETITS COTES (AVEC UN AMENAGEMENT MOBILE DE CHAISES SUR L'AIRE D'EVOLUTION) ?

*Réponse 52 :*

- VOIR REPONSE QUESTION 8.

## Question 53 :

- LES VESTIAIRES EXTERIEURS DECRITS DANS LE PROGRAMME SONT-ILS PREVUS POUR LE TERRAIN DE SPORT EXISTANT SUR LA PARCELLE 400, OU POUR LES ACTIVITES PROPRES A LA NOUVELLE SALLE DE SPORT, COMME LE TERRAIN DE JEUX ET FITNESS ?

*Réponse 53 :*

- CES VESTIAIRES SONT PREVUS POUR LE TERRAIN DE SPORT EXISTANT SUR LA PARCELLE RF 400, MAIS ÉGALEMENT POUR D'AUTRES ACTIVITES SPORTIVES EXTERIEURES.

## Question 54 :

- QUELLE EST LA HAUTEUR LIBRE MINIMALE SOUHAITEE POUR LA SALLE DES SOCIETES ?

*Réponse 54 :*

- VIDE D'ETAGE SOUHAITE DE 3.8 METRES, MAIS AU MINIMUM 3M.

## Question 55 :

- LA SURFACE DE L'ABRI PC CONTIENT-ELLE TOUS LES LOCAUX ET CIRCULATIONS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'ABRI (SAS, COULOIRS, SORTIES...) OU IL S'AGIT DE LA SURFACE NETTE DES LITS/PLACES ?
- DOIT-ON DESSINER L'ABRI PC OU PLUTOT REPRESENTER SON EMPRISE ET SURFACE BRUTE SUR LES PLANS ?

*Réponse 55 :*

- LES 220 M2 SONT UNE ESTIMATION DE LA SURFACE NECESSAIRE POUR Y DEVELOPPER UN ABRI PC DE 200 PLACES.
- L'ABRI PC DE 200 PLACES DOIT ETRE DESSINE DE FAÇON SCHEMATIQUE.

## Question 56 :

- LES PLACES DE STATIONNEMENT PREVUES DANS LE PROGRAMME DE LA PROCEDURE, SONT-ELLES VOUEES A DESSERVIR ÉGALEMENT L'ENSEMBLE DU SITE, C'EST-A-DIRE, LE TERRAIN DE FOOTBALL, LA CRECHE ET LA DECHETTERIE, OU BIEN ELLES ONT ÉTÉ CALCULÉES SEULEMENT SELON LES BESOINS DE LA SALLE DE SPORT ET DU PRESENT PROGRAMME ?

*Réponse 56 :*

- LES PLACES DE STATIONNEMENT SONT PREVUES POUR LE FONCTIONNEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL EXISTANT, ET DU PROJET DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE. LE NOMBRE DE PLACES DEVRA ETRE ADAPTE EN FONCTION DES FUTURS DEVELOPPEMENT PREVUS, MAIS NON CONNUS A CE JOUR.

## Question 57 :

- EST-IL ENVISAGEABLE, VOIR CONSEILLE, DE PROPOSER LE STATIONNEMENT SUR LA PARCELLE 399 COMME DANS L'ETUDE DE FAISABILITE ? OU BIEN IL DOIT ETRE INTEGRE DANS LE PERIMETRE DU CONCOURS ?
- EN EFFET, QUELLES SONT LES PROPOSITIONS POSSIBLES EN DEHORS DU PERIMETRE D'IMPLANTATION ? DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS AU SOL, LA PLANTATION DE VEGETATION... ?

*Réponse 57 :*

- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES. LE STATIONNEMENT PEUT ETRE PREVU DANS LES PERIMETRES D'IMPLANTATION ET/OU DE REFLEXION.
- LES PROPOSITIONS DOIVENT RESPECTER L'ARTICLE 28 DU RCU MENTIONNE DANS L'ANNEXE 2.

## Question 58 :

- EN QUELLE MESURE LES PROCHAINES ETAPES DE PROJET (CRECHE, DECHETTERIE) DEVRONT SUIVRE LES PRINCIPES DIRECTEURS DEFINIS LORS DE LA PRESENTE PROCEDURE, SELON LA PROPOSITION FAITE AVEC LE PROGRAMME DECRIT ?
- POUVEZ-VOUS INDIQUER LES SURFACES UTILISEES LORS DE L'ETUDE DE FAISABILITE ILLUSTRE DANS L'ANNEXE 5 DU DOCUMENT DU CONCOURS (SURFACE DE PLANCHER, BATIE ET DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DES 4 PARTIES DISTINCTES : SALLE, CRECHE, ADMINISTRATION, DECHETTERIE) ?

*Réponse 58 :*

- LE PRESENT PROJET POURRA PERMETTRE DE DEFINIR LES PRINCIPES DIRECTEURS DU DEVELOPPEMENT DES PROCHAINES ETAPES DE DEVELOPPEMENT DU SITE NON DEFINIES A CE JOUR.
- VOIR REPONSE QUESTION 23.

## Question 59 :

- EST-IL POSSIBLE DE PROPOSER UN NOUVEL EMBLACEMENT OU ORIENTATION POUR LE TERRAIN DE SPORT EXISTANT SUR LA PARCELLE 400 ?
- EST-IL ENVISAGEABLE DE RETRECIR LE TERRAIN DE JEUX DE LA PARCELLE 400 AU NORD, AFIN QUE LA VOIE DE DESSERTE A L'INTERIEUR DE LA PARCELLE, DEPUIS LE CHEMIN DE VUASOZ, SOIT AU NORD ET PARALLELE A LA ROUTE CANTONALE ET INTEGRE L'AXE DE MOBILITE DOUCE DEPUIS L'ARRET BUS ET JUSQU'AU TERRAIN DE SPORT ? QUELLE EST LA DISTANCE MINIMALE AU CARREFOUR A GARANTIR DANS CE CAS-LA ?

**Réponse 59 :**

- NON.
- NON. CE DISPOSITIF, GOURMAND EN PLACE, N'EST PAS DESIRE.

**Question 60 :**

- EST-IL ENVISAGEABLE DE PROPOSER UN ACCES ROUTIER DIRECTEMENT DEPUIS LA ROUTE CANTONALE SUR LE PERIMETRE DE REFLEXION ?

**Réponse 60 :**

- NON.

**Question 61 :**

- UN DES OBJECTIFS DU CONCOURS EST LA VALORISATION DE L'ESPACE DU COURS D'EAU, LE RIALET. QU'ENTEND, LE MAITRE DE L'OUVRAGE, PAR LA VALORISATION DE L'ESPACE DU COURS D'EAU ? UNE RE-NATURALISATION, DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT LE LONG DU COURS D'EAU, OU AUCUNE INTERVENTION ?

**Réponse 61 :**

- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES. LE RESULTAT DE L'ETUDE REALISEE EST DISPONIBLE SUR LE SITE [WWW.SIMAP.CH](http://WWW.SIMAP.CH).

**Question 62 :**

- LA SALLE DOUBLE B REGLEMENTAIRE DEVRAIT AVOIR DES DIMENSIONS DE 44 M X 23,5 M SELON LE PROGRAMME, CEPENDANT, VOUS PROPOSEZ DES DIMENSIONS LEGEREMENT DIFFERENTES DE 44,5 M X 24 M, CE QUI EQUIVAUT A UNE SURFACE DE 1064 M2. CEPENDANT, LA SURFACE INDIQUEE DANS LE PROGRAMME EST DE 1058 M2. POURRIEZ-VOUS NOUS ECLAIRER SUR CES INCOHERENCES.

**Réponse 62 :**

- LA DIMENSION DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE A PRENDRE EN COMPTE EST DE 44.5 M X 24 M, CE QUI CORRESPOND A UNE SURFACE DE 1'068 M2, ET NON DE 1'056 M2 COMME MENTIONNE DANS LE PROGRAMME.

**Question 63 :**

- LE VESTIAIRE DES ENSEIGNANTS 1.12 SONT ILS DIVISES PAR SEXE ? OU EST UN SEUL VESTIAIRE ? MERCI

**Réponse 63 :**

- NON, MAIS LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES.

**Question 64 :**

- PROGRAMME DES LOCAUX – PARKING 2 ROUES :
- LES PLACES 2 ROUES SONT-ELLES PREVUES SANS COUVERT ?

**Réponse 64 :**

- VOIR REPONSE QUESTION 40. PREVOIR UN COUVERT POUR LA MOITIE DES PLACES PREVUES.

**Question 65 :**

- QUELLES SONT LES PROPORTIONS SOUHAITEES POUR LA PLACE DE FETES POLYVALENTE ? PROCHES DU CARRE ? LARGEUR MINIMALE, LONGUEUR MAXIMALE ?

**Réponse 65 :**

- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES.

**Question 66 :**

- LE PROGRAMME PARLE DE PREVOIR LA DEPOSE DES ENFANTS PAR UN BUS SCOLAIRE. LE BUS DOIT RENTRER A L'INTERIEUR DU PERIMETRE OU BIEN PEUT S'ARRETER SUR LA ROUTE CANTONALE (ARRET ARCONCIEL RIALET) OU SUR LE CHEMIN DU VUASOZ ? S'IL DOIT RENTRER, POUVEZ-VOUS TRANSMETTRE LES DIMENSIONS DE CELUI-CI AFIN DE PREVOIR LE BON RAYON POUR QU'IL PUISSE FAIRE DEMI TOUR A L'INTERIEUR DU PERIMETRE ?

**Réponse 66 :**

- VOIR REPONSES AUX QUESTIONS 27 ET 41.

**Question 67 :**

- LES GRADINS SONT SOUHAITES D'UN SEUL COTE OU DES DEUX COTES DE LA SALLE ?

**Réponse 67 :**

- D'UN SEUL COTE.

**Question 68 :**

- EST-IL POSSIBLE DE RECEVOIR LE RAPPORT DE MOBILITE DE TEAM + ?

**Réponse 68 :**

- NON, SEULS DES ECHANGES DE COURRIELS ONT EU LIEU AVEC TEAM+. CES INFORMATIONS SONT INTEGREES DANS LE PROGRAMME DU CONCOURS.

**Question 69 :**

- EST-IL POSSIBLE DE PROLONGER LE CHEMIN DE MOBILITE DOUCE LE LONG DES TROIS PARCELLES (DIRECTION EPENDES) ?

**Réponse 69 :**

- OUI.

**Question 70 :**

- FAUT-IL PREVOIR LA SECURISATION DU TERRAIN DE FOOT ACTUEL DANS LE BUDGET CFC 4 (BARRIERES, ETC.) ?

**Réponse 70 :**

- NON.

**Question 71 :**

- PROGRAMME, POINT 1.6: IL EST INDIQUE QUE LE LOCAL DES AGRES DOIT ETRE ACCESSIBLE PAR LES TROIS ESPACES. QUELS SONT CES TROIS ESPACES? POUVEZ-VOUS PRECISER ?

**Réponse 71 :**

- VOIR REPONSE QUESTION 48.

**Question 72 :**

- Y A-T-IL DES CONTRAINTES PARTICULIERES OU UNE VOLONTE POUR L'ACCES AU PARKING SUR LA PARCELLE? PAR EXEMPLE DEPUIS LA ROUTE D'ARCONCIEL OU DEPUIS LE CHEMIN DE VUASOZ ?

**Réponse 72 :**

- VOIR REPONSES QUESTIONS 18 ET 60.

**Question 73 :**

- DOCUMENTS DEMANDES: QU'ENTENDEZ-VOUS PAR PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT SCHEMATIQUE AFIN DE DEMONTRER LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT FUTUR DU SITE? FAUT-IL PRENDRE EN CONSIDERATION LA PARCELLE 399 ET INDIQUER UN PRINCIPE D'IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES COMPLEMENTAIRES ?

**Réponse 73 :**

- LE PERIMETRE D'IMPLANTATION DOIT PERMETTRE DE DEVELOPPER DE FUTURES INFRASTRUCTURES COMMUNALES, NON ENCORE CONNUES A CE JOUR, EN PLUS DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE FAISANT L'OBJET DU PRESENT CONCOURS. LE PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT SCHEMATIQUE DEMANDE DOIT AINSI PERMETTRE AU MAITRE DE L'OUVRAGE D'IDENTIFIER LE SOLDE DE DEVELOPPEMENT POSSIBLE DE LA PARCELLE, EN PLUS DU PRESENT PROJET.

**Question 74 :**

- LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (PROGRAMME, POINT 3) PEUVENT-ILS PRENDRE PLACE DANS LE PERIMETRE DE REFLEXION OU DOIVENT-ILS ETRE COMPRIS DANS LE PERIMETRE D'IMPLANTATION ?

*Réponse 74 :*

- LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DOIVENT PRENDRE PLACE DANS LE PERIMETRE DE REFLEXION QUI ENGLOBE EGALEMENT LE PERIMETRE D'IMPLANTATION.

## Question 75 :

- QUEL EST LE DELAI POUR L'INSCRIPTION AU CONCOURS ?

*Réponse 75 :*

- LE DELAI EST LE 28 JUIN 2024. LE SECRETARIAT NE POURRA PAS S'ASSURER DE LA VALIDITE DES INSCRIPTIONS REÇUES APRES LE 26 JUIN 2024. IL EST EGALEMENT RAPPELE QUE LE DELAI POUR L'OBTENTION DE LA MAQUETTE PEUT ALLER JUSQU'A 12 JOURS.

## Question 76 :

- COMBIEN Y A-T-IL A CE JOUR DE PARTICIPANTS INSCRITS ?

*Réponse 76 :*

- VOIR REPONSE QUESTION 11.

## Question 77 :

- EST-IL ENVISAGEABLE DE PREVOIR UNE PARTIE DES LOCAUX EN SOUS-SOL ?

*Réponse 77 :*

- OUI.

## Question 78 :

- LES ELEVES DE QUELLE(S) ECOLES UTILISERONT LA SALLE ? UN PLAN DE SITUATION ETENDU AVEC L'EMPLACEMENT DE CES ETABLISSEMENTS POURRAIT-IL ETRE TRANSMIS ?

*Réponse 78 :*

- LES ELEVES DU CERCLE SCOLAIRE DE BOIS-D'AMONT - FERPICLOZ. NON CAR NON DETERMINANT DANS LE CADRE DU CONCOURS.

## Question 79 :

- COMMENT LES ELEVES SE RENDENT-ILS SUR PLACE DURANT LES HORAIRES SCOLAIRES ?

*Réponse 79 :*

- A PIED DEPUIS L'ECOLE D'EPENDES ET EN BUS DEPUIS L'ECOLE D'ARCONCIEL.

## Question 80 :

- UN ACCES DES VEHICULES MOTORISES DIRECTEMENT DEPUIS LA ROUTE CANTONALE EST-IL ENVISAGEABLE ?

*Réponse 80 :*

- NON.

## Question 81 :

- UN TRACE ETENDU DE LA LIAISON A MOBILITE DOUCE RELIANT ARCONCIEL A EPEPENDS EST-IL PREVU ?

*Réponse 81 :*

- C'EST A L'ETUDE, INDEPENDAMMENT DU PROJET DE NOUVELLE HALLE DE SPORT.

## Question 82 :

- UNE NOUVELLE ROUTE DE DESSERTE DOIT-ELLE ETRE NECESSAIREMENT PREVUE ? ET SI OUI, DOIT-ELLE ETRE NECESSAIREMENT PLACEE AU SUD DE LA PARCELLE CONFORMEMENT A L'ETUDE DE FAISABILITE ?

*Réponse 82 :*

- OUI.

## Question 83 :

- POUR QUELLE RAISON N'EST-IL PAS POSSIBLE D'IMPLANTER LES PARTIES DU PROGRAMME DES CHAPITRES 1 ET 2 SUR LA PARCELLE 399 ?

*Réponse 83 :*

- L'ARTICLE 28 DU RCU MENTIONNE DANS L'ANNEXE 2 DOIT ETRE RESPECTE.

## Question 84 :

- LES ELEMENTS PROGRAMMATIQUES DU CHAPITRE 3 PEUVENT-ILS PRENDRE PLACE SUR LA PARCELLE 399 ?

*Réponse 84 :*

- OUI.

## Question 85 :

- QU'ENTEND LE MO PAR "VALORISER L'ESPACE DU COURS D'EAU" ?

*Réponse 85 :*

- LE METTE EN VALEUR. VOIR REPONSE QUESTION 61.

## Question 86 :

- LE 28.06 EST BIEN LA DATE LIMITE D'ENVOI (ET NON DE RECEPTION) ?
- EST-IL ENVISAGEABLE DE RENDRE EN MAIN PROPRE A L'ADRESSE DU SECRETARIAT ?

*Réponse 86 :*

- OUI.
- NON.

## Question 87 :

- DANS QUEL BUT SOUHAITE LE MO POUVOIR CLOISONNER LE PERIMETRE DU COUVERT D'ENTREE ?

*Réponse 87 :*

- VOIR REPONSES QUESTIONS 2 ET 3.

## Question 88 :

- EST-IL POSSIBLE DE PRECISER LES LIENS FONCTIONNELS ENTRE LES NOUVEAUX LOCAUX DEMANDES ET LE TERRAIN EXTERIEUR ?

*Réponse 88 :*

- LES VESTIAIRES EXTERIEURS (POINT 1.13 DU PROGRAMME) SERONT A DISPOSITION DES UTILISATEURS DU TERRAIN DE FOOTBALL, MAIS EGALEMENT A DISPOSITION D'AUTRES UTILISATEURS.

## Question 89 :

- POINT 24 : QUE DOIT-ON ENTENDRE PAR "EMPRISES COTE TERRAIN DE FOOT" ?

*Réponse 89 :*

- CELA VEUT DIRE QUE LE TROTTOIR, D'UNE LARGEUR DE 1.5 METRE, POURRAIT SE REALISER DU COTE DU TERRAIN DE FOOTBALL, LE LONG DE LA ROUTE DU VUASOZ DONT LA LARGEUR SERA DE 5 METRES.

## Question 90 :

- LE PLAN DWG FOURNI MANQUE DES COURBES DE NIVEAU DU CONTEXTE, CERTAINES LIGNES SONT COUPEES. EST-IL POSSIBLE D'AVOIR UN PLAN INTEGRANT CES ELEMENTS ?

*Réponse 90 :*

- VOIR REPONSE QUESTION 29.

## Question 91 :

- COMMENT SERONT ACCROCHEES LES PLANCHES? DEUX COTE A COTE EN DEUX RANGEES ET QUATRE COTE A COTE ?

*Réponse 91 :*

- DEUX COTE A COTE, ET LES DEUX AUTRES EN-DESSOUS.

## Question 92 :

- EST-IL POSSIBLE DE RECEVOIR LE FICHIER DE BASE DE LA MAQUETTE?

*Réponse 92 :*

- NON, LE PLAN DE SITUATION COMPORTE LES MEMES INFORMATIONS. VOIR EGALEMENT REPONSE QUESTION 29.

## Question 93 :

- POINT 1. INTRODUCTION : VOUS PARLEZ DE L'AMENAGEMENT FUTUR DU TERRAIN AVEC LA CONSTRUCTION PAR EXEMPLE D'UNE DECHETTERIE COMMUNALE, DE LOCAUX POUR L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, DE LOCAUX POUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE. UNE TELLE INDICATION APPROXIMATIVE PEUT FAVORISER UNE EQUIPE QUI CONNAIT BIEN LA SITUATION LOCALE. POUVEZ-VOUS DONNER UNE INDICATION PRECISE DES FONCTIONS ENVISAGEES ET DE LA SURFACE DE PLANCHER POUR CHACUNE DES FONCTIONS ?

*Réponse 93 :*

- LES BESOINS FUTURS NE PEUVENT PAS ETRE DONNES CAR ILS NE SONT PAS DEFINIS. VOIR EGALEMENT REPONSE QUESTION 23.

## Question 94 :

- POINT 16. RENDU : EST-IL POSSIBLE DE PREVOIR LA REMISE DES PLANS PAR MAIN PROPRE DE LA PART D'UNE PERSONNE NEUTRE?

*Réponse 94 :*

- NON.

## Question 95 :

- POINT 21 TERRAIN ET PERIMETRE DU CONCOURS: « LES ELEMENTS 1 ET 2 DU PROGRAMME DU CHAPITRE 23 DOIVENT PRENDRE PLACE DANS LE PERIMETRE D'IMPLANTATION ». LES ELEMENTS 3 DU PROGRAMME PEUVENT-ILS EGALEMENT PRENDRE PLACE DANS LE PERIMETRE D'IMPLANTATION?

*Réponse 95 :*

- OUI.

## Question 96 :

- POINT 21 TERRAIN ET PERIMETRE DU CONCOURS: ART. 23 DE LA RELATEC RELATIF AUX DISTANCES AUGMENTEES : «SI LA HAUTEUR TOTALE D'UN BATIMENT DEPASSE 10 METRES ET SI LA LONGUEUR DE L'UNE DES FAÇADES DE CE BATIMENT DEPASSE 30 METRES, LA DISTANCE A LA LIMITE DU FONDS DE LA FAÇADE CONSIDEREE DOIT ETRE AU MOINS EGALE AU CINQUIEME DE LA LONGUEUR DE CELLE-CI ». LA NORME RELATIVE AUX DISTANCES AUGMENTEES DOIT-ELLE ETRE APPLIQUEE SI LES DEUX CONDITIONS COEXISTENT OU BIEN MEME SI C'EST LE CAS POUR UNE SEULE CONDITION ?

*Réponse 96 :*

- LA NORME DOIT ETRE APPLIQUEE SI LES DEUX CONDITIONS COEXISTENT, COMME LE MENTIONNE L'ARTICLE 23 DE LA RELATEC.

## Question 97 :

- POINT 23. PROGRAMME : L'ESPACE D'ENTREE COUVERT 1.1 EST-IL DE PREFERENCE ALLONGE COMME UN PORTIQUE OU PLUTOT CARRE COMME UNE PLACE COUVERTE ?

*Réponse 97 :*

- L'ESPACE D'ENTREE PEUT ETRE CARRE OU ALLONGE. A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS.

## Question 98 :

- POINT 23. PROGRAMME : « LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE 1.4 POUVANT ETRE SUBDIVISEE EN 3 SALLES ». CHACUNE DES TROIS DOIT-ELLE ETRE ACCESSIBLE INDIVIDUELLEMENT DEPUIS LE COULOIR DES VESTIAIRES ? UNE SALLE DOUBLE N'A-T-ELLE NORMALEMENT QUE DEUX ENTREES ?

*Réponse 98 :*

- OUI. OUI. VOIR EGALEMENT REPONSE QUESTION 44.

## Question 99 :

- POINT 23. PROGRAMME : LA SCENE 1.5 DOIT-ELLE ETRE PLACEE DE PREFERENCE DU COTE LONG OU DU COTE COURT DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE ?

*Réponse 99 :*

- VOIR REPONSE QUESTION 8.

## Question 100 :

- POINT 23. PROGRAMME : LE LOCAL DES AGRES 1.6 DOIT-IL ETRE UN ESPACE UNIQUE OU PEUT-IL ETRE DIVISE EN DEUX OU TROIS ESPACE DISTINCTES/SEPARES ?

*Réponse 100 :*

- IL S'AGIT D'UN ESPACE UNIQUE. VOIR EGALEMENT REPONSES QUESTIONS 44 ET 98.

## Question 101 :

- EST-IL POSSIBLE DE RECEVOIR LE DWG DE LA MAQUETTE? SUR LE PLAN DE SITUATION ACTUEL, DES COURBES DE NIVEAU TRAVERSENT LE TERRAIN DE FOOTBALL, COMME S'IL ETAIT EN PENTE. CECI EST CORRECT ?

*Réponse 101 :*

- NON, LE PLAN DE SITUATION COMPORTE LES MEMES INFORMATIONS. LES COURBES DE NIVEAU, RELEVES PAR UN GEOMETRE, SONT CORRECTES. VOIR EGALEMENT REPONSE QUESTION 29.

## VI. CONTRÔLE TECHNIQUE

### 25. INSCRIPTIONS

57 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours.

### 26. RECEPTION DES DOCUMENTS

51 projets ont été rendus dans les conditions et les délais prescrits par le règlement-programme.

Ils ont été numérotés arbitrairement de 1 à 51 et correspondent aux devises ci-dessous. Les projets 12 et 43 ayant le même nom, il a été rajouté un (1) et un (2) afin de les différencier.

- 01 PAPILLON
- 02 TENON
- 03 TRAIT D'UNION
- 04 Un pour tous, tous pour un
- 05 NUORISOSEURA
- 06 BOVIS
- 07 Pavillon du Rialet
- 08 bois en tête
- 09 MinerArbre
- 10 A mon toit !
- 11 MISE EN SCENE
- 12 LA GRANGE (1)
- 13 L'UNION FAIT LA FORCE
- 14 CADRAGE
- 15 MATHILDE
- 16 L'agora
- 17 au bois dormant
- 18 La forêt enchantée
- 19 Grand Chêne
- 20 Cadence
- 21 éden
- 22 PILE OU FACE
- 23 JOUR DE FÊTE
- 24 FLEUR DES CHAMPS
- 25 Tête de Bois
- 26 DECUMANUS
- 27 POÏESIS
- 28 Salle du Rialet
- 29 Parasol
- 30 SPINDIS
- 31 En amont
- 32 écho
- 33 TIMBER BELL
- 34 BADABOUM
- 35 BIANCA
- 36 tilt & shift
- 37 sur la bonne pente
- 38 GRANGE DU SPORT
- 39 Tir au but
- 40 SOLSTICE
- 41 ARYÀ
- 42 BOIS BRÛLÉ
- 43 La Grange (2)
- 44 ALT-R
- 45 la botte de foin
- 46 Moitié-Moitié
- 47 CHAPEAU D'PAILLE
- 48 JENGA
- 49 CAPELINE
- 50 ED1796
- 51 Entre forêt, terre et rivière, entre sport et culture

## 27. EXAMEN DES DOCUMENTS

Le contrôle technique des projets rendus a été effectué du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 2024 par le secrétariat du concours.

Les projets ont été examinés du point de vue de leur conformité avec les éléments suivants :

- documents demandés,
- dispositions légales applicables,
- programme des locaux et surfaces,

Les projets suivants diffèrent de certains points du programme :

- documents demandés
  - Un seul jeu de plans A1  
projets : 02/34/42/44/45
  - Plans pliés  
projets : 43
  - Manque planches réduction A3  
projets : 39
  - Manque calcul surfaces et volume SIA 416  
projets : -
  - Plan 1 :500 + plans, coupes et façades 1 :200  
projets : 26/42/43
  - Partie explicative :
    - Indication de l'IBUS, de l'IOS et la SP restante  
projets : 03/09
    - Schéma de principe des voies d'évacuation (AEAI)  
projets : 34/44/45
    - Représentation de l'extérieur du bâtiment  
projets : -
    - Explication concernant les mesures constructives et la matérialisation  
projets : -
  - Maquette non rendue :  
projets : 02
- prescriptions légales applicables
  - Hauteur maximale  
projets : -
  - Distance à la limite  
projets : -
- programme des locaux et surfaces
  - Différence de plus de 10% par rapport au programme  
projets : 18/24/27/34
  - Différence de moins de 10% par rapport au programme  
projets : 51
  - Manque certains éléments des points 1 et 2 du programme, ou pas identifiés  
projets : 14/15/21/30/34/39/47/  
51
  - Scène sur la grande longueur et non la petite longueur  
projet : 18
  - Scène non accessible PMR (SIA 500)  
projets :  
01/9/11/12/13/14/15/17/18/19/  
20/22/23/25/26/27/29/31/32/33/34/35/  
36/39/40/41/43/45/46/47/48/50
  - Salle polyvalente trop petite  
projets : 09/11/12/14/16/17/20/23/26/  
27/28/30/32/35/36/38/40/42/
  - Hauteur de la scène inférieure à 4.0m  
projets : 03 (3.6m)/ 04 (2m)/ 06  
(3.6m)/ 08 (3.6m)/ 21 (3.6m)/ 40  
(3.6m)/ 49 (3.6)
  - Hauteur de la salle de gymnastique inférieure à 8.0m  
projets : 34 (7.6 m)
  - Il n'y a pas 3 rangées de gradins fixes  
projets : 4 (2)/ 11(2)/ 15 (1)/ 21 (1)/ 33  
(2)/ 35 (2)/ 46 (2)
  - Il n'y a pas de gradins mobiles  
projets : 18, 35, 36, 49

## VII. JUGEMENT

### 28. SEANCE DU JURY

Le jury s'est réuni au complet les 11, 12 et 19 juillet 2024. Il a tout d'abord pris connaissance du résultat du rapport technique préparé par le secrétariat du concours.

### 29. EXCLUSIONS

Le projet n° 02 a été exclu du jugement car la maquette n'a pas été livrée dans les délais.

Les projets n° 04 et 18 ont été exclus de la répartition des prix, et ce pour les raisons suivantes :

- Le projet n° 04 a proposé une scène d'environ 2 m de hauteur et qui n'a pas été correctement représentée dans les plans.

- Le projet n° 18 a proposé une scène située sur la grand côté de la salle polyvalente.

Le jury a considéré que les autres libertés prises par les candidats par rapport au programme ne leur ont pas donné un avantage vis-à-vis des autres candidats.

### 30. 1<sup>ER</sup> TOUR DE JUGEMENT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets admis au jugement, le jury a procédé à un premier tour d'élimination en se basant sur les critères d'appréciation suivants :

- Organisation générale du site et flexibilité de développement,
- Concept général et qualités architecturales,
- Organisation fonctionnelle,
- Respect du programme.

Les 23 projets suivants ont ainsi été écartés au 1<sup>er</sup> tour :

- 01 PAPILLON
- 06 BOVIS
- 09 MinerArbre
- 10 A mon toit !
- 13 L'UNION FAIT LA FORCE
- 18 La forêt enchantée
- 19 Grand Chêne
- 20 Cadence
- 23 JOUR DE FETE
- 24 A FLEUR DES CHAMPS
- 27 POÏESIS
- 29 Parasol
- 30 SPINDIS
- 31 En Amont
- 32 ECHO
- 35 BIANCA
- 36 tilt & shift
- 42 BOIS BRÛLE
- 43 La Grange (2)
- 45 La botte de foin
- 48 JENGA
- 50 ED1796
- 51 Entre forêt et rivière, entre sport et culture

### 31. 2<sup>EME</sup> TOUR DE JUGEMENT

Le jury a procédé ensuite à un second tour d'élimination en complétant les critères d'appréciation du 1<sup>er</sup> tour par les critères suivants :

- Organisation générale du site et flexibilité de développement,
- Concept général et qualités architecturales,
- Organisation fonctionnelle,
- Respect du programme,
- Durabilité du projet et de son exploitation,
- Développement durable,
- Economie du projet,
- Qualité des aménagements extérieurs et paysagers.

Les 16 projets suivants ont ainsi été écartés au 2<sup>ème</sup> tour :

- 04 Un pour tous, tous pour un
- 05 NUORISOSEURA
- 12 LA GRANGE (1)
- 14 CADRAGE
- 16 L'Agora
- 17 au bois dormant
- 21 éden
- 22 PILE OU FACE
- 34 BADABOUM
- 37 sur la bonne pente
- 39 Tir au but
- 40 SOLSTICE
- 41 Aryà
- 44 ALT-R
- 46 Moitié-Moitié
- 47 CHAPEAU D'PAILLE

### 32. 3<sup>EME</sup> TOUR DE JUGEMENT

Le jury a procédé ensuite à un troisième tour d'élimination en affinant son analyse basée sur les critères de jugement énoncés.

Les 5 projets suivants ont ainsi été écartés au 3<sup>ème</sup> tour :

- 03 TRAIT D'UNION
- 08 bois en fête
- 25 Tête de bois
- 33 TIMBER BELL
- 38 GRANGE DU SPORT

A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour le jury a passé en revue, encore une fois, toutes les propositions éliminées admises au jugement.

### 33. CLASSEMENT

Les six projets restants ont ainsi été retenus pour l'établissement du classement final et pour l'attribution des prix. Des critiques de ces projets ont été rédigées et une approche des coûts de ces 6 projets a été effectuée.

Sur la base de ces informations ainsi que sur les critères de jugements énoncés et développés, le jury a examiné à nouveau dans le détail les projets retenus.

Après délibération et à l'unanimité, le jury a établi le classement suivant :

1 <sup>er</sup> rang,	1 <sup>er</sup> prix de	Fr. 43'000.- HT:	n° 15 MATHILDE
2 <sup>ème</sup> rang,	2 <sup>ème</sup> prix de	Fr. 30'000.- HT:	n° 11 MISE EN SCENE
3 <sup>ème</sup> rang,	3 <sup>ème</sup> prix de	Fr. 22'000.- HT:	n° 49 CAPELINE
4 <sup>ème</sup> rang,	4 <sup>ème</sup> prix de	Fr. 20'000.- HT:	n° 07 Pavillon du Rialet
5 <sup>ème</sup> rang,	5 <sup>ème</sup> prix de	Fr. 16'000.- HT:	n° 28 Salle du Rialet
6 <sup>ème</sup> rang,	6 <sup>ème</sup> prix de	Fr. 14'000.- HT:	n° 26 DECUMANUS

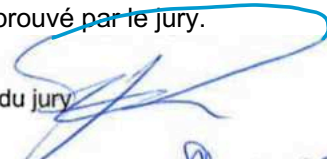
### 34. RECOMMANDATIONS DU JURY


A l'unanimité, le jury a recommandé au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'architecte au lauréat du concours. Il a demandé par contre à l'auteur du projet de tenir compte des remarques suivantes dans le cadre du développement du projet du nouveau bâtiment:

1. Déplacer le bâtiment vers le Sud de la parcelle pour améliorer la sécurité de la place des fêtes par rapport à la route d'Arconciel.
2. Fermer les faces supérieures du couvert extérieur pour garantir une meilleure protection de l'espace face aux intempéries.
3. Arboriser de manière plus importante les abords de la place des fêtes.
4. Redimensionner l'escalier principal qui mérite une meilleure générosité.
5. Compléter le gradin par les deux gradins fixes demandés dans le programme des locaux.
6. Trouver une solution de séparation de la circulation pour les vestiaires extérieurs.
7. Rendre accessible la deuxième cage d'escalier depuis le rez-de-chaussée.
8. Rendre accessible la scène aux personnes à mobilité réduite.
9. Modifier les douches afin que chaque vestiaire ait ses propres douches pour améliorer la polyvalence d'utilisation simultanée des trois salles.
10. Redimensionner l'abri (à la baisse) afin de respecter les exigences en vigueur.
11. Améliorer le flux de circulation entre le rez-de-chaussée et l'étage.
12. Prendre en compte dans l'organisation des circulations la notion de pieds propres, pieds sales, afin d'optimiser l'exploitation du bâtiment.
13. Préciser le dimensionnement des avant-toits dans le but d'optimiser les gains et protections solaires.


### 35. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY


Le présent rapport a été approuvé par le jury.

M. Patrick Gendre, Président du jury 

Mme Sylvie Heimo, Vice-Présidente du jury 

M. Marc Monney 

M. Roger Gut 

Mme Muriel Kauffmann 

Mme Jacqueline Pittet 

M. Sébastien Viridis 

Mme Corinne Goumaz 

M. Frédéric Page 

Mme Aurélie Marti 

Mme Valentine Rigolet 

## 36. LEVEE DE L'ANONYMAT ET PRESENTATION DES PROJETS

A l'issue du jugement, le Président du jury procède à la levée de l'anonymat en ouvrant les enveloppes cachetées, du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> rang, soit :

1er rang, 1er prix	<b>Translocal Architecture GmbH</b> , Berne Gex & Dorthe ingénieurs consultants sàrl, Bulle
2ème rang, 2ème prix	<b>OESCHGER SCHERMESSER ARCHITEKTEN GmbH</b> , Zürich
3ème rang, 3ème prix	<b>LVPH Architectes Sàrl</b> , Fribourg
4ème rang, 4ème prix	<b>Siegrist Architectes Sàrl</b> , Bienne Kesküla Erard - architecture du paysage, Bienne
5ème rang, 5ème prix	<b>Les Ateliers du Passage Sàrl</b> , Fribourg
6ème rang, 6ème prix	<b>ENRICO GARDIN – 2 Architetti Sàrl</b> , Lugano

Le solde des enveloppes est ouvert dans l'ordre de la numérotation établie. Les projets sont présentés ci-après, du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> rang, puis dans l'ordre de la numérotation établie.

## 37. PRESENTATION DES PROJETS

Les noms des spécialistes-conseils, ayant collaboré avec les bureaux d'architecture sur une base volontaire, sont également mentionnés dans la présentation des projets

n°15 MATHILDE

1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix

**Translocal Architecture GmbH**

Beatustrasse 19

3006 Berne

Collaborateurs : Marko Göhke

Peter Jährig

Lianghe Zhou

Helko Walizer

Gex & Dorthe ingénieurs

Rue de la Lécheretta 1

1630 Bulle

Collaborateurs : Arnaud Dorthe





PLAN DE SITUATION | 1:500

PROJET AMENÉ ET CONSIDÉRATIONS FUTURES

La nouvelle salle polyvalente s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de développement du quartier de Bois-d'Amont. Elle est conçue pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population locale, tout en intégrant des espaces verts et des équipements publics. Le projet vise à créer un lieu de vie communautaire et sportif, favorisant le lien social et le bien-être des habitants.



PHASES DU DÉVELOPPEMENT DU SITE

- Zone atelier - salle de sport polyvalente
- Parc de 5000 m<sup>2</sup> environ
- Espace de 1000 m<sup>2</sup> environ
- Espace de 1000 m<sup>2</sup> environ

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Une attention particulière est portée sur les aménagements extérieurs, qui jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie des usagers. Le projet prévoit la création d'un espace vert de 5000 m<sup>2</sup>, ainsi que des zones de détente et de jeux pour les enfants. Ces aménagements sont conçus pour favoriser le lien social et offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

- grande place
- plantation arbres
- espace jeux
- aménagement de jeux
- espace détente
- espace sport
- espace atelier
- espace parking

LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente est conçue pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Elle dispose d'un espace de 1000 m<sup>2</sup> pour les activités sportives, ainsi que d'un espace de détente et de jeux pour les enfants. Le projet vise à créer un lieu de vie communautaire et sportif, favorisant le lien social et le bien-être des habitants.



CONCEPT ACCESSIBILITÉ

- accès handicapés / sans ascenseurs
- ascenseurs
- rampes
- trottoirs



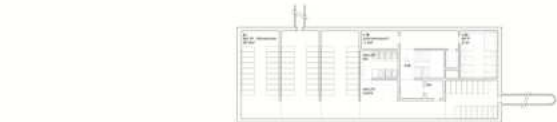
FAÇADE NORD-EST | 1:200



FAÇADE NORD-OUEST | 1:200



PLAN REZ DE CHAUSSEE | 1/200



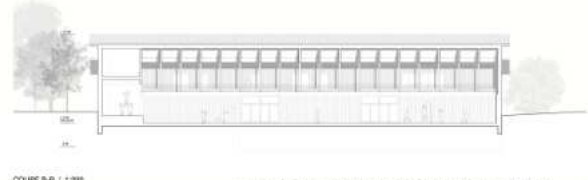
PLAN SOUS-SOL | 1/200



PLAN 1er ETAGE | 1/200

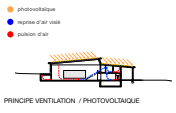


COUPE A-A | 1/200

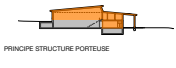


COUPE B-B | 1/200

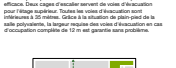
CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT MATHILDE



PRINCIPE VENTILATION / PHOTOVOLTAÏQUE



PRINCIPE STRUCTURE PORTEUSE



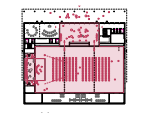
PROTECTION INCENDIE



SCHEMA SECURITE INCENDIE

**MATERIAUX ET CONSTRUCTION**

Le projet de concours a été structuré conceptuellement dans la partie nord du projet, tout d'abord avec le choix de la structure en bois, puis avec le choix de la structure en béton. Le choix de matériaux mixte bois-béton pour l'ensemble des structures est une décision clé. Le projet a été conçu pour présenter dans la forme d'un volume bois, pour contourner la complexité de la structure en béton. Le choix de matériaux mixte bois-béton permet de bénéficier des avantages de chaque matériau. Le bois apporte une structure légère, une isolation thermique et acoustique, une structure durable. Le béton apporte une structure robuste, une structure durable, une structure capable de supporter des charges élevées. Le choix de matériaux mixte bois-béton permet de bénéficier des avantages de chaque matériau. Le bois apporte une structure légère, une isolation thermique et acoustique, une structure durable. Le béton apporte une structure robuste, une structure durable, une structure capable de supporter des charges élevées.



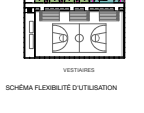
COMPETITION



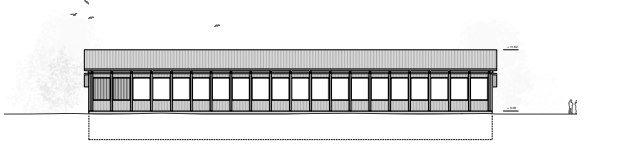
COMPETITION



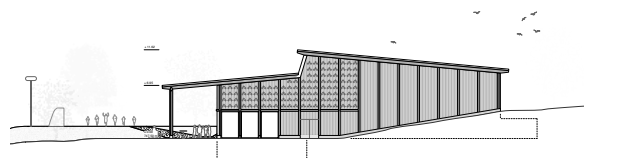
UTILISATION POLYVALENTE



VESTIBULE



FAÇADE SUD-EST | 1/200



FAÇADE SUD-OUEST | 1/200

CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT MATHILDE

### **Organisation générale du site et flexibilité de développement**

L'implantation du bâtiment est claire et précise. Le bâtiment occupe une position centrale, le parking est bien positionné et dimensionné, sa position est fonctionnelle et n'entre pas en conflit avec l'espace public piétonnier. La place de fêtes s'installe côté route d'Arconciel et assume ainsi son rôle « public ». L'auteur du projet a disposé de manière intelligente un espace extérieur à caractère végétal dans le prolongement de la place de fêtes ce qui offre une grande polyvalence d'utilisation de l'espace public. Le potentiel constructible du site est préservé et le projet conserve toutes ses qualités avec ou sans les futures constructions, déchetterie et/ou crèche administration. En comparaison avec d'autres projets, le bâtiment s'installe un peu trop proche de la route d'Arconciel, un retrait plus important permettrait d'améliorer les qualités spatiales et fonctionnelles de la place de fête tout en améliorant la sécurité des espaces extérieurs vis à vis de la route et du trafic.

### **Qualité des aménagements extérieurs et paysagers**

Les aménagements extérieurs sont un peu minimalistes, une meilleure arborisation aurait été appréciée, celle-ci pourrait aider à une meilleure protection de la place de fêtes vis-à-vis de la route d'Arconciel. L'ombrage pourrait également jouer un rôle dans la qualité de la place de fêtes.

### **Concept général et qualités architecturales**

Le volume proposé est compact, il fait référence par sa forme aux constructions agricoles avec deux pans et l'intégration d'un shed orienté au Nord. Par sa forme et sa matérialité il s'intègre de manière naturelle dans son environnement paysager à l'image d'une construction agricole.

Le projet répartit de manière intelligente le programme des locaux sur les deux niveaux. L'apport de lumière naturelle est maîtrisée ; une grande fenêtre haute Sud-Est et le Shed Nord-Ouest donnent à l'ensemble une lumière homogène. Le dimensionnement des avant-toits devra être contrôlé pour optimiser les gains et protections solaires. Le bâtiment est constitué d'un socle en béton armé et d'une structure en bois pour les façades, l'étage et la toiture. La structure de toiture est régulière; elle ne permet cependant pas de disposer les rideaux de séparation des salles.

### **Organisation fonctionnelle / Respect du programme**

L'organisation du bâtiment permet une bonne fonctionnalité et polyvalence d'utilisation. L'espace couvert extérieur est bien dimensionné, compte tenu de sa position Nord - Ouest et de sa forte exposition aux intempéries il aurait été préférable que l'auteur du projet ferme par le revêtement de façade la partie supérieure du couvert.

Le rez-de-chaussée dessiné est très clair, la relation entre la place de fêtes extérieure, le hall, la buvette, et la salle polyvalente est très bien pensée. La buvette n'entretient cependant pas de relation directe avec l'espace extérieur. L'utilisation polyvalente et simultanée du bâtiment est optimale et très fonctionnelle, elle correspond très précisément aux attentes du Maître de l'ouvrage.

Le Jury a relevé le manque de gradins fixes que l'auteur du projet aurait pu facilement intégrer au projet sans modification majeure, bien que l'on comprend son souhait de vouloir préserver un plafond de hauteur homogène dans le hall d'entrée.

Les sorties de secours dessinées semblent sous dimensionnées, cependant l'implantation du bâtiment de plein pied devrait permettre à l'auteur du projet de satisfaire aisément à cette réglementation.

L'accessibilité à la scène pour les personnes à mobilité réduite n'est pas garantie en l'état.

Le premier étage présente autant de clarté que le rez-de-chaussée. Le fait d'avoir installé les vestiaires à l'étage permet d'activer l'étage et la galerie et de minimiser le volume bâti en optimisant les surfaces de circulation. L'étage se trouve ainsi dynamisé par la mixité des fonctions, ce qui est appréciable.

La position de l'escalier est optimale et fonctionnelle, son dimensionnement mériterait un peu plus de générosité.

Le projet présente une grande simplicité organisationnelle et fonctionnelle, simplicité retrouvée également dans son expression architecturale.

### **Durabilités du projet et de son exploitation**

Le concept énergétique de ce projet est bien adapté aux exigences Minergie-P-ECO. L'enveloppe thermique compacte a une proportion modérée d'éléments vitrés, tout en garantissant un apport suffisant de lumière naturelle venant du Sud-Est et du Nord-Ouest. La disposition des ouvrants permet également une ventilation naturelle transversale utile pour un rafraîchissement nocturne en été. Les avant-toits assurent un ombrage fixe intéressant durant la saison estivale. Il serait judicieux de prolonger légèrement l'avant-toit Sud-Est afin d'avoir un meilleur ombrage en juin. L'ajout de stores extérieurs mobiles reste toutefois nécessaire sur tous les vitrages. La construction en bois offrant peu d'inertie thermique, il faut apporter cette inertie avec un choix judicieux de matériaux intérieurs.

Le bilan carbone de ce bâtiment est réduit grâce à une construction en bois local et une excavation raisonnable. La toiture, entièrement recouverte de panneaux photovoltaïque, permet une production importante d'électricité.

L'accent est également mis sur la végétalisation du site et la perméabilité du sol, bien que la toiture n'est pas végétalisée.

### **Économie du projet**

Les volumes et surfaces se situent dans la moyenne inférieure des projets.

## n°11 MISE EN SCÈNE

2<sup>e</sup> rang, 2<sup>e</sup> prix

**OESCHGER SCHERMESSER ARCHITEKTEN os.arch GmbH**

Weberstrasse 12

8004 Zürich

Collaborateurs : Claudia Schermesser

Christian Oeschger



Implémentation

L'implémentation de l'édifice à l'intérieur du site offre une grande visibilité... L'édifice est implanté dans un site ouvert, ce qui permet de profiter pleinement de la lumière naturelle et de la vue sur le paysage environnant.

Plan de situation

Le plan de situation illustre la position de l'édifice par rapport aux infrastructures existantes... Le site est bien desservi par les transports en commun et dispose d'un accès facile aux services de proximité.

Environnement

L'édifice est intégré dans un environnement urbain dynamique... L'architecture s'inscrit dans le tissu urbain existant, créant un dialogue entre l'ancien et le nouveau.

Plan d'implémentation

Le plan d'implémentation détaille la configuration spatiale de l'édifice... Le plan met en évidence la relation entre l'édifice et son environnement immédiat.

Intégration paysagère

Les aménagements paysagers sont conçus pour renforcer l'intégration de l'édifice... Le paysage est traité comme un élément essentiel de l'architecture.

Plan de situation

Le plan de situation illustre la position de l'édifice par rapport aux infrastructures existantes... Le site est bien desservi par les transports en commun et dispose d'un accès facile aux services de proximité.

Environnement

L'édifice est intégré dans un environnement urbain dynamique... L'architecture s'inscrit dans le tissu urbain existant, créant un dialogue entre l'ancien et le nouveau.

Plan d'implémentation

Le plan d'implémentation détaille la configuration spatiale de l'édifice... Le plan met en évidence la relation entre l'édifice et son environnement immédiat.

Intégration paysagère

Les aménagements paysagers sont conçus pour renforcer l'intégration de l'édifice... Le paysage est traité comme un élément essentiel de l'architecture.

Plan de situation

Le plan de situation illustre la position de l'édifice par rapport aux infrastructures existantes... Le site est bien desservi par les transports en commun et dispose d'un accès facile aux services de proximité.

Environnement

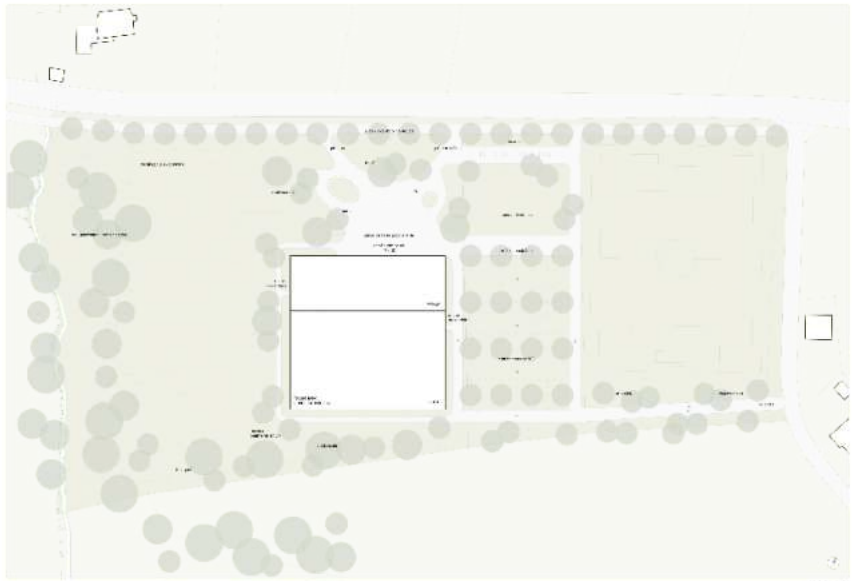
L'édifice est intégré dans un environnement urbain dynamique... L'architecture s'inscrit dans le tissu urbain existant, créant un dialogue entre l'ancien et le nouveau.

Plan d'implémentation

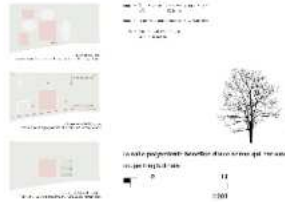
Le plan d'implémentation détaille la configuration spatiale de l'édifice... Le plan met en évidence la relation entre l'édifice et son environnement immédiat.

Intégration paysagère

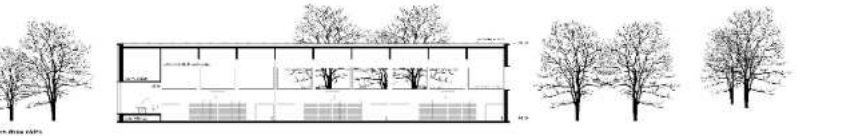
Les aménagements paysagers sont conçus pour renforcer l'intégration de l'édifice... Le paysage est traité comme un élément essentiel de l'architecture.



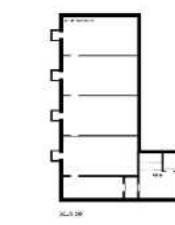
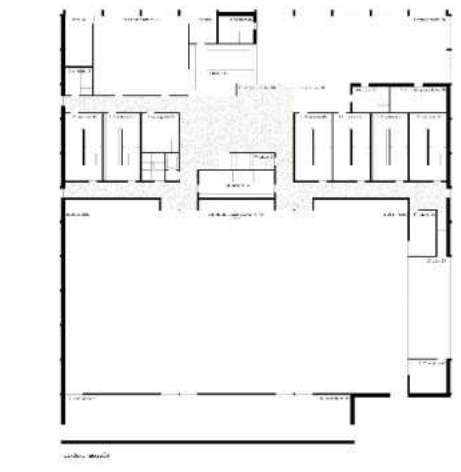
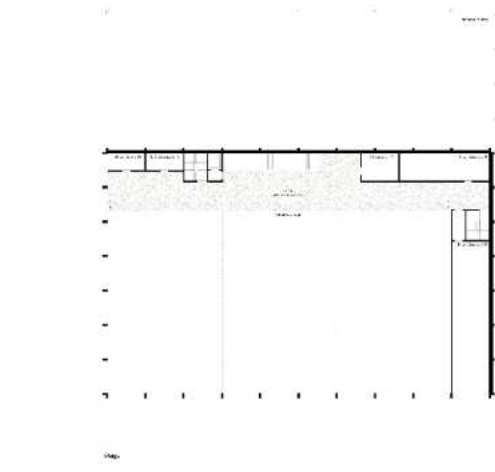
Plan de situation



Plan d'implémentation



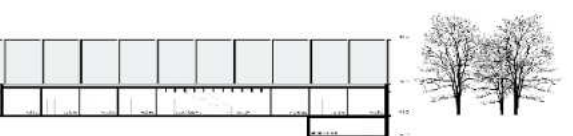
MISE EN SCÈNE



Plan de situation

Plan d'implémentation

Plan de situation

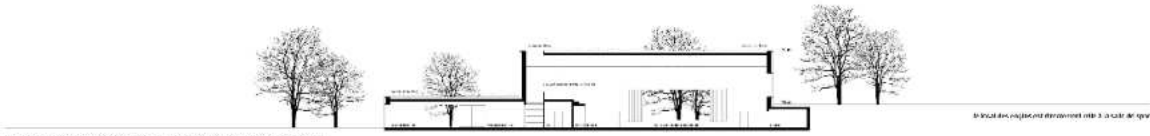


Plan de situation

MISE EN SCÈNE



la façade est placée à l'alignement de la voirie existante



la galerie des services est placée à l'alignement de la voirie existante

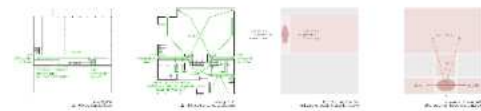
le local des vestiaires est directement relié à la salle de sport



pour être respecté le bâtiment est construit à l'alignement de la voirie existante



Concours d'architecture Bois d'Amont **MISE EN SCÈNE**



l'élévation est réalisée en bois naturel afin de souligner l'aspect boisé



la galerie des services est placée à l'alignement de la voirie existante

le hall d'entrée est accès par un escalier extérieur reliant une terrasse élevée



grâce aux volumes élévés la salle est visible en tout point de l'horizon



Concours d'architecture Bois d'Amont **MISE EN SCÈNE**

## **Organisation générale du site et flexibilité de développement**

L'implantation du bâtiment est claire et précise. Le bâtiment occupe une position centrale, le parking est bien positionné et dimensionné, sa position est fonctionnelle et n'entre pas en conflit avec l'espace public piétonnier. La place de fêtes s'installe côté route d'Arconciel et assume ainsi son rôle « public ». L'auteur du projet a disposé de manière intelligente un espace extérieur à caractère végétal dans le prolongement de la place de fêtes ce qui offre une grande polyvalence d'utilisation de l'espace public. Le potentiel constructible du site est préservé et le projet conserve toutes ses qualités avec ou sans les futures constructions, déchetterie et/ou crèche administration.

## **Qualité des aménagements extérieurs et paysagers**

Le bâtiment s'installe suffisamment en retrait de la route d'Arconciel pour que la place de fêtes soit sécurisée. Les aménagements extérieurs sont séduisants et l'arborisation proposée permet de sécuriser et d'ombrager la place de fêtes.

## **Concept général et qualités architecturales**

L'expression est simple, le volume proposé est fait d'une partie basse côté route et d'une partie de plus grande hauteur côté Sud. Le projet regroupe la majeure partie des fonctions sur le niveau du rez-de-chaussée qui manque d'apport de lumière naturelle. L'éclairage de la salle polyvalente est assuré par les faces Sud et Ouest vitrées dans la partie supérieure de la salle, ce qui ne permet pas d'offrir une luminosité homogène des salles de sport.

Le bâtiment est constitué d'un socle en béton armé et d'une structure de toiture en poutres pleines de bois lamellé collé. La structure de toiture est régulière mais ne permet cependant pas de disposer les rideaux de séparation des salles.

## **Organisation fonctionnelle / Respect du programme**

L'organisation du bâtiment permet une bonne fonctionnalité et polyvalence d'utilisation. Cependant le rez-de-chaussée dessiné manque de clarté, la position du bloc de sanitaires adossé à l'escalier vient perturber la relation entre le hall et la salle de sport. Le rapport fonctionnel entre l'espace public extérieur, le hall, et la salle est optimal pour une bonne polyvalence. Le projet présente une bonne orientation des fenêtres et des ouvertures, cependant le hall n'a que très peu de lumière naturelle, il est central et fonctionnel mais présente peu de qualités spatiales.

Les sorties de secours dessinées au Sud du bâtiment sont en réalité enterrées, l'impact des sorties enterrées n'est pas dessiné ce qui paraît non maîtrisé.

La bonne implantation du projet dans la pente du terrain permet à l'auteur du projet de proposer une scène intérieure-extérieure qui permettrait d'organiser par beau temps des spectacles en installant les spectateurs sur la partie Ouest du parking.

Le premier étage manque de qualités spatiales et organisationnelles. Le fait que la majeure partie du programme des locaux soit installés au rez-de-chaussée donne au premier étage un caractère résiduel, il ne sera utilisé que lorsqu'il y aura des spectateurs. Fonctionnellement deux escaliers auraient probablement suffi au lieu de trois, ce qui aurait offert des possibilités d'organisations spatiales plus intéressantes à l'auteur du projet. La position centrale de l'escalier principal n'est pas non plus optimale en termes de distribution.

## **Durabilités du projet et de son exploitation**

Ce projet vise un bilan carbone et énergie grise faible grâce à une construction en bois local et une excavation réduite au minimum. La problématique du confort estival a été prise en compte par l'ajout d'inertie thermique avec des revêtements de sol minéraux et un rafraîchissement nocturne via les ouvrants en façade et en toiture. La surface vitrée Sud-Est est importante et nécessite donc une étude approfondie de la protection solaire (fixe et/ou mobile). Il faut trouver un équilibre entre l'apport de lumière naturelle et des gains solaires trop importants péjorant le confort estival.

Avec l'avancée du rez-de-chaussée, le bâtiment présente un facteur de forme élevé, ce qui se traduit par une surface d'enveloppe vers l'extérieur importante. Cela nécessitera une isolation très performante pour compenser ce défaut. Le concept énergétique est peu élaboré à ce stade et le type de panneaux solaires en toiture pour la production de l'eau chaude n'est pas très explicite (thermique ou photovoltaïque ?). A noter que des panneaux photovoltaïques sont obligatoires selon le règlement sur l'énergie du canton de Fribourg, ce qui n'est pas le cas du solaire thermique qui produit en général l'eau chaude sanitaire.

## **Economie du projet**

Les volumes et surfaces se situent dans la moyenne inférieure des projets.

n°49 CAPELINE

3<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix

**LVPH Architectes Sàrl**

Avenue de Beauregard 3

1700 Fribourg

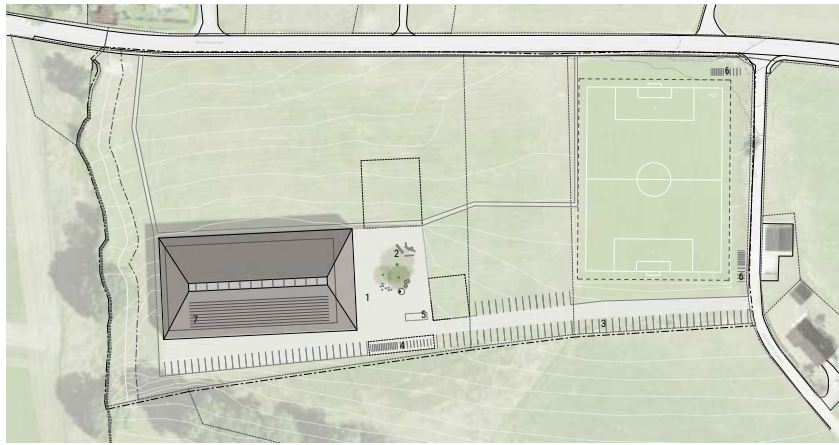
Collaborateur : Paul Humbert

Thibaut Judalet

Delphine Serio

Mitko Iliev





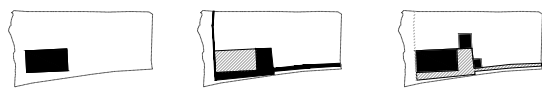
SITE 1:200 1 place de fête polyvalente 2 place de jeux / fitness 3 place de stationnement 4 court de tennis 5 zone d'équipement 6 parking 7 route 8 zone annexes



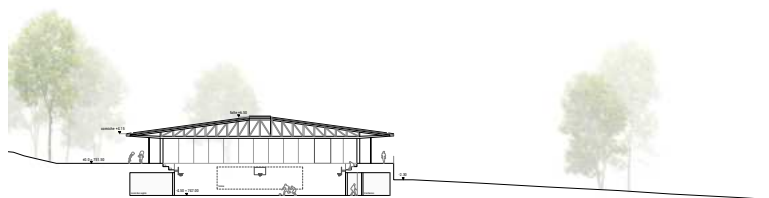
**IMPLEMENTATION**  
 Le nouveau bâtiment, dont l'implantation au nord du parcelle ne souffre d'aucune contrainte de voisinage, se situe à l'extrémité sud-est du terrain, au-delà des zones de stationnement, de la grande clôture qui entoure le périmètre. L'implantation de l'équipement sportif ainsi que les autres bâtiments voisins s'inscrivent dans une situation agricole qui compose le paysage d'habitat dispersé, caractérisé par des groupements de constructions de formes et de dimensions variables, espacés au fil du temps, autour d'une cour d'accès.

**AMÉNAGEMENTS EXISTANTS**  
 Une grille régulière de parcellage de bâtiment existants, les uns accolés les autres, se situe au sud-est de la parcelle. Cette zone est de fait un véritable quartier de bâtiments existants. Ces espaces sont destinés pour accueillir des bâtiments complémentaires au site, et un traitement en cour d'accès.

**DEVELOPPEMENT FUTUR**  
 En l'état de ce monde agricole, le projet laisse une grande flexibilité pour le développement des futurs équipements complémentaires, tout en intégrant une vision constructive pour l'insertion du projet dans le paysage. Le projet fait ainsi acte à la grande forme urbaine de l'acte, celle de la cour centrale.

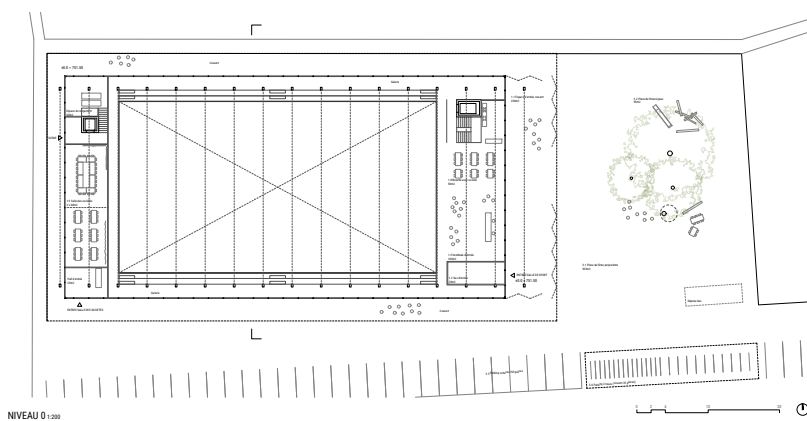


Concours d'architecture Bois-d'Amont - CAPELINE



COUPE TRANSVERSALE 1:200

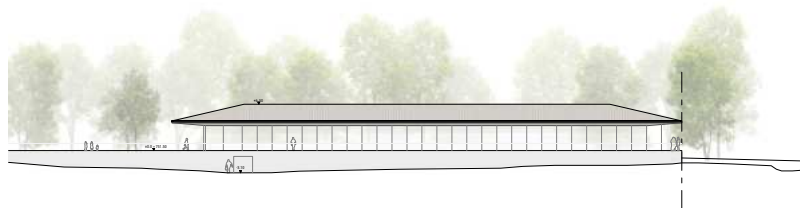
Concours d'architecture Bois-d'Amont - CAPELINE



**ORGANISATION MÉTHODE**

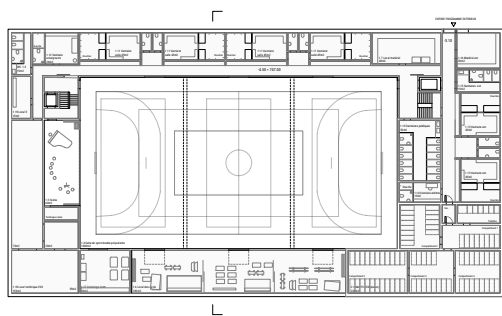
Le programme est décliné en 3 étapes selon un principe très simple. Au niveau de l'accès, à l'étage supérieur, se trouvent tous les programmes publics à destination des spectateurs et des utilisateurs de la salle des activités. Cet étage se situe sur la partie de l'édifice qui est le plus proche du grand parking. Au niveau inférieur se trouvent tous les équipements pour les sportifs ainsi que les locaux techniques et techniques.

NIVEAU 0 1:200

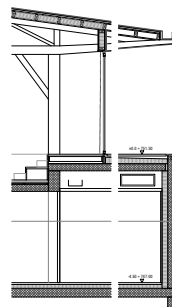


ELEVATION NORD 1:200

Concours d'architecture Bois-d'Amont - CAPELINE



NIVEAU -1 1:200

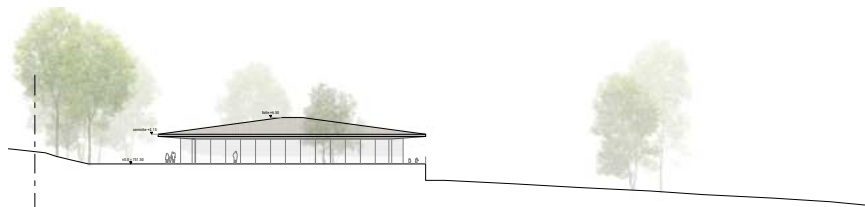


COUPE CONSTRUCTIVE 1:50



**EXPRESSION ET CONSTRUCTION**

Le bâtiment est caractérisé par un toit à deux versants qui donne une expression très contemporaine. Les volumes sont articulés autour de cet élément principal. Le toit est construit en bois lambré en bois. Les volumes sont articulés autour de cet élément principal. Le toit est construit en bois lambré en bois. Les volumes sont articulés autour de cet élément principal.



ELEVATION EST 1:200

Concours d'architecture Bois-d'Amont - CAPELINE

### **Organisation générale du site et flexibilité de développement**

Le projet s'inspire des ensembles agricoles de la campagne fribourgeoise organisés autour d'une cour d'accès. Le bâtiment, installé en limite amont du site à l'angle sud-ouest de la parcelle, est comme posé sur une esplanade qui se prolonge à l'est pour former une place d'accueil. La place d'entrée se situe à distance des nuisances de la route cantonale. Le parking est installé de manière simple et efficace à l'arrière du bâtiment et le long de la route d'accès. Le jury a apprécié le principe d'implantation qui permet de laisser libre le champ et la clairière tout en préservant le dégagement sur paysage. Il s'interroge quant à la capacité réelle du projet à intégrer le développement futur suggéré sans perdre la qualité du concept initial, par exemple l'installation d'une déchetterie en bordure de la place.

### **Qualité des aménagements extérieurs et paysagers**

Les aménagements extérieurs sont schématiques, notamment l'arborisation de la place et le dessin des cheminements. Les activités extérieures (terrains de jeux, espaces et cheminements de détente, présence du Rialet ...) sont ainsi peu mises en valeur. Le caractère très construit de l'esplanade aurait gagné à avoir un rapport plus direct avec le terrain naturel.

### **Concept général et qualités architecturales**

Le bâtiment se signale par une grande toiture à 4 pans qui chapeaute l'espace de la salle ouverte sur le paysage. Un socle en béton abrite le programme des locaux et définit la limite de l'esplanade. Le jury a apprécié la présence du bâtiment qui s'affiche tout en restant en retrait de la route et son expression qui correspond bien à une salle polyvalente de village.

La salle orientée Nord - Sud, bénéficie de fenêtres situées le long de l'aire de jeu. L'éclairage est complété par un éclairage zénithal en toiture. L'avant-toit assure seul la protection solaire. En l'absence d'autres dispositifs, une vérification serait nécessaire pour éviter tout risque de contre-jour et de surchauffe.

La charpente est constituée d'une série de poutres à treillis en bois. Le rythme de la structure ne prend pas en compte les contraintes des rideaux de séparation. Les principes illustrés dans la coupe constructive sont trop peu développés pour suggérer une atmosphère en lien avec l'image du projet.

### **Organisation fonctionnelle / Respect du programme**

Le programme organisé en couronne autour de la salle est réparti sur deux niveaux de manière simple.

Au rez supérieur, le couvert d'entrée donne accès aux espaces destinés au public et aux utilisateurs de la salle des sociétés. Le jury a beaucoup apprécié le dispositif de la galerie en bordure de la salle, avec des gradins de part et d'autre de la salle, lui donnant ainsi un caractère d'aula. La salle des sociétés n'est pas en relation directe avec l'entrée mais elle s'ouvre sur le Rialet et dispose d'un accès indépendant avec une relation fonctionnelle avec la scène. La buvette devrait disposer d'une cuisine fermée.

La salle de sport se trouve au rez inférieur avec les divers locaux de services annexes. Les accès sont clairs et bien identifiés. Le système de circulations devrait être revu pour relier les vestiaires extérieurs avec la salle et disposer d'un nombre de voies d'évacuation suffisant, ceci d'autant plus facilement que le niveau est accessible de plain-pied côté Nord. En l'état, le projet devrait être revu en coupe pour permettre la superposition de la scène avec la salle de sociétés (hauteur de la scène insuffisante).

### **Durabilités du projet et de son exploitation**

Le concept énergétique de ce projet n'est pas très développé. On note, toutefois, la présence d'un large avant-toit sur chaque façade, qui joue un rôle de protection solaire fixe, ainsi que la possibilité de créer une ventilation naturelle transversale ou via la toiture, à condition que les vitrages soient ouvrants. L'apport de lumière naturelle est significative grâce aux vitrages sur chaque orientation et en toiture. Cependant, cette grande surface de vitrages risque de péjorer la consommation d'énergie du bâtiment, rendant plus difficile d'atteindre les exigences énergétiques de Minergie-P, bien que celui-ci soit très compact.

Les murs en béton apparent du socle sont isolés par l'intérieur ce qui péjore l'inertie du bâtiment nécessaire au confort estival. Il faut apporter cette inertie avec un choix judicieux de matériaux intérieurs.

Ce projet nécessite l'excavation d'un niveau entier, ainsi que l'utilisation importante de béton et de vitrage, ce qui est très peu favorable pour le bilan d'énergie grise et le bilan carbone de Minergie-ECO.

### **Économie du projet**

Les volumes et surfaces se situent dans la moyenne inférieure des projets.

n°07 Pavillon du Rialet  
4<sup>e</sup> rang, 4<sup>e</sup> prix

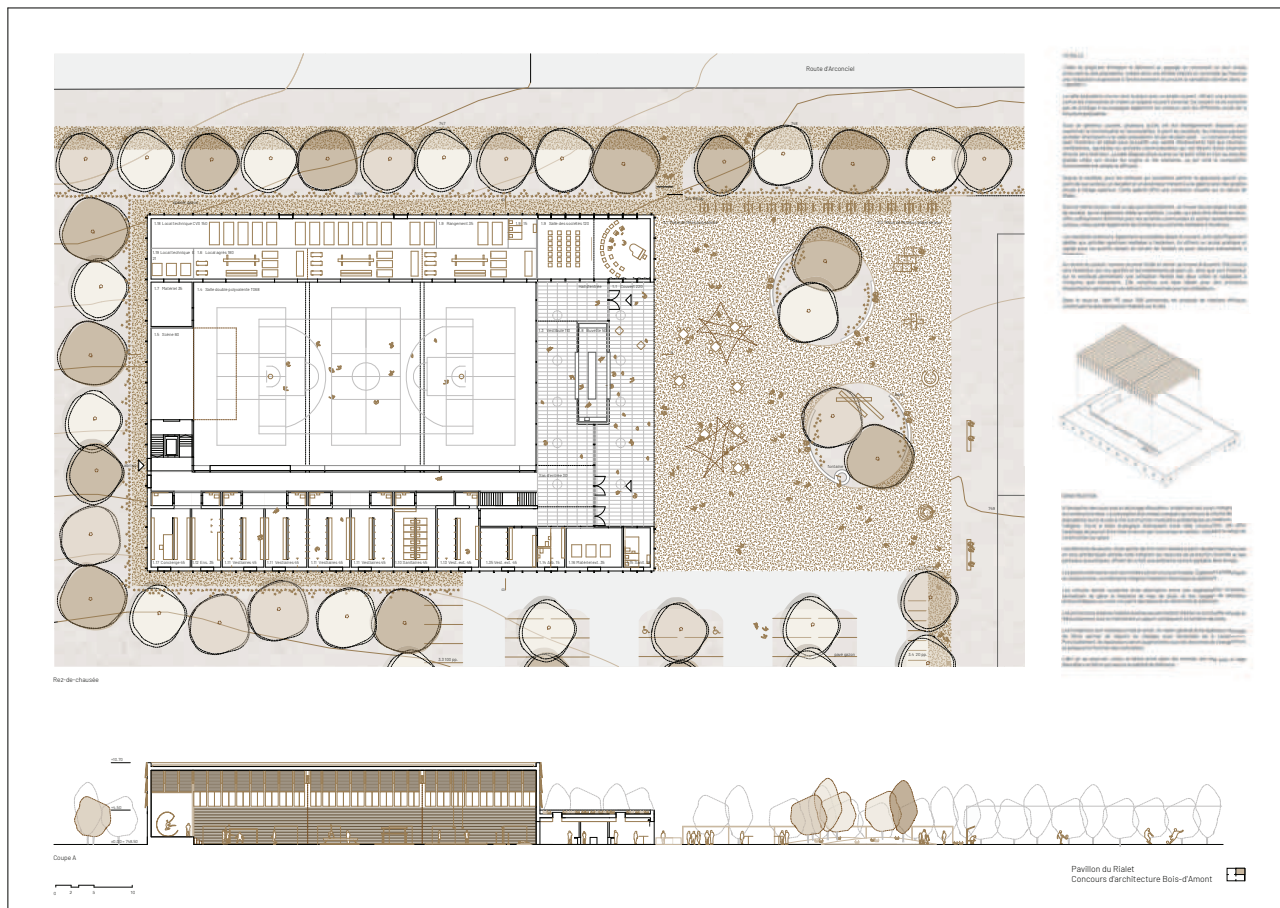
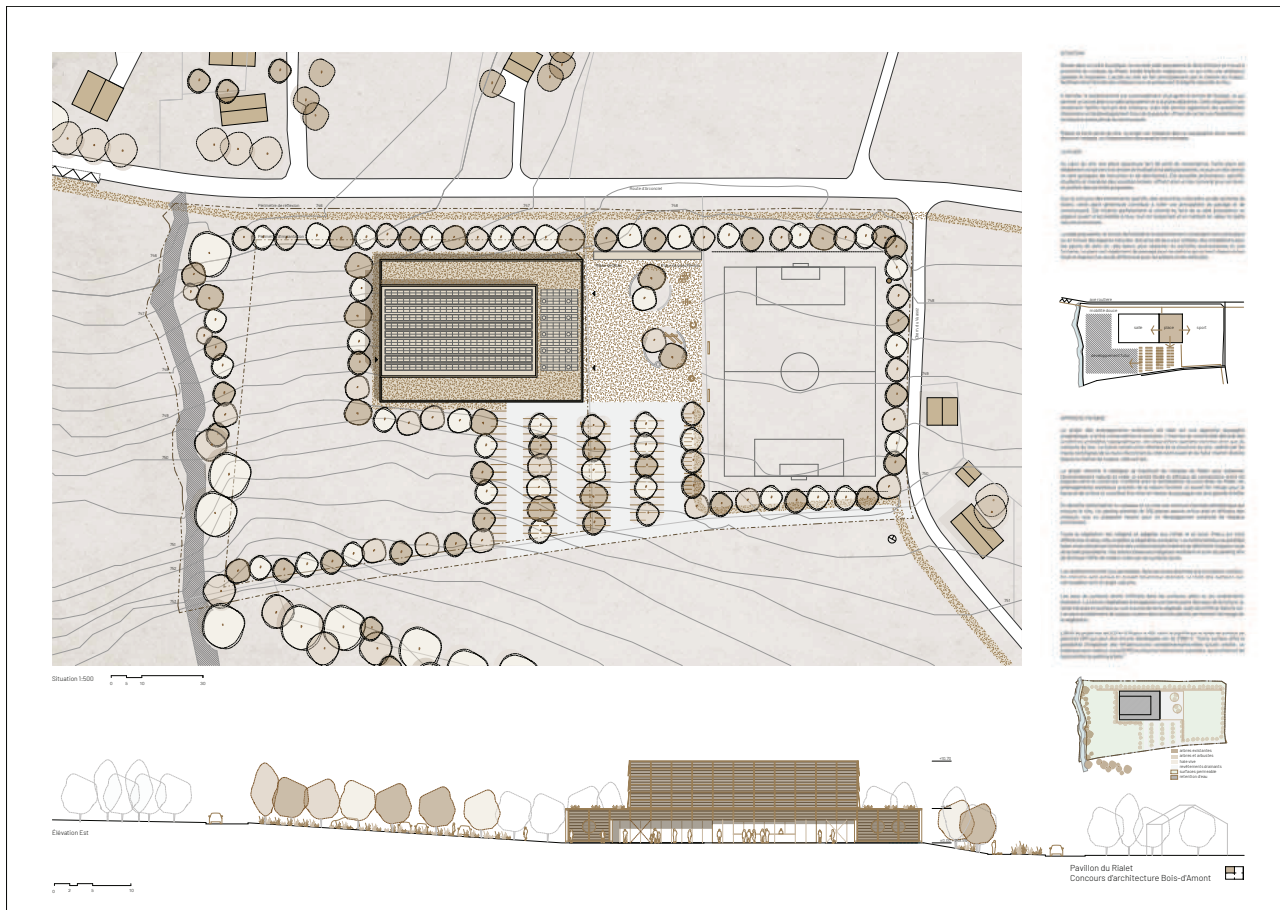
**Siegrist Architectes Sàrl**  
Rue de l'Eau 42  
2502 Biel/Bienne

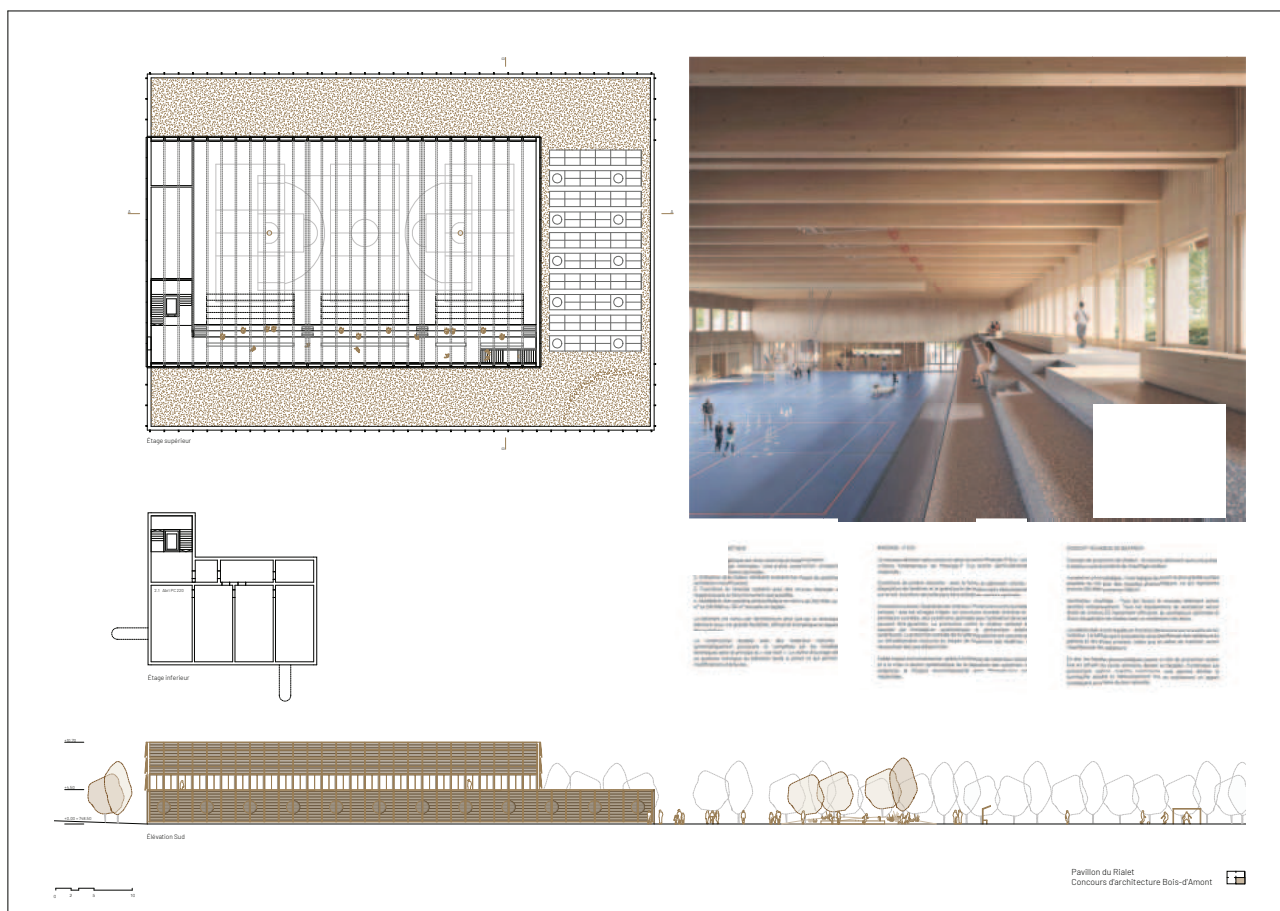
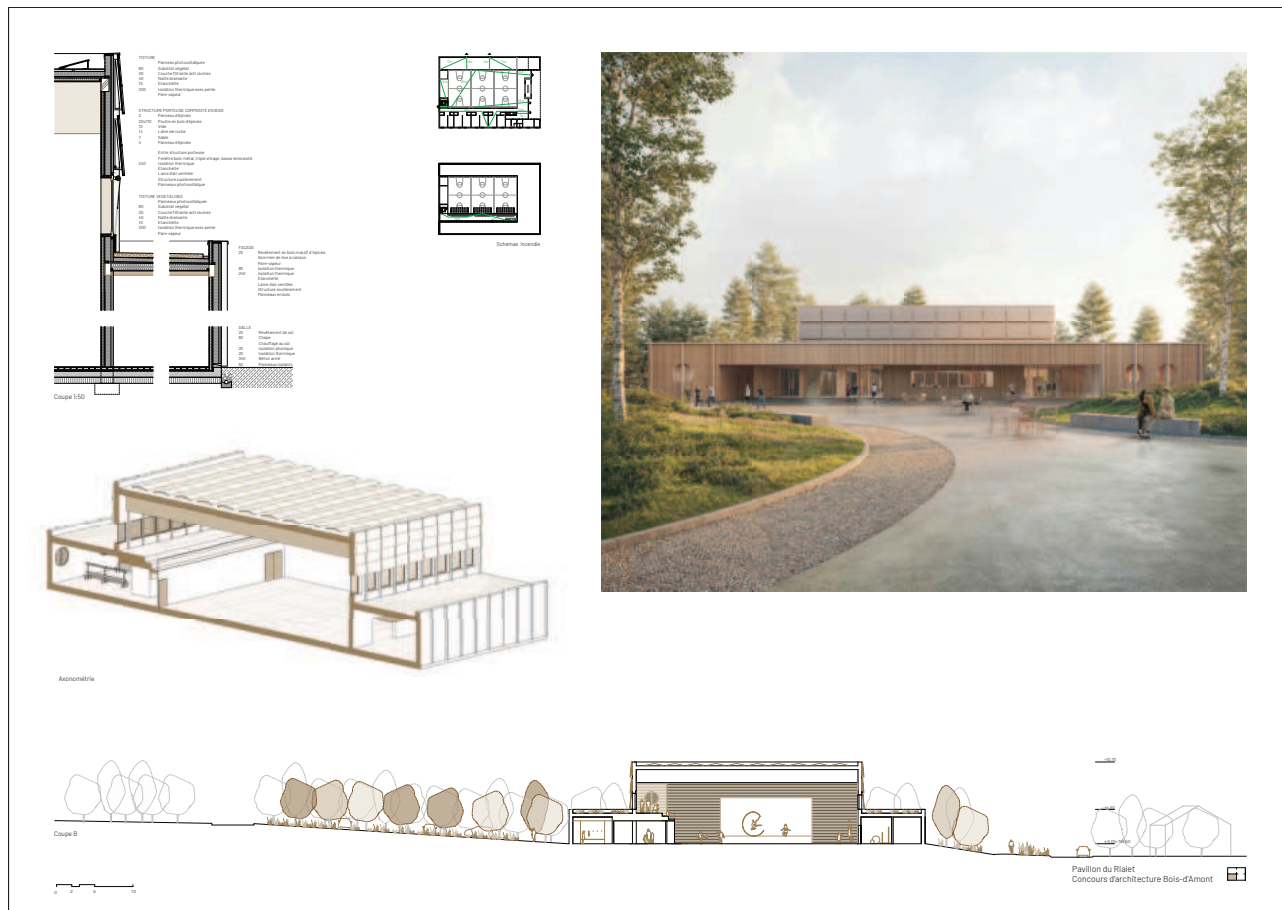
Collaborateurs : Mariela Siegrist  
Luz Siegrist

Kesküla Erard architecture du Paysage  
Rue du Faucon 19  
2503 Biel/Bienne

Collaborateurs : Epp Kesküla Erard  
Laurent Erard







## **Organisation générale du site et flexibilité de développement**

Le projet dispose les éléments majeurs du programme le long d'un chemin piétonnier parallèlement à la route d'Arconciel, et définit une place d'accueil comprise entre un nouveau bâtiment à toiture plate et le terrain de football. Un parking planté de plusieurs rangées d'arbres s'étend entre le terrain extérieur et la moitié du bâtiment au sud de la parcelle. Le solde du terrain à bâtir est plutôt restreint en raison de l'importance de la surface au sol de la proposition.

## **Qualité des aménagements extérieurs et paysagers**

Surélevée de la route par une légère différence de niveau et protégée des nuisances par un couvert à vélos, la nouvelle place des fêtes est agrémentée de bosquets derrière lesquels prennent place les jeux extérieurs et le fitness. Une ceinture arborisée forme un ensemble naturel incluant les espaces bâtis et extérieurs ; le jury apprécie le soin porté aux choix des essences plantées et au traitement des sols.

## **Concept général et qualités architecturales**

Le bâtiment est composé d'un niveau bas à toit plat entourant sur trois faces la salle de sport de manière à réduire l'impact construit le long des cheminements ; un volume émergeant surplombe la partie sportive au deuxième plan. Un grand préau compris dans le volume regroupe trois entrées indépendantes vers la salle des sociétés, le vestibule d'entrée et les vestiaires extérieurs ; la séquence d'accès à la salle polyvalente est bien organisée. Hormis l'abri en béton situé au sous-sol, la construction est entièrement composée d'une structure en bois orientée dans le sens nord-sud, et de façades alternant de grands panneaux en épicea et photovoltaïques dont l'intégration dans le paysage naturel est à vérifier.

## **Organisation fonctionnelle / Respect du programme**

Le programme des locaux est disposé sur un seul niveau de plain-pied autour de la salle polyvalente, accessible par un vestibule dans lequel la cuisine occupe une place centrale. Du côté sud de la salle de sport se trouvent les vestiaires extérieurs et locaux annexes avec leur entrée indépendante, ainsi que le solde du programme sportif desservi par un long couloir au fond duquel se trouve l'entrée vers l'abri pc. Au nord de la partie sportive, la salle des sociétés bénéficie d'un accès séparé. Le local des agrès, dont la largeur est inférieure aux six mètres recommandés, est relié directement à la salle polyvalente ; les locaux techniques s'adossent au local des engins dans une configuration peu fonctionnelle. Il aurait été profitable de disposer cette partie technique au niveau inférieur, dans le socle construit pour maintenir le volume hors sol du côté nord-ouest.

Depuis le hall principal un escalier rejoint la galerie située à l'étage, atteignable également par un ascenseur ; malgré une relation visuelle avec la nature environnante séduisante, les gradins sont peu attractifs en raison d'une absence de programme complémentaire aménagé à cet étage.

Bien que l'organisation du rez-de-chaussée soit très convaincante, l'espace sportif profite au final peu de cette situation de plain-pied, la disposition de la lumière et des dégagements vers l'extérieur donnant dans l'ensemble l'impression d'un espace semi-enterré.

Le concept de sécurité incendie n'est pas conforme aux prescriptions en vigueur, deux voies d'évacuation devraient être ajoutées du côté de la scène ainsi qu'au travers de l'entrée afin de relier la salle directement à l'extérieur.

## **Durabilité du projet et de son exploitation**

L'implantation, l'orientation et la construction de ce projet ont été soigneusement choisies pour satisfaire aux critères importants de Minergie-P-ECO. La construction en bois local ainsi que l'excavation réduite au minimum sont un atout important pour réduire le bilan carbone et énergie grise.

Le projet trouve également un bon équilibre entre l'apport de lumière naturelle et la gestion de la surchauffe estivale. En effet, des vitrages orientés Nord-Ouest et Sud-Est apportent une lumière naturelle adaptée et permettent une ventilation naturelle transversale tout en ayant des surfaces vitrées raisonnables. L'ombrage des panneaux photovoltaïques en façade (protection solaire fixe) et les protections solaires extérieurs mobiles sont complémentaires pour améliorer le confort estival. Cependant, il est recommandé d'étudier plus en détail l'ombrage créé par les panneaux photovoltaïques (inclinaison du panneau) afin d'assurer une protection solaire réellement efficace. Pour les ouvertures rondes, des protections solaires sont nécessaires.

La construction en bois offrant peu d'inertie thermique, il faut apporter cette inertie avec un choix judicieux de matériaux intérieurs.

Avec sa forme particulière, le bâtiment présente un facteur de forme élevé, ce qui se traduit par une surface d'enveloppe vers l'extérieur importante. Cela nécessitera une isolation très performante pour compenser ce défaut. Le projet propose également des espaces extérieurs très végétalisés, y compris la toiture, et perméables, permettant l'infiltration de l'eau de pluie, évitant les îlots de chaleur et favorisant la faune et la flore.

Enfin, la position et l'accès au local technique doivent être réévalués pour une meilleure fonctionnalité.

## **Économie du projet**

Les volumes et surfaces se situent dans la moyenne des projets.

## n°28 SALLE DU RIALET

5<sup>e</sup> rang, 5<sup>e</sup> prix

### Les Ateliers du Passage Sàrl

Avenue de Tivoli 4

1700 Fribourg

Collaborateur : Léonie Ruchet

Morgane Leppänen

Céline Mazza

Diego Fussinger

Hervé Romanens

Tom Schouwey

Arnaud Périsset

Cyrille Fasel

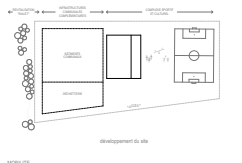


**CONCEPT URBAINISTIQUE**  
 Avec la construction de ce site, il s'agit de créer un nouvel quartier, à l'échelle de deux secteurs, qui voit le jour. Ce nouveau quartier est composé de plusieurs bâtiments de 3 à 5 étages, conçus pour être adaptés à un usage polyvalent, une salle multi-sports, une place de jeux et un terrain de foot. L'ensemble est intégré à l'existant du site. L'objectif est de créer un quartier qui s'intègre à l'existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.

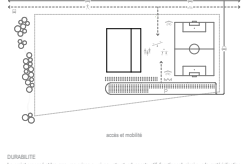
**CONCEPT ARCHITECTURAL**  
 Le projet propose un bâtiment double et un bâtiment individuel de 3 étages. Le bâtiment double est conçu pour être adapté à un usage polyvalent, une salle multi-sports, une place de jeux et un terrain de foot. L'ensemble est intégré à l'existant du site. L'objectif est de créer un quartier qui s'intègre à l'existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.



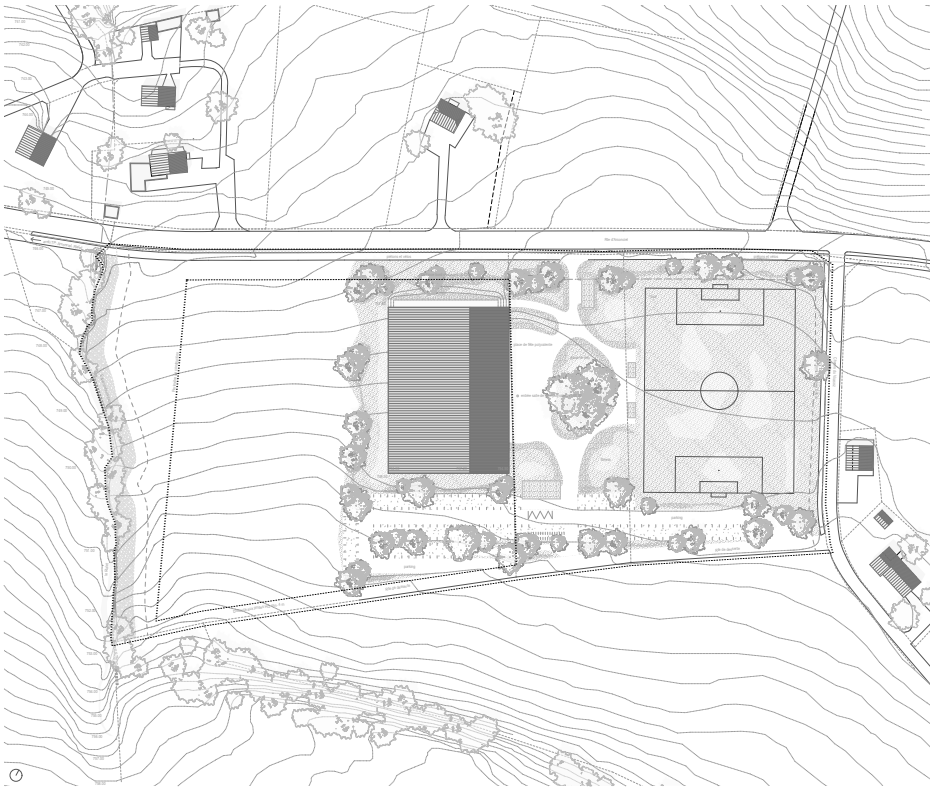
**DEVELOPPEMENT DU SITE**  
 L'objectif principal du projet est de permettre le développement de locaux inférieurs communs compatibles. La salle double est au sud, la salle individuelle est au nord. Le terrain de foot est à l'est, la place de jeux est à l'ouest. L'ensemble est intégré à l'existant du site. L'objectif est de créer un quartier qui s'intègre à l'existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.



**MOBILITE**  
 La conception architecturale est pensée pour être compatible avec les modes de transport existants. Le bâtiment double est accessible par le métro, la salle individuelle est accessible par le métro. Le terrain de foot est accessible par le métro, la place de jeux est accessible par le métro. L'ensemble est intégré à l'existant du site. L'objectif est de créer un quartier qui s'intègre à l'existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.



**DURABILITE**  
 Le projet propose des mesures pour améliorer la durabilité des bâtiments. Le bâtiment double est conçu pour être durable, la salle individuelle est conçue pour être durable. Le terrain de foot est conçu pour être durable, la place de jeux est conçue pour être durable. L'ensemble est intégré à l'existant du site. L'objectif est de créer un quartier qui s'intègre à l'existant et qui contribue à la revitalisation du quartier.



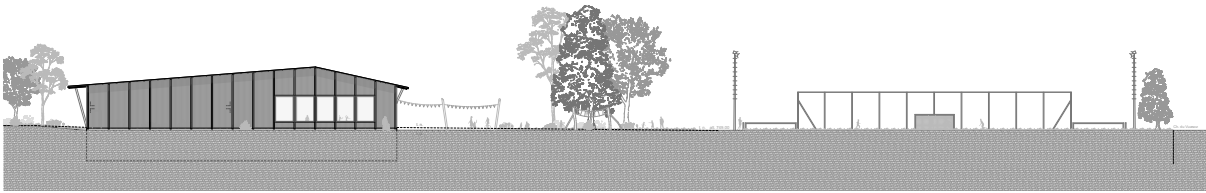
PLAN DE SITUATION 1:500

SALLE DU FAUTEUIL  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE BSG C/M/NT

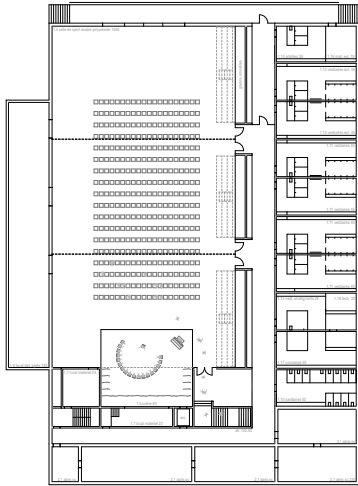


REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR 1:200

SALLE DU FAUTEUIL  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE BSG C/M/NT



FACADE NORD-OUEST 1:200

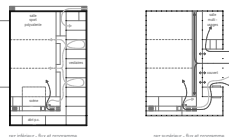


REZ-DE-CHAUSSEE INFÉRIEUR 1:200

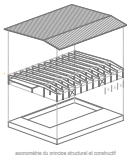


ILLUSTRATION EXTERIEURE

SALLE DU RIALET  
CONCOURS D'ARCHITECTURE BOSSIGNANT

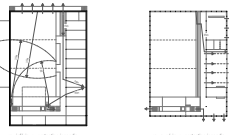


**ORGANISATION FONCTIONNELLE ET TECHNIQUE**  
La salle est divisée en deux zones principales : une zone de réception avec bureaux et services, et une zone de sport. Les bureaux sont situés à l'entrée principale, tandis que les salles de sport sont réparties dans le reste du bâtiment. Les zones de sport sont conçues pour accueillir des activités variées, de la gymnastique à la danse, en passant par des salles polyvalentes, semi-ouvertes, qui accueillent un grand nombre de personnes et permettent de réaliser des activités sportives. L'entrée du bâtiment est accessible et aménagée pour les personnes à mobilité réduite.

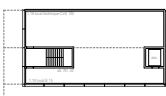


assemblage au principe structurel et constructif

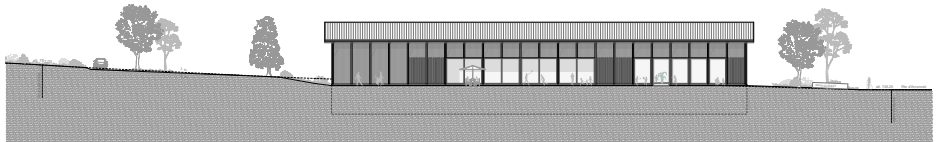
**PRINCIPES STRUCTURELS ET CONSTRUCTIFS**  
Le bâtiment est construit avec des fondations en béton armé, qui s'appuient sur des colonnes et des poutres. La structure est conçue pour résister aux charges de vent et de neige. Les murs sont réalisés en béton armé, tandis que les planchers sont en béton précontraint. Les toitures sont en charpente bois, qui est traitée avec des produits ignifuges. Les façades sont en aluminium anodisé, qui est traité avec des produits ignifuges. Les portes et fenêtres sont en aluminium anodisé, qui est traité avec des produits ignifuges. Les escaliers sont en béton armé, qui est traité avec des produits ignifuges. Les rampes sont en aluminium anodisé, qui est traité avec des produits ignifuges. Les ascenseurs sont en acier inoxydable, qui est traité avec des produits ignifuges. Les câbles sont en acier inoxydable, qui est traité avec des produits ignifuges. Les câbles sont en acier inoxydable, qui est traité avec des produits ignifuges. Les câbles sont en acier inoxydable, qui est traité avec des produits ignifuges.



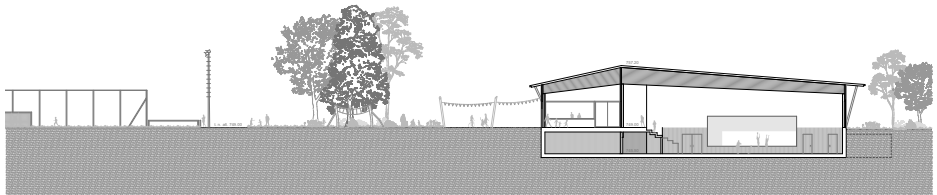
**PROTECTION INCENDIE**  
Le bâtiment est conçu pour résister aux incendies de plusieurs heures. Les murs sont réalisés en béton armé, tandis que les planchers sont en béton précontraint. Les toitures sont en charpente bois, qui est traitée avec des produits ignifuges. Les façades sont en aluminium anodisé, qui est traité avec des produits ignifuges. Les portes et fenêtres sont en aluminium anodisé, qui est traité avec des produits ignifuges. Les escaliers sont en béton armé, qui est traité avec des produits ignifuges. Les rampes sont en aluminium anodisé, qui est traité avec des produits ignifuges. Les ascenseurs sont en acier inoxydable, qui est traité avec des produits ignifuges. Les câbles sont en acier inoxydable, qui est traité avec des produits ignifuges. Les câbles sont en acier inoxydable, qui est traité avec des produits ignifuges. Les câbles sont en acier inoxydable, qui est traité avec des produits ignifuges.



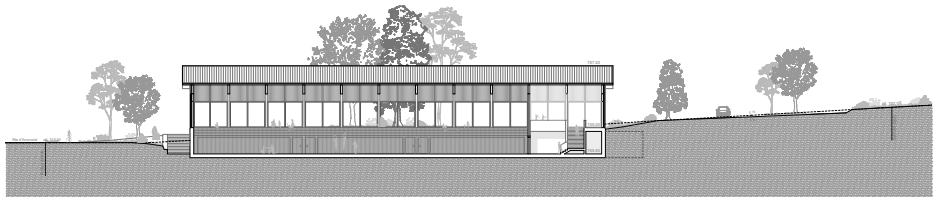
ÉTAGE 1:200 (angle sud-ouest du bâtiment)



FACADE NORD-EST 1:200



COUPE A-A 1:200



COUPE B-B 1:200

SALLE DU RIALET  
CONCOURS D'ARCHITECTURE BOSSIGNANT

## **Organisation générale du site et flexibilité de développement**

Un volume compact à toiture asymétrique à deux pans est implanté perpendiculairement à la pente du terrain, à la limite constructible côté Est, et propose le long de sa façade principale une généreuse place des fêtes agrémentée d'un massif planté ; le parking est organisé en longueur du côté sud de la parcelle, un chemin piéton permet relier la parcelle transversalement. La limite entre le flux des véhicules et les piétons est résolu par la disposition d'un couvert pour les places deux-roues. La compacité de la composition est intéressante et libère le ruisseau du Rialet de la proximité d'une future construction en laissant le terrain libre et naturel.

## **Qualité des aménagements extérieurs et paysagers**

La mise à niveau de la place demande un remaniement du terrain sur une surface conséquente. Par une arborisation sous forme de bosquets, les contours du bâti et du terrain de sport sont définis sans toutefois être trop opaques et permettent de dissimuler partiellement le parking. La partie des places de stationnement derrière la salle polyvalente aurait pu faire l'objet d'un traitement de sol différencié afin d'en limiter l'impact au sol.

## **Concept général et qualités architecturales**

L'expression du bâtiment est simple, composée de remplissage de panneaux de bois pleins, à claire-voie ou de vitrages posés entre une structure massive apparente à l'extérieur, partiellement protégée par des avant-toits. Le projet s'oriente majoritairement sur la place des fêtes, le dégagement du vestibule d'entrée sur le parking au sud n'est pas convaincant.

La structure en bois lamellé-collé sur la salle de sport, dont la partie inférieure est en pente, n'est pas recommandée pour la suspension des engins et rideaux de séparation.

## **Organisation fonctionnelle / Respect du programme**

Le projet s'organise sur deux niveaux, un niveau partiel au niveau de la place et un niveau inférieur comprenant la salle polyvalente à demi enterrée ; un espace d'accueil compris sous la toiture, le long de la place des fêtes, propose deux accès sur sa largeur, côté Nord vers le local des sociétés et au Sud vers un vestibule disposé à l'extrémité des gradins fixes ; une buvette permet de desservir l'extérieur et l'entrée simultanément. La grande baie vitrée à niveau de la galerie des spectateurs propose un décroisement spatial bienvenu vers le préau en cas de grandes manifestations.

D'un côté du préau, la salle des sociétés se divise en deux parties au moyen d'une cloison mobile, la dimension de la seconde salle est cependant en partie entamée par un espace de rangement ainsi qu'un couloir d'accès.

Depuis le hall principal, une cage d'escalier conduit au niveau inférieur vers l'accès à la salle de sport ainsi que vers les vestiaires ; une entrée en façade côté sud propose une entrée directe pour les vestiaires extérieurs par des escaliers faisant également office de sorties de secours ; cette partie du programme est séparée du reste des locaux par un cloisonnement efficace.

La position et profondeur du local des agrès n'est pas idéale et l'absence d'informations sur sa position en coupe laisse présumer une difficulté à le dissimuler dans le terrain ; sa profondeur n'est pas adéquate.

Les voies d'évacuation sont correctement disposées mais trop étroites au nord en raison de la situation de la salle dans le terrain.

Si la compacité de la proposition est à relever, le jury regrette que la salle des sociétés et le vestibule soient séparés par des sas de l'espace extérieur central et de ce fait impossible à mutualiser en cas de besoins plus spécifiques. Le choix d'enterrer la salle de sport la prive d'une relation de plain-pied entre la place des fêtes et la salle polyvalente lors de grandes manifestations.

## **Durabilité du projet et de son exploitation**

Le concept énergétique n'est pas encore très élaboré à ce stade. Toutefois, avec un bâtiment compact, simple et raisonnablement vitré, les exigences Minergie-P-ECO semblent atteignables. Les orientations opposées Sud-Ouest et Nord-Est des vitrages permet un apport suffisant de lumière naturelle ainsi que la création d'une ventilation naturelle transversale utile pour le confort estival. Les avant-toits et les stores extérieurs offrent une bonne protection solaire, tout en garantissant des gains solaires importants en hiver.

La toiture est recouverte de panneaux photovoltaïques permettant une production significative d'électricité propre.

Au niveau de Minergie-ECO, l'excavation d'un niveau entier et le volume de béton utilisé pour ce niveau nuisent au bilan carbone, bien que le reste de la construction soit en bois.

Selon les plans, la hauteur sous chevrons des locaux techniques est insuffisante pour y installer les monoblocs de ventilation et le chauffage.

## **Économie du projet**

Si les surfaces se situent dans la moyenne des projets, le volume bâti est revanche supérieur à la moyenne.

n°26 DECUMANUS

6<sup>e</sup> rang, 6<sup>e</sup> prix

**ENRICO GARBIN \_ 2 Architetti SAGL**

Via Dufour 2

6901 Lugano

Collaborateurs : Enrico Garbin  
Salvatore Guzzo

Passera & Associati studio d'ingegneria civile SA

Via alla Sguancia 5

6912 Pazzallo

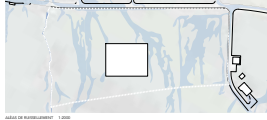
Collaborateurs : Stefano Campana  
Luca Bremen



Concept urbain



Le site de concours est situé à l'extrémité de la rue centrale qui relie les villages d'Amont, d'Epandeville et de Semblées, dont la fusion a donné naissance à la commune de Bois-d'Amont en 2021. Le paysage se caractérise par une configuration collinaire de prairies ponctuées de zones boisées. Le terrain du projet correspond à un ancien terrain d'aviation et se présente actuellement comme une grande prairie naturelle, en partie soumise vers le nord, notamment délimitée de constructions.



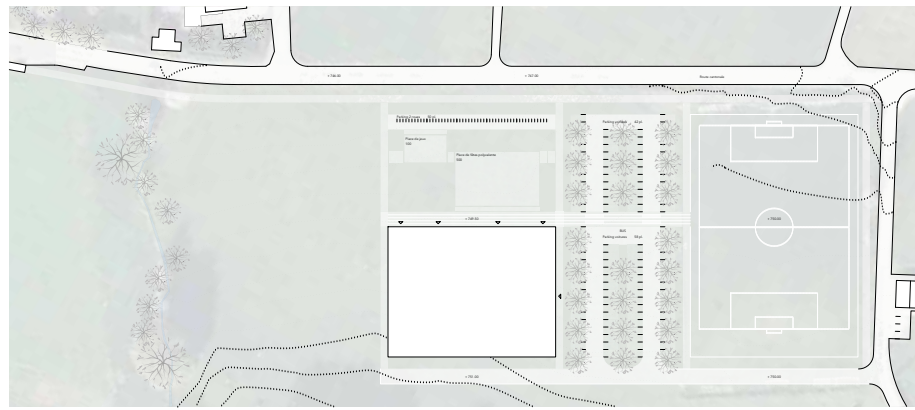
Le projet propose une architecture innovante qui s'inscrit dans le tissu urbain existant de Bois-d'Amont. Il est basé sur le tracé d'un ancien périmètre, un OCEANARIUM, installé à l'axe de la rue centrale, reliée de nouvelles fonctions qui traversent plus ou moins le terrain de football existant et le volume du Rialto. Dans l'intention de contourner l'impact volumétrique sur le terrain, la nouvelle salle polyvalente s'implante dans la partie arrière du site, en s'ouvrant de la rue centrale par une esplanade naturelle. De même, pour minimiser l'impact hydrologique, le bâtiment se tient à distance du réseau de Rialto et s'intègre discrètement au tissu du terrain libre des axes de circulation.

**CONCEPT PAYSAGER**  
L'implantation naturelle au cœur de l'implantation du projet. Centre idéologique de l'ensemble, point de départ et d'arrivée d'une trame de cheminement reliant les axes aux autres les différents parties du site. Les deux façades marquent l'entrée du site d'implantation. Celles-ci sont caractérisées par la trame posée en effet d'échelle favorisant l'ouverture des lieux de la commune. Sur toute l'implantation naturelle se présente la surface de la place de l'été qui, sous son double aspect d'usage en qualité d'espace d'usage, de récréation, de séjour, de détente et d'usage collectif, est soumise au réseau de balades, pour être utilisée de manière flexible pour la mise en place de structures éphémères ou de manifestations et événements.

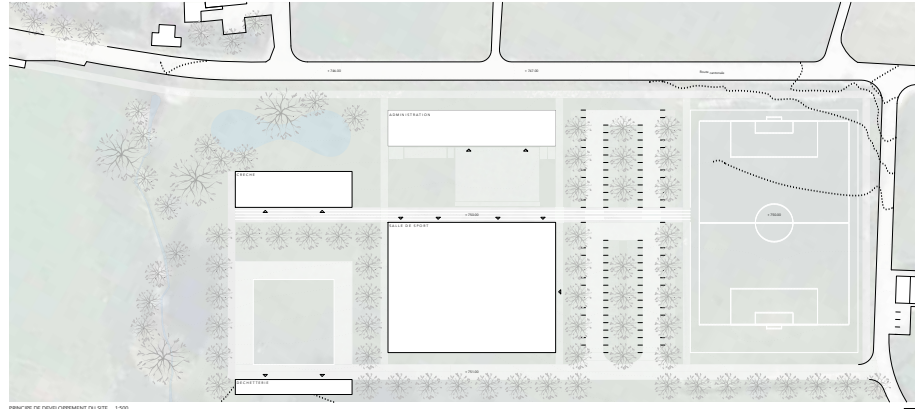
**CONCEPT ARCHITECTURAL**  
La nouvelle salle de sport se présente comme un volume compact et ponctuel qui définit une relation étroite avec le paysage. La volumétrie du bâtiment est dominée par une grande toiture en porte-à-faux vers la place de l'été pour définir les façades. L'implantation du bâtiment permet de le lier par rapport à la rue centrale via une séquence d'espaces ouverts à partir de la place de l'été et de la place de l'été, sous son double aspect d'usage en qualité d'espace d'usage, de récréation, de séjour, de détente et d'usage collectif, est soumise au réseau de balades, pour être utilisée de manière flexible pour la mise en place de structures éphémères ou de manifestations et événements.

**PROGRAMME ET PARCOURS**  
L'axe de la nouvelle salle est engagé et frontal. Un large couloir extérieur couvre sur toute la largeur du bâtiment marque l'entrée et offre une vue directe dans la salle de sport polyvalente. La disposition du programme est conçue pour que l'utilisation du bâtiment par les deux usages soit la plus simple et la plus facile possible. Le programme est organisé sur deux niveaux : espace d'accueil au rez-de-chaussée ; la surface de sport polyvalente, les vestiaires, le local des agents et du PC et des locaux. Deux escaliers reliant généralement les deux niveaux. Le gestionnaire des flux de personnes a été étudié afin que l'utilisation des espaces soit possible sans aucune gêne. Chaque utilisateur dispose d'un accès indépendant depuis l'espace d'entrée couvert. Deux accès extérieurs permettent aux visiteurs d'atteindre le vestiaire d'entrée et la galerie de gradins. La galerie se voit attribuer une double fonction : elle sert non seulement de galerie spectateurs, mais elle devient également la base de la salle polyvalente. Deux entrées latérales permettent aux visiteurs d'accéder aux escaliers menant aux vestiaires et à la salle de sport directement depuis l'extérieur. La borne et la salle de scabell sont également des accès indépendants. Un deuxième ponton de liaison permet de relier les deux niveaux pour que ce soit possible l'accès aux personnes à mobilité réduite et le transport du matériel. Les locaux techniques sont placés au sous-sol.

**PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT DU SITE**  
Le principe d'aménagement de la parcelle est conçu par une stratégie en quadrants, selon un schéma de cheminement qui permettrait aux personnes de se déplacer dans le bâtiment sans utiliser de véhicules. La nouvelle salle de sport sera l'élément principal des fonctions qui traversent plus dans le Rialto. La destination sera située dans l'angle sud-ouest du site et sera une zone partagée par le grand volume de la salle polyvalente. Les bâtiments pour l'administration communale et pour la crèche seront déplacés autour de la grande esplanade et abrités avec la salle de sport qui permettra en outre une nouvelle "place naturelle". La mise en œuvre de Rialto prévoit la création d'un large espace d'usage pour accueillir l'habitat des axes de circulation descendant de la colline et pour protéger la crèche de la rue centrale.

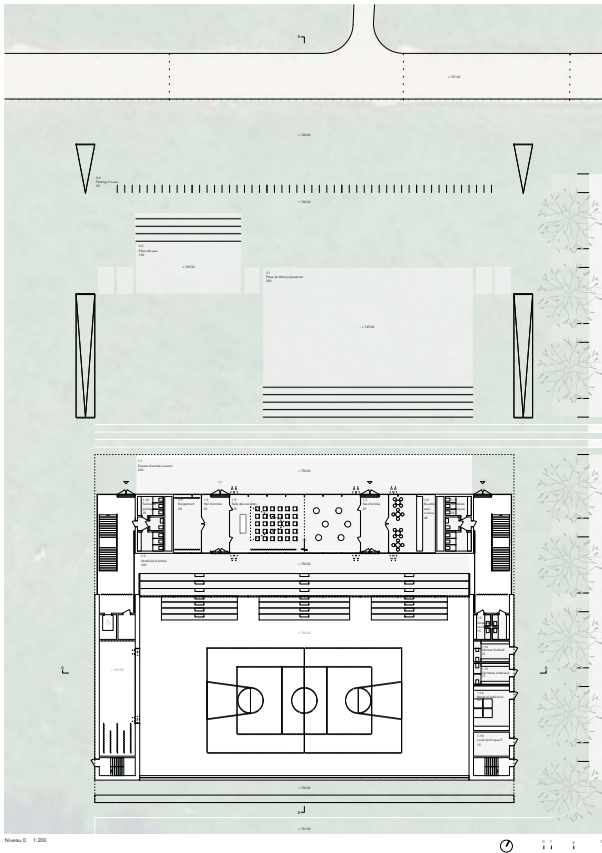


SITUATION 1:500 Surface de terrain (RP PRE) = 16,564m<sup>2</sup> Surface totale = 1,620m<sup>2</sup> Surface de terrain destinée = 14,802m<sup>2</sup> Surface bâtie destinée = 2,654m<sup>2</sup> Surface de plancher = 3,894m<sup>2</sup> BUS = 5,24 m<sup>2</sup> OS = 0,18 m<sup>2</sup> Solde de surface de plancher = 12,155m<sup>2</sup>



PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT DU SITE 1:500

Concours d'architecture Bois-d'Amont - DECUMANUS



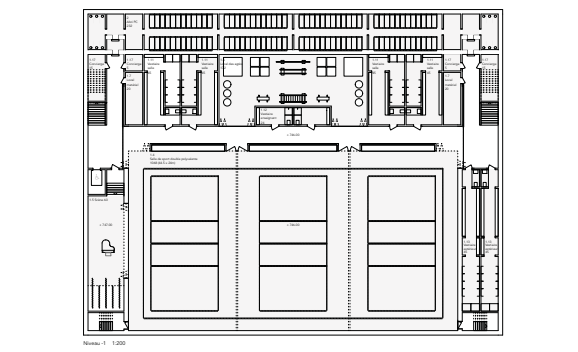
Niveau 0 1:200



**MATERIAUX**  
Le bâtiment se compose essentiellement de trois matériaux : bois, béton et verre. Les trois matériaux répondent chacun à une fonction spécifique :  
- le bois en béton contient toutes les fonctions de service (vestiaires, agents, local PC) ;  
- le verre assure le vestibule d'entrée, les gradins pour les spectateurs, la borne, la salle de scabell et la double hauteur de la salle de sport et grâce à son enveloppe généralement vitrée permet un éclairage naturel optimal et adaptable selon les besoins ;  
- la grande toiture caractérisée par des poutres BCC - bois lamelle collée - donne un aspect urbain et garanti une continuité spatiale entre intérieur et extérieur. Les façades présentent de grandes surfaces vitrées couvertes sur le paysage et des parties en béton avec des surfaces fines rigoureusement dans le ton de la toiture plus « bois » qui s'intègre dans le tissu urbain. Afin de réduire l'impact thermique, l'isolant de la salle de sport est traité en bande de bois qui améliore les qualités acoustiques. Selon les besoins, la salle peut s'ouvrir vers l'extérieur en direction sud par de grands panneaux vitrés ouverts en hauteur et peut être obturée par de zones verticales en toile. L'impact thermique couvert peut être limité par une ventilation transpiration descendante verticalement depuis des matériaux poreux au sol. À l'intérieur, afin de réduire les surfaces d'absorption l'isolation naturelle des eaux de pluie, les chemins et la place de l'été sont conçus en revêtement moine de pierre végétalisée tandis que les plans de stationnement sont prévus en dalles. Tout choix répond avec cohérence à la demande de durabilité, économie et entretien limité.



Niveau +1 1:500

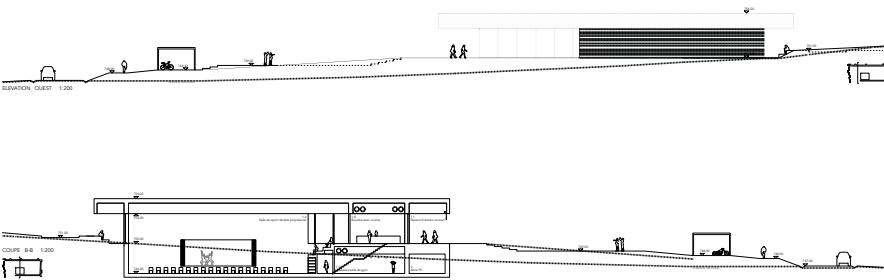


Niveau -1 1:200

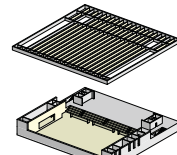
Concours d'architecture Bois-d'Amont - DECUMANUS



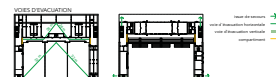
Concours d'architecture Bois-d'Amont - DECUMANUS



**STRUCTURE**  
 Les choix structurels se fondent sur le concept architectural et spatial.  
 Les charges de la toiture sont transférées aux 4 blocs porteurs en béton armé situés le long du côté court de bâtiment et constituent la structure verticale de la salle de sport tout en assurant la stabilité vis-à-vis des efforts horizontaux.  
 La couverture est supportée par une couronne de poutres en béton armé et pérorant de 2 m de hauteur statique en permettant ainsi la création des grandes surfaces vitrées sur les côtés longs du bâtiment sans nécessité de supports intermédiaires.  
 La dalle de couverture est composée de poutres en bois sur deux travées centrales et deux travées d'extrémité en porte-à-faux. La trame de poutres principales en bois dans le sens transversal du bâtiment sera réalisée en bois lamell-collé de section 24 x 160 cm, espacées tous les 2,2 m. Cet entreaxe permet de se passer d'une structure secondaire, remplacé par un panneau porteur multicouche de 100 mm d'épaisseur. Ce dernier sera également étayé de membrures pour le contreventement horizontal de la toiture.  
 La structure du niveau est prévue totalement en béton armé.  
 Le niveau de fondation se situe à 740 mm, correspondant au début de la couche de moraine, laquelle représente un appui optimal pour le bâtiment et peut être atteinte plus aisément dans cette partie de la parcelle.



**CONCEPT ENERGETIQUE ET INSTALLATIONS CLV-E**  
 Le projet combine les aspects architecturaux, constructifs et techniques de manière optimale et assure une intégration totale et un meilleur énergétique et environnemental remarquable sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.  
 L'utilisation raisonnée de l'énergie et la valorisation des ressources naturelles et locales guide les choix techniques. Les mesures actives et passives retenues visent à une limitation de la consommation énergétique au strict minimum tout en garantissant le bien-être des occupants tout le long de l'année. Normalement, la conception privilégie la prise en considération des aspects suivants :  
 - Bâtiment conçu avec une très bonne isolation thermique de l'enveloppe assurant une bonne inertie thermique et une isolation optimale pour limiter les déperditions d'énergie.  
 - Protection solaire pour éviter des apports solaires excessifs.  
 - Utilisation de matériaux naturels et/ou recyclés (bois, grès, isolant).  
 - Toiture végétalisée permettant une limitation de la température.  
 - Régulation de l'eau de pluie pour les besoins d'arrosage du site.  
 - Ventilation et rafraîchissement naturel de la salle grâce à des zones d'air motrices en façade et à l'aération naturelle en toiture.  
 - Chauffage par pompe à chaleur combinée de manière synergique avec une installation photovoltaïque.  
 - Système de chauffage à basse température combiné pour permettre le maximum de réactivité et respecter les consommations.  
 La salle sera équipée d'un chauffage au sol pour assurer le confort des utilisateurs. Pour s'adapter également à l'occupation, un système permettra uniquement la mise du chauffage selon les conditions extérieures, le complément sera assuré par la ventilation mécanique qui adapte la température de toutes les pièces et l'humidité.  
 L'installation de ventilation mécanique à double flux avec récupération d'énergie performante permettra de garantir le confort nécessaire aux différents espaces selon l'occupation. La salle de réception sera optimisée en prenant en considération des coefficients de réflexion adaptés aux utilisations des locaux.  
 Le climat d'été sera en partie géré dans la zone des gradins pour assurer l'hygiène et le confort du public.  
 Les installations techniques seront pilotées par un système BMS de dernière génération (flexible, commandé, réglé) permettant une exploitation simplifiée et un suivi énergétique des consommations. Les solutions techniques adoptées, combinées avec le choix des matériaux, permettront de garantir au Maître d'ouvrage une réalisation écologique et économique atteignant ainsi le standard Miroirage P2000.



**PARKING**  
 Le parking s'étend sur toute la profondeur du site en position centrale entre la salle de sport et le terrain de football et est conçu pour le développement futur des véhicules.  
 En cas de modifications majeures, il sera tout accessible, en marche en temps normal, il peut être particulièrement fermé pour éviter le congestionnement des flux de piétons avec celui des véhicules.  
 Les places de stationnement sont orientées par des arbres d'essences indigènes.

**TRAVAUX D'ESCAVATION**  
 L'implémentation définitive du bâtiment a été soigneusement étudiée en fonction du volume d'excavation nécessaire à la réalisation du projet.  
 L'épaisseur de 750 mm en béton d'œuvre à la salle de sport polyvalente fait en sorte que le béton massif puisse être utilisé en entier sur site pour façonner le profil aléatoire des espaces extérieurs et guider la pente actuelle du terrain de football.

Concours d'architecture Bois-d'Amont - DECUMANUS

### **Organisation générale du site et flexibilité de développement**

Le projet propose de créer un pôle d'activités le long d'un nouvel axe piétonnier - le Decumanus - le long de la route cantonale qui relie les villages d'Arconciel et d'Ependes. Le bâtiment s'implante au centre de la parcelle en retrait de la route de manière à dégager côté route une place d'entrée, délimitée à l'ouest par un parking arboré installé dans la profondeur de la parcelle.

Le jury salue la volonté de prendre en compte le développement futur du site dans son entier, tout en notant une certaine rigidité dans le concept d'aménagement en quadrants.

### **Qualité des aménagements extérieurs et paysagers**

Le traitement de la place permet d'aménager un espace d'entrée sécurisé à bonne distance de la route cantonale. Les accès piétons, véhicules, livraisons sont clairement séparés. Les aménagements extérieurs sont bien gérés, quoique très construits, donnant à l'ensemble un caractère urbain. La mise en valeur du Rialet est intégrée dans le projet général.

### **Concept général et qualités architecturales**

L'expression se veut simple, ancrée dans le paysage, avec un caractère représentatif, marqué par l'horizontalité de la dalle toiture en porte à faux. Le volume reprend le principe d'organisation générale avec une belle transparence sur le paysage. La salle orientée Nord – Sud, bénéficie de fenêtres situées le long de l'aire de jeu côté sud. La protection solaire est assurée par un avant-toit. Ce dispositif nécessite une étude soignée pour éviter les risques d'éblouissement et de surchauffe éventuelle.

Le système structurel est constitué d'une couronne de poutres en béton précontraint reposant sur les blocs de services latéraux en béton et d'une dalle de toiture en poutres en bois lamellé-collé. Les poutres sont doublées pour recevoir les rideaux de séparation. Le résultat est hétérogène avec l'expression d'une dalle en béton en façade et la transition en bois à l'intérieur. L'effort nécessaire pour assurer la transparence recherchée en évitant des poteaux intermédiaires est questionnable.

### **Organisation fonctionnelle / Respect du programme**

Le projet s'organise de manière simple et fonctionnelle sur deux niveaux, avec les espaces d'accueil au rez et la salle polyvalente au rez inférieur. L'accès principal se fait de manière frontale sous un couvert d'entrée bien dimensionné, donnant sur la salle des sociétés, la buvette et la galerie-foyer des spectateurs. Les accès ont été pensés pour permettre une flexibilité d'usages et faciliter les divers flux. Le jury regrette l'absence d'une véritable entrée clairement identifiable avec un hall plus spacieux. La salle des sociétés largement vitrée et sans local de rangement à proximité, ne permet aucune appropriation possible. Au rez inférieur, les surfaces de la salle et du local des agrès sont insuffisantes. L'accès à la scène devrait être adapté pour les PMR. Les vestiaires extérieurs ne disposent pas de liaison directe sur l'extérieur.

### **Durabilités du projet et de son exploitation**

Le concept énergétique répond aux exigences Minergie-P-ECO. Le bâtiment, de forme compacte, bénéficie de longs avant-toits, d'une bonne inertie et d'un rafraîchissement par ventilation naturelle ce qui constituent des atouts majeurs pour le confort estival.

L'apport de lumière naturelle est bien adapté avec une orientation sur deux faces opposées. Il est nécessaire, toutefois, d'évaluer si les surfaces vitrées Nord-Ouest ne sont pas excessives pour atteindre une enveloppe performante respectant l'exigence Minergie-P.

Concernant Minergie-ECO, l'excavation non négligeable et le volume de béton utilisé préteritent le bilan carbone bien que le reste de la construction soit en bois.

Une attention particulière est portée à la gestion de l'infiltration d'eau de pluie grâce à des revêtements perméables et une toiture végétalisée. De plus, l'eau de pluie collectée en toiture est récupérée pour les besoins d'arrosage du site.

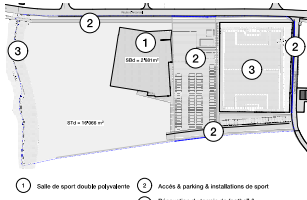
### **Économie du projet**

Les volumes et surfaces se situent dans la moyenne inférieure des projets.

n°01 PAPILLON  
écarté au 1e tour

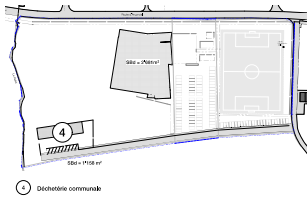
**Hera Architektur GmbH**  
Waffenplatzstrasse 90  
8002 Zürich

Collaborateurs : Aleksandra Momcilovic

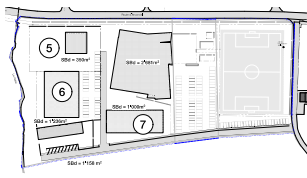


Dans un premier temps, le terrain sera réaménagé. La salle double polyvalente et son infrastructure seront construites et le terrain de football sera rénové. Parallèlement, le Flak sera réhabilité, car son accès serait plus difficile à une date ultérieure.

<b>SS</b>	<b>SS1</b>
SS max CL = 3842 m <sup>2</sup>	SS max L10 = 17032 m <sup>2</sup>
SSB / STB = 2761 m <sup>2</sup> / 10766 m <sup>2</sup> = <b>0,257</b>	ESP (surbois de l'ancien) = 27192 m <sup>2</sup>
SSB max = 3703 m <sup>2</sup>	ESP / STB = 27192 m <sup>2</sup> / 10766 m <sup>2</sup> = <b>0,253</b>
	ESP max = 10766 m <sup>2</sup>

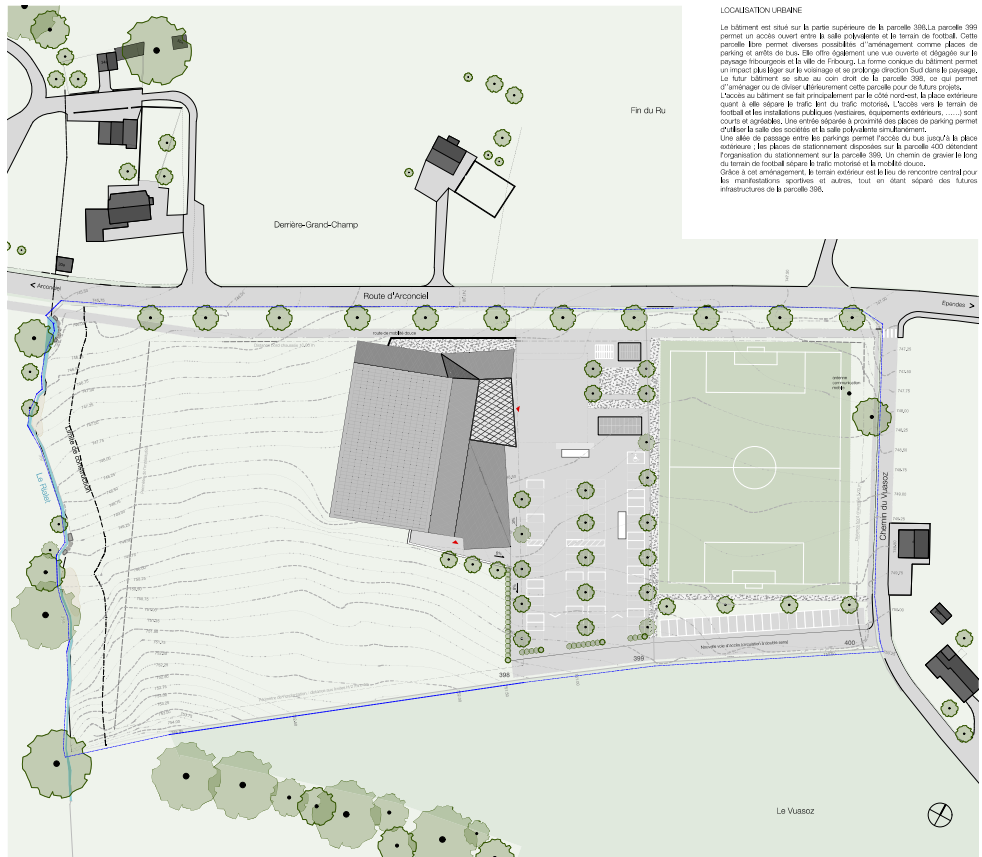


Dans un deuxième temps, le projet propose de construire le décharge en attendant que la conception et les proportions des autres bâtiments d'infrastructure soient définies.



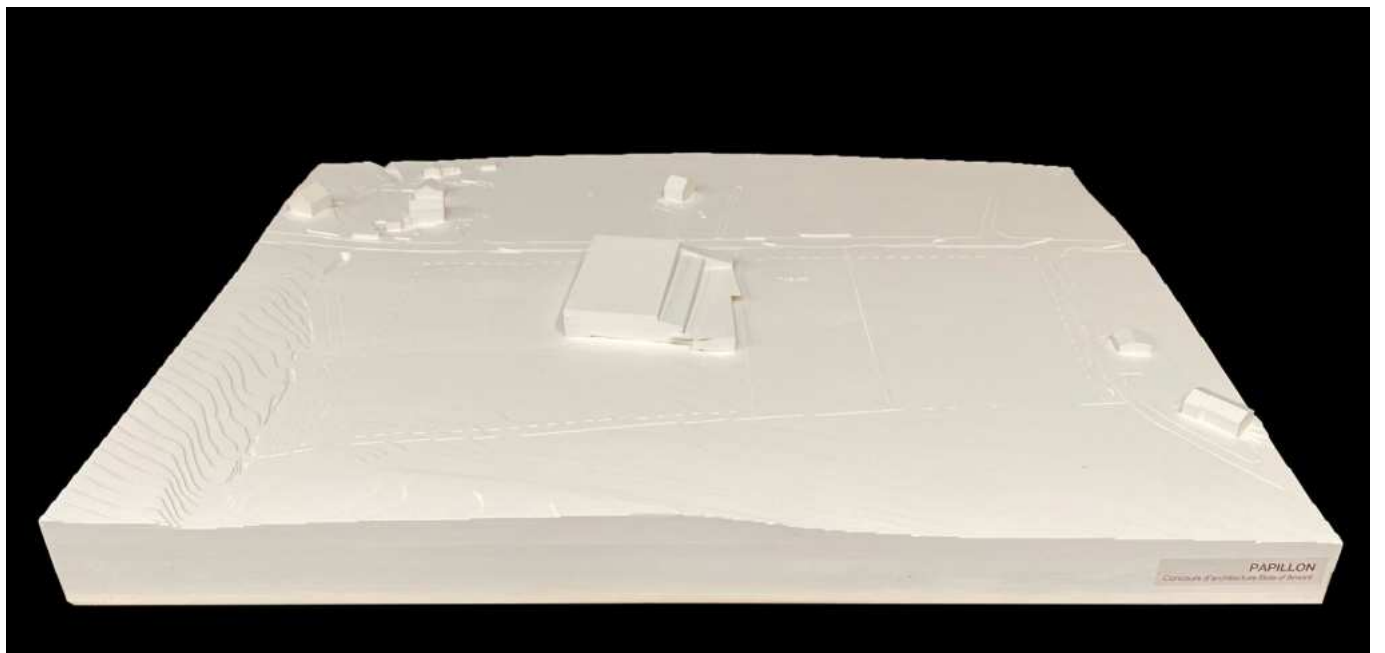
La prochaine étape consistera à construire l'infrastructure n° 5 et à compléter le route flak au sud. D'autres peuvent suivre en fonction du sud si nécessaire. L'objectif est de modifier le moins possible le paysage, qui s'élève fortement au sud-ouest.

PRINCIPE DE DÉVELOPPEMENT



PLAN DE SITUATION 1: 500

**PAPILLON**  
Concours d'architecture Bois-d'Amont



n°03 TRAIT D'UNION  
écarté au 3e tour

**Overney architecte Sàrl**  
Chemin de la Piansètta 11  
1731 Ependes

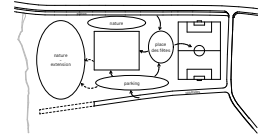
Collaborateurs : **Loris Overney**  
**Dann Kreienbühl**

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE SUR LA COMMUNE DU BOIS DAMONT

TRAIT D'UNION 

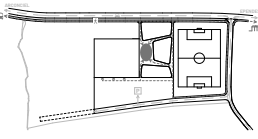
**IMPLANTATION**

La nouvelle salle de sport se présente comme un volume compact et distinctif, établissant une relation harmonieuse avec le paysage ouvert qui l'entoure. Sa conception équilibrée permet de s'intégrer naturellement dans le cadre environnant, tout en marquant sa présence par une architecture épurée et contemporaine.  
Le bâtiment est situé au centre du site de réflexion ce qui lui permet de jouir d'un espace libre tout autour du volume. Le couvert d'entrée, orienté vers le terrain de football, établit une connexion entre le parking situé à l'arrière du site et la route cantonale. La place des vélos, directement reliée au couvert d'entrée, ouvre sur la route cantonale et le trafic, lui permettant de jouer le rôle de vitrine accessible lors de manifestations publiques. Cela permet de profiter également d'une vue dégagée sur la ville de Fribourg et la chaîne du Jura. Grâce à sa proximité avec le terrain de football, la place des vélos peut bénéficier de surfaces supplémentaires en cas de besoin.  
L'objectif de cette implantation est d'assurer une rationalité optimale du site, facilitant les futures constructions, tout en permettant au complexe de fonctionner de manière autonome.  
Au nord et à l'ouest du bâtiment, le champ s'étend jusqu'aux façades, réduisant ainsi l'impact visuel de la construction. Cette implantation offre un potentiel important pour des extensions futures, permettant l'ajout harmonieux de nouvelles constructions sur le site.  
Le bâtiment suit la pente naturelle du terrain, offrant ainsi un accès de plein-pied tant au niveau du parking qu'au niveau de la place des vélos. Cette configuration en deux niveaux permet de minimiser les travaux de modification du terrain naturel et crée deux échelles distinctes pour le bâtiment : une échelle plus réduite à l'arrière et une plus imposante à l'avant.



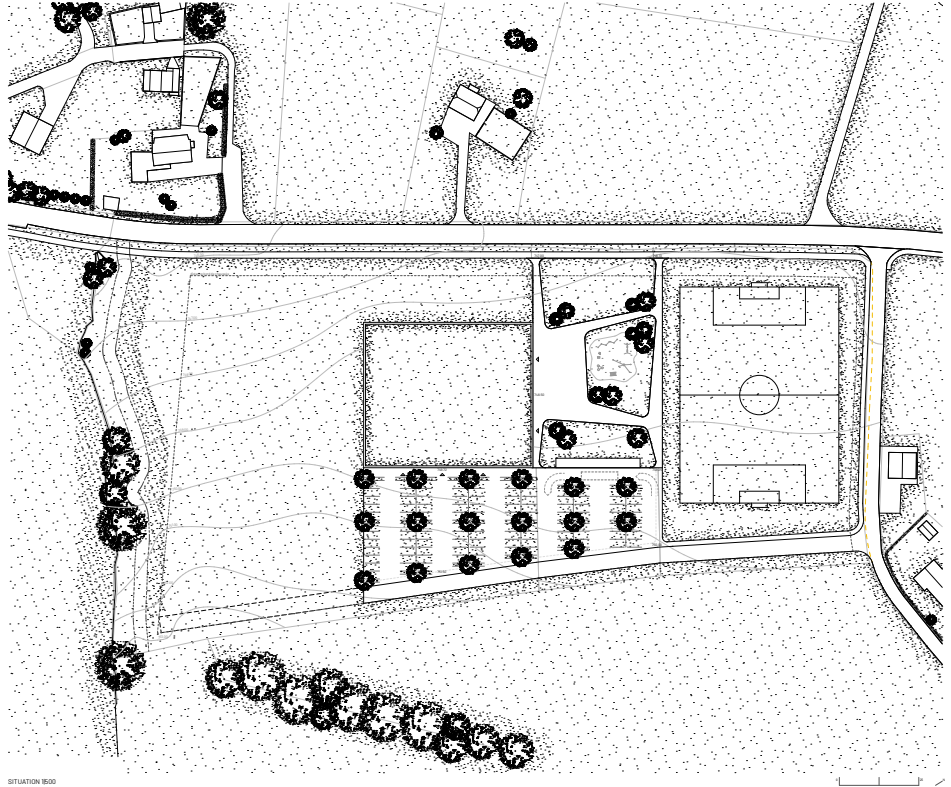
**MOBILITE**

Pour simplifier l'accès au site, un parking est aménagé à l'arrière du bâtiment, directement relié à la route d'accès. Cette disposition permet de réduire l'impact des véhicules sur le site en les maintenant à l'arrière et de conserver ainsi l'accès des activités et des manifestations.  
Le couvert à vélo apporte une séparation physique entre les voitures et la place. Ce qui permet également une réorganisation de l'espace visuel du parking.  
Les piétons arrivant de l'arrêt de bus ou des villages d'Épandens et Arconciel pourront emprunter un trottoir aménagé pour la mobilité douce. Des chemins piétons conduisant les visiteurs directement à la place des vélos, véritable cœur du projet.  
Un chemin piéton longe le parking et le bâtiment, desservant les diverses affectations dédiées aux activités extérieures ainsi que la salle des sociétés. Ce chemin d'accès pourra également être prolongé pour y adosser les futures constructions.



**TYPOLOGIE**

Les locaux indépendants de la salle de gym sont situés au sud, en connexion avec le parking. Ils bénéficient d'un accès autonome tout en permettant des ouvertures avec le reste des installations. Par exemple, la salle des sociétés peut être utilisée comme espace de préparation et de repos avant une entrée sur scène. Grâce à un service de service, qui sert également de voie de fuite, les utilisateurs peuvent accéder directement aux locaux sans passer par le vestibule.  
La boiserie, située dans la prolongation du bâtiment, sert de pivot pour les visiteurs. Avec le couvert qui s'appuie sur la corniche de la boiserie, celle-ci marque l'entrée du site depuis le parking. Elle peut être utilisée lors des activités extérieures et intérieures grâce à son accès direct au vestibule, offrant ainsi une fonctionnalité polyvalente et accueillante.  
Dans la prolongation du vestibule se trouve la galerie avec les gradins. De là, les invités pourront profiter d'une vue panoramique sur la salle de gym, ainsi que d'un panorama sur la ville de Fribourg et les montagnes du Jura au loin.



SITUATION 1600



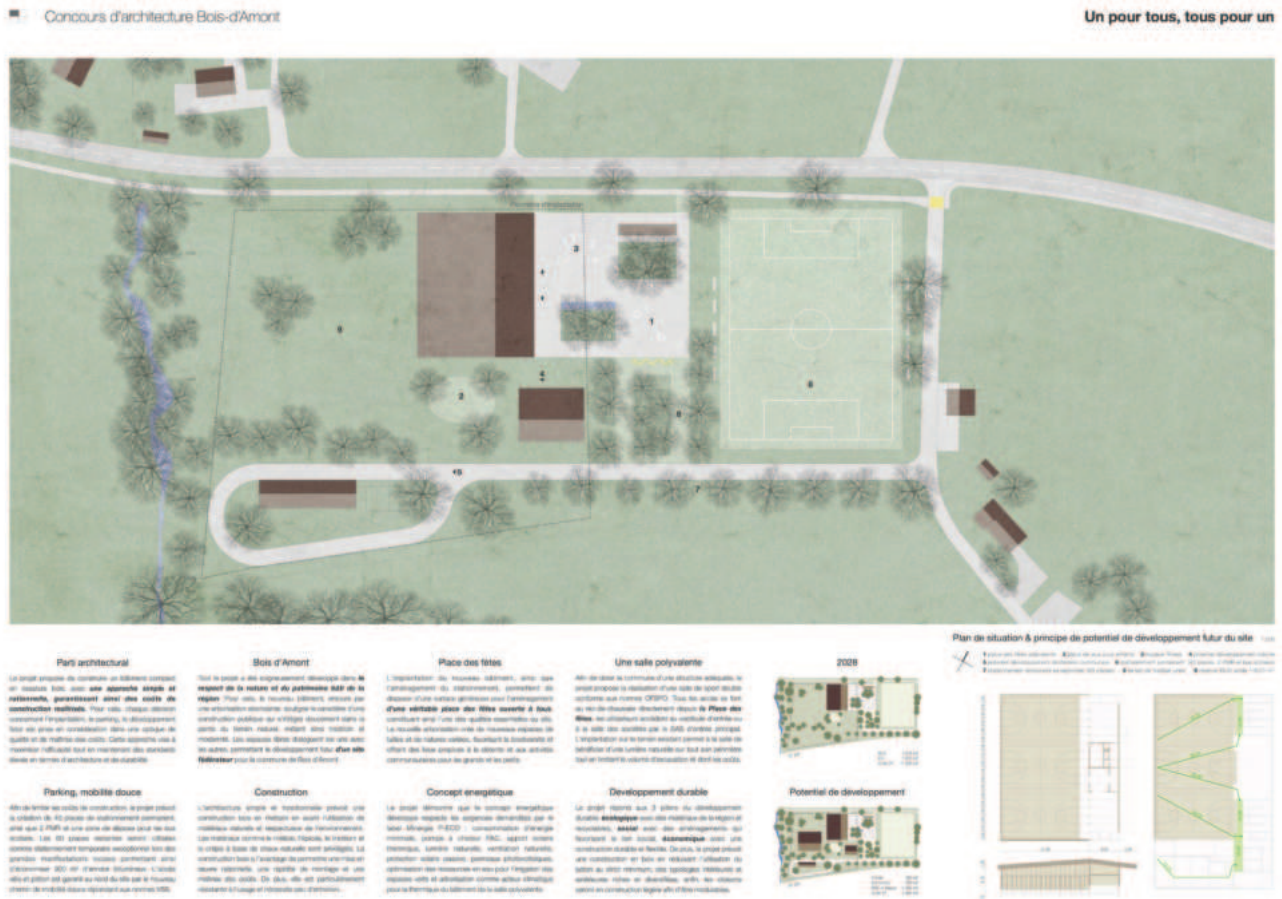
# n°04 Un pour tous, tous pour un écarté au 2e tour

**SAJAA sàrl**  
Rue de la Borde 14  
1018 Lausanne

gex & dorthe ingénieurs consultants sàrl  
Rue de la Lécheretta 1  
1630 Bulle

Collaborateurs : Apolinario Soares  
Marie-Luce Jaquier

Collaborateurs : Arnaud Dorthe



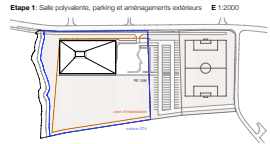
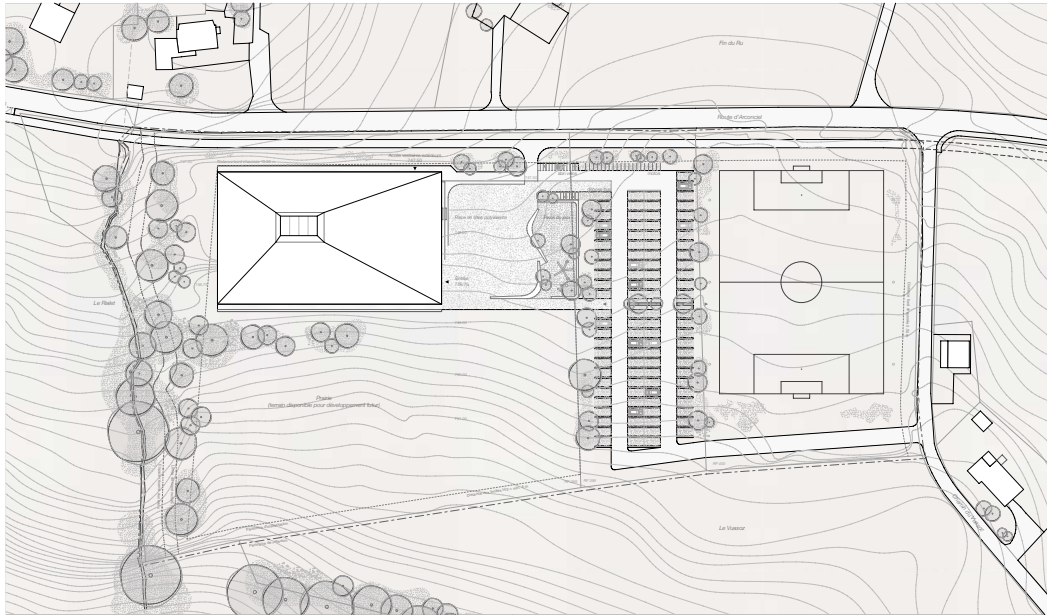
n°05 NUORISOSEURA  
écarté au 2e tour

**CAPATORI FERNÁNDEZ  
ARCHITECTES**  
Rue Luis-Curval 6  
1206 Genève

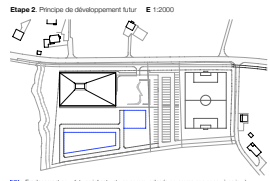
AIC ingénieurs conseils SA  
Avenue Tissot 2 bis  
1006 Lausanne

Collaborateurs : Andrea Lavelli

Collaborateurs : Agustin Fernandez  
Michele Capatori



**Etape 1: Salle polyvalente, parking et aménagements extérieurs** E 1/2000



**Etape 2: Plan de développement futur** E 1/2000

**Parcelle N° 200**  
Surface totale : 10700 m<sup>2</sup>  
SU : 14752 m<sup>2</sup>  
SR : 23202 m<sup>2</sup>  
SB : 2564 m<sup>2</sup>  
BMS : 50 m<sup>2</sup> / SU : 0,34  
BMS : 120 m<sup>2</sup> / SR : 0,52  
Surface de plancher constructible sur la parcelle : SU x 1,1 = 16228 m<sup>2</sup>  
Solde de surface de plancher (SP) disponible après étapes 1 + 2 : 22228 m<sup>2</sup> - SP = 18779 m<sup>2</sup>

**Organisation**  
Le projet s'inscrit dans le tissu du terrain existant afin de minimiser les déplacements de terre.  
La salle de sport polyvalente est parfaitement intégrée de manière à limiter l'impact du bâtiment et à respecter son environnement.  
Le programme s'organise sur deux niveaux.  
L'entrée est en relation directe avec la place des Mises polyvalentes et l'espace couvert d'entrée qui permet d'accéder au terrain d'Espérance.  
Les deux entrées permettent l'accès d'une part à la salle de sport polyvalente et d'autre part à la salle des machines (bâtiment de la zone).  
Le hall de transition est organisé comme un espace ouvert dans lequel trouvent place la boutique, le vestiaire d'entrée et les gradins fixes. Un large escalier permet une liaison claire et directe entre cet espace et le hall de la salle polyvalente à l'étage inférieur. Dans un volume fermé se trouvent des locaux de service, une salle de stockage et des locaux techniques.  
La salle de sport polyvalente est centrée sur les gradins nord et nord-est. Grâce à des grandes verrières vitrées, elle bénéficie d'un éclairage naturel optimal pour la pratique de sport, sans empressement excessif, ainsi que d'un bon visuel permanent avec l'extérieur et notamment sur la végétation à l'étage au-dessus de la salle.  
Au niveau de la salle de sport polyvalente se trouvent les vestiaires, le local des agents, les locaux techniques et de service ainsi que les locaux pour le sport à l'extérieur qui sont accessibles séparément par une entrée dédiée.

**Situation et implantation**  
Le site se situe entre les villages d'Espérance et d'Arconciel, à proximité de l'entrée du village d'Espérance. Il bénéficie de la situation privilégiée de la zone d'Espérance, caractérisée par une végétation luxuriante.  
La parcelle du concours est délimitée au nord par le cours d'Arconciel, à l'est par le chemin du Vaucher, au sud par des parcelles agricoles et à l'ouest par le cours d'eau de la Flèche.  
La nouvelle salle de sport polyvalente s'intègre dans ce contexte avec un volume simple et compact caractérisé par une toiture massive et un développement horizontal.  
Les façades sont très ouvertes vers l'extérieur. La grande toiture à quatre pentes, marquée par la présence d'un immense ventral, crée des jeux de lumière sur les quatre façades. Ces éléments architecturaux s'intègrent de l'architecture rurale du lieu et contribuent à faire une identité forte dans le site.  
Implantée à proximité de la route d'Arconciel et du cours d'eau « la Flèche », la nouvelle salle polyvalente est facilement identifiable depuis la route principale comme un bâtiment d'importance publique et un lieu de rassemblement à l'échelle du territoire.  
Cela implique la prise en compte de la fonctionnalité du bâtiment et l'intégration dans le paysage qui l'entoure tout en assurant la possibilité de développer sur le site, tout en préservant le maximum de possibilités aux développements futurs.  
Si d'autres bâtiments devaient voir le jour sur le même terrain, ils pourraient constituer un ensemble cohérent et ordonné autour de la place des Mises polyvalentes.



**Aménagements extérieurs**  
La prise en compte de l'environnement du patrimoine du concours s'inscrit dans la continuité du paysage rural existant.  
Les fonctions d'usage du programme seraient à l'extérieur dans un contexte de maintien respectueux et positif de cet environnement diversifié permettant plusieurs usages structurés liées à l'extérieur, expérience abordable dans la nature, sport à l'extérieur, détente, etc.)  
Les solutions proposées sont simples et fonctionnelles.  
Une zone entre cour et entrée de la salle est prévue pour accueillir des événements diversifiés tels que des fêtes.  
La zone de transition entre le long du cours d'eau « la Flèche » est complétée par des aménagements extérieurs favorisant la biodiversité.  
L'aménagement de la place des Mises polyvalentes est structuré et moderne. Celle-ci est dotée d'une zone en béton brut, elle est un élément de liaison des différents fonctions qui se trouvent place au site. Les matériaux proposés pour les surfaces extérieures sont simples et naturels : l'ardoise, le granite et le béton.  
La place de parc est conçue comme un jardin d'inspiration à l'architecture rurale du site. Elle est riche en végétation, équipée de jeux pour les enfants et d'une zone pour le fitness.  
Les places de parc sont traitées avec un revêtement de sol perméable en pavés galets, permettant de maximiser l'infiltration dans le terrain des eaux de pluie.  
L'aménagement de site est axé autour de la place des Mises polyvalentes. L'axe principal est limité par le chemin du Vaucher, en longeant le terrain de sport. La région boisée se trouve au fond des places de parc, à proximité de la place des Mises polyvalentes.

Planche 10

Salle de sport double polyvalente

Concours d'architecture Bois-d'Amont Nuorisoseura



DEVISE : NUORISOSEURA

n°06 Bovis  
écarté au 1er tour

**ALIAS architects Sarl**  
Augustinergasse 30  
8001 Zürich

co – struct SA  
Chemin des Clos 17  
1170 Aubonne

Collaborateurs : Antoine Berchier  
Lorenza Donati

Collaborateurs : Fabrice Meylan

**COMMUNE DE BOIS-D'AMONT**  
UNE SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE

**BOVIS**  
DANS LA PRAIRIE, UNE TOITURE QUI RASSEMBLE

**PROLOGUE**

Un lieu identitaire  
C'est sous une vaste toiture, délicatement posée dans le paysage naturel, que pourront se réunir les habitants de Bois d'Amont. Un geste simple, qui rayonne et rassemble tout en conférant au projet un caractère profondément public : un véritable lieu identitaire.  
Sa façade principale s'ouvre généreusement sur la grande esplanade et lui confère un potentiel polyvalent. Lors d'un grand événement estival, cette façade s'ouvre et les limites entre intérieurs et extérieurs disparaissent. Une nouvelle séquence spatiale en émerge, plaçant ainsi la grande salle en relation directe avec la place des fêtes, favorisant les échanges.

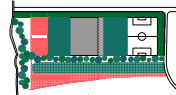


**BENEFICE**

Faciliter la circulation et offrir un maximum de flexibilité. Un lieu de convivialité situé au centre de gravité des trois anciennes communes, pour des activités aussi bien culturelles que sportives, pour les jeunes et les plus âgés, pour les différents associations et pour des instants aussi bien quotidiens que spectaculaires.

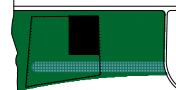
**IMPLANTATION**

Favoriser les développements futurs  
Idéalement placé au centre de gravité de la nouvelle commune, le projet doit rassembler l'ensemble des fonctions scolaires, sportives, associative et culturelle de la commune tout en dégageant une zone généreuse et idéale pour le développement futur.

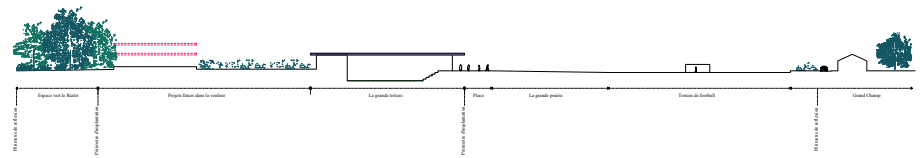
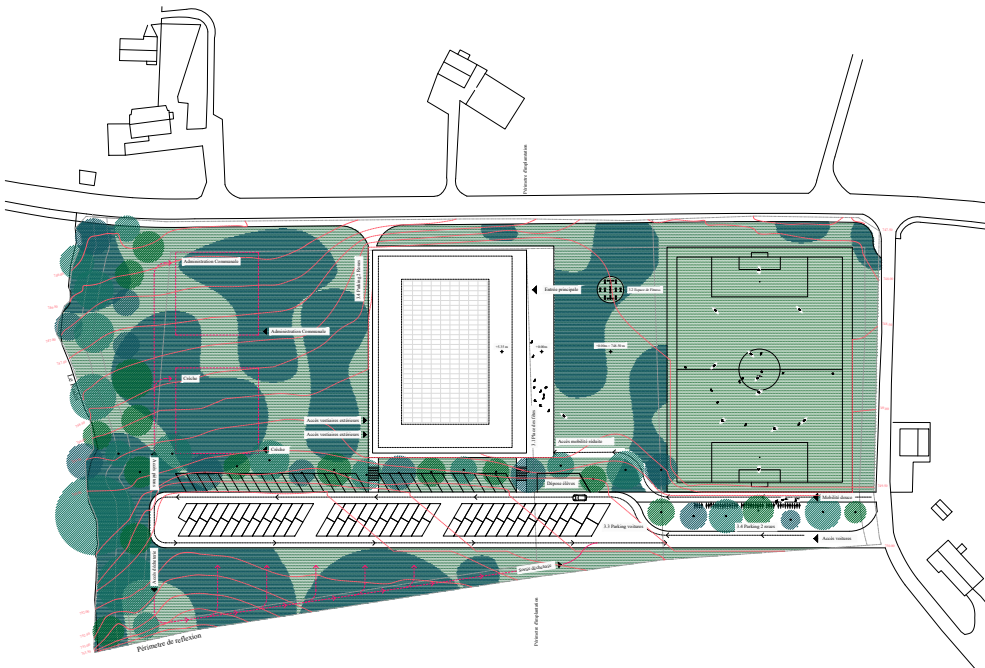


**POTENTIAL DE DEVELOPPEMENT**

Afin  
En faisant face au terrain de football, l'implantation du projet délimite un espace extérieur multifonctionnel – la grande prairie – prêt à accueillir des activités de ballés et de formats variés. Séparée par un filin de verdure, la circulation des vélos se limite à la partie supérieure de la parcelle, préservant ainsi, à l'ouest, une large zone pour une grande flexibilité de développement des futures infrastructures. Une zone arborée borde le Rilet en valorisant cet espace naturel. C'est dans cet environnement calme que les activités extérieures de la crèche pourront se dérouler. La déchetterie, elle, jouxte grande place en contre-haut du parking, isolée ainsi du reste des activités et facilement accessible depuis la route d'accès.



● Réhabilitation  
● Démolition  
● Nouvelle construction  
● Ancien bâtiment  
● Ancien terrain  
● Ancien parking  
● Ancien terrain agricole  
● Ancien terrain forestier  
● Ancien terrain industriel  
● Ancien terrain commercial  
● Ancien terrain résidentiel  
● Ancien terrain agricole  
● Ancien terrain forestier  
● Ancien terrain industriel  
● Ancien terrain commercial  
● Ancien terrain résidentiel



PLAN DE SITUATION  
1:500

COUPE TRANVERSE  
1:500



n°08 bois en fête  
écarté au 3e tour

**Juan Socas Architectes**  
Place Dufour 4  
1110 Morges

Collaborateurs : Katia Schmit  
Eloïse Blanchard  
Juan Socas



**LE PROJET CIBAN**

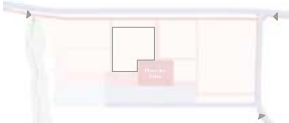
Le site est une prairie en légère pente orientée vers le nord d'un bois profondément enraciné, le reste est ouvert, et se situe en bordure d'habitat.

Notre projet est une réponse à la demande de la commune de Morges, qui souhaite développer un équipement sportif de haut niveau, en respectant l'environnement et le cadre de vie existant.

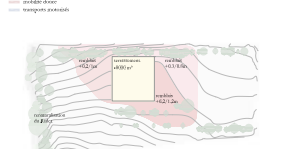
Le projet est une réponse à la demande de la commune de Morges, qui souhaite développer un équipement sportif de haut niveau, en respectant l'environnement et le cadre de vie existant.

À l'issue de la phase de programmation, nous avons pu définir les contours de l'édifice, tout en préservant au maximum le cadre de vie existant.

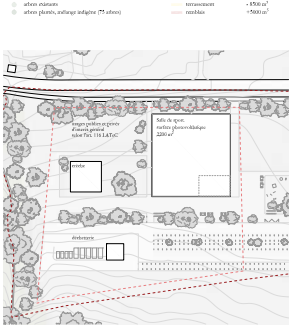
Enfin, la phase de conception nous a permis de définir les détails de l'édifice, tout en préservant au maximum le cadre de vie existant.



**ESPACE PUBLICS ET MOBILITÉ**

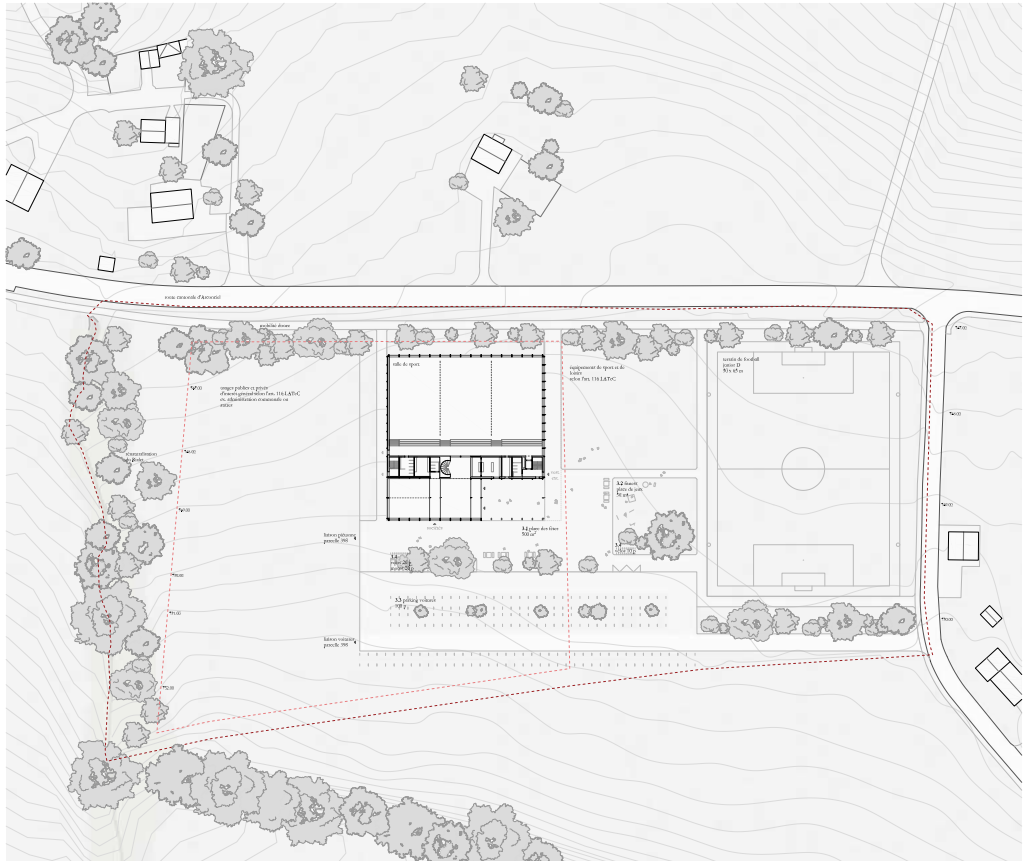


**ARBORESCENCE ET REUTILISATION DES TERRES**



**DEVELOPPEMENT FUTUR**

Le site est une prairie en légère pente orientée vers le nord d'un bois profondément enraciné, le reste est ouvert, et se situe en bordure d'habitat.



CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT bois en fête



n°09 Minerarbre  
écarté au 1er tour

**Rmored SA**  
Route de Bayerel 8  
2063 Engollon

Collaborateurs : Audrey Berenguer  
Mathias Raetz  
Ralf Howald  
Chateau Lolie



n°10 À mon toit !  
écarté au 1er tour

**Thibault De Oliveira Architecte**  
Route des Arsenaux 24  
1700 Fribourg

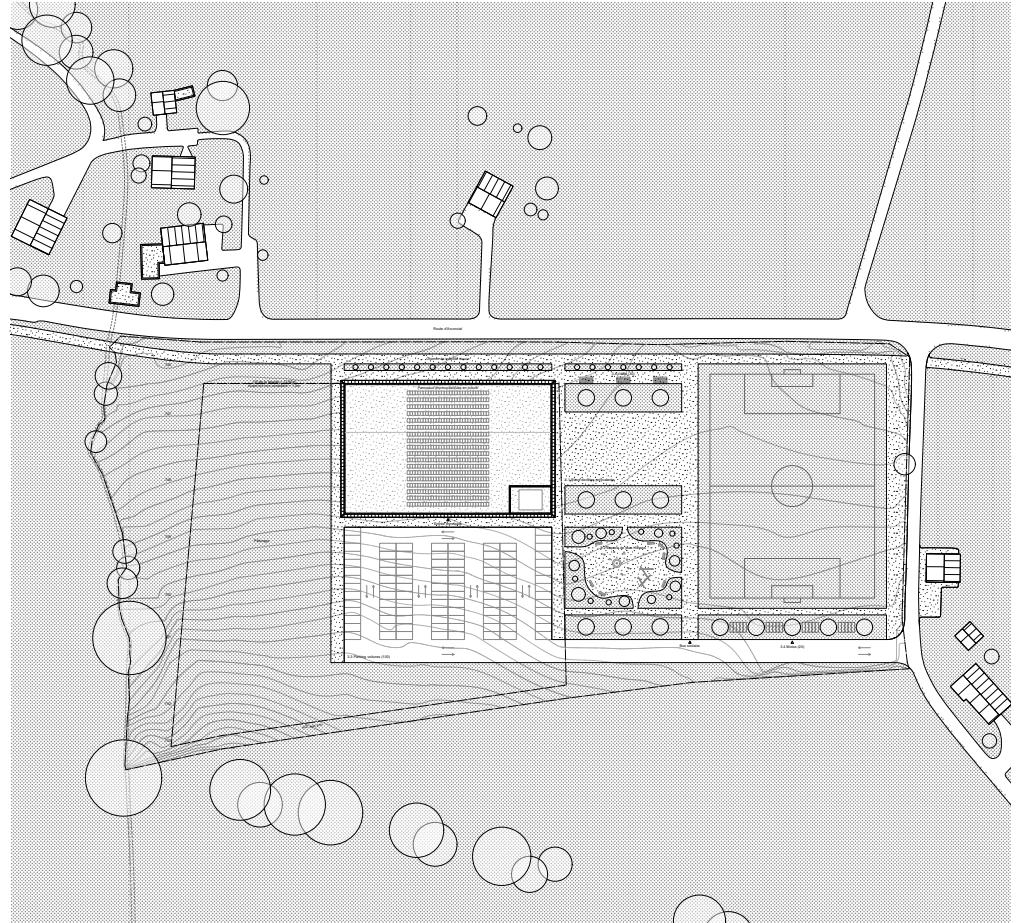
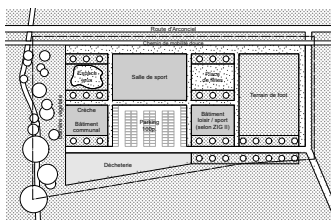
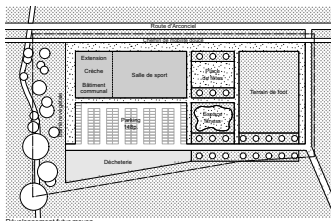
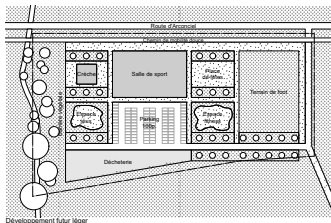
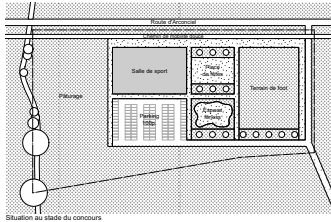
Collaborateurs : Thibault De Oliveira  
Dimitri Descloux

**JORIS PASQUIER ARCHITECTES SA**  
Rue de l'Etang 25  
1630 Bulle

Collaborateurs : Joris Pasquier

**Beaud ingénieurs Bois Sàrl**  
Chemin des Prairies 12  
1630 Bulle

Collaborateurs : Sylvain Beaud  
Antoine Martin



Plan de site - 1/500

Concours d'architecture Bois-d'Amont - À mon toit !



Concours d'architecture - Bois-d'Amont - À mon toit !

n°12 LA GRANGE (1)  
écarté au 2e tour

**Encounter**  
Elsässerstrasse 93  
4056 Basel/Bâle

Furio Montoli Space Workshop  
Via Giosuè Carducci 7  
20123 Milano

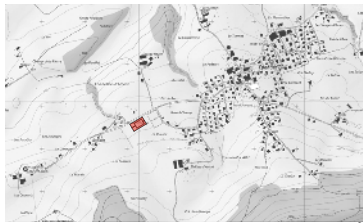
Frigerio Jundt Ingenieure Planer AG  
Seelandweg 7  
3013 Bern

Collaborateurs : Sébastien Le Dortz

Collaborateurs : Furio Montoli

Collaborateurs : Michele Frigerio

LA GRANGE - Concours de projets d'architecture pour le développement d'une salle de sport double polyvalente



Implantation et schématisation - Echelle 1/5000

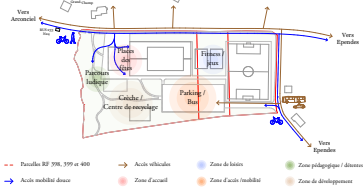


Schéma des accès et distribution du programme - Echelle 1/2000

Nouveaux usages sportifs

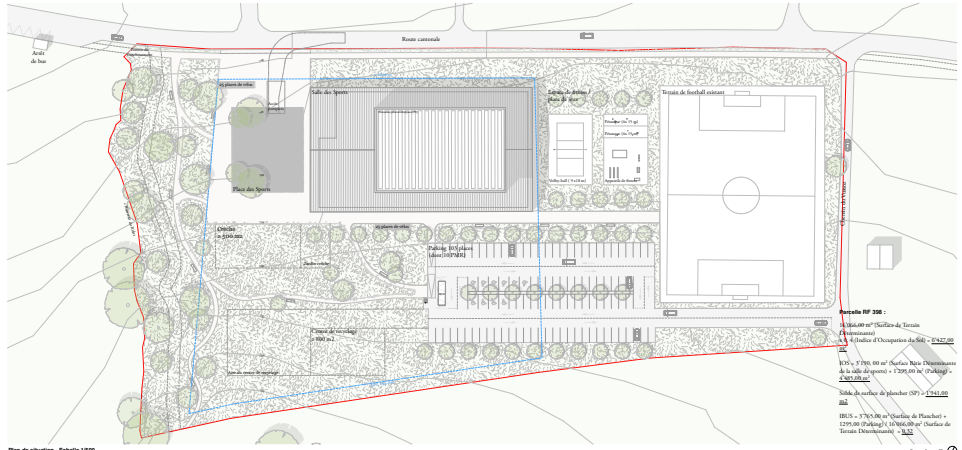
Il s'agit de créer un espace de loisir et de détente d'été... (text continues describing the project goals and site context)

Fonctionnement et aménagements polyvalents

Accueillir depuis un espace d'entrée qui offre une solution directe... (text continues describing the building's functional requirements)



Vue de l'intégration de la salle de sports dans le paysage environnant



Plan de situation - Echelle 1/500

Intégration paysagère et accessibilité

Une place des sports dans le lieu polycentrique... (text continues discussing landscape integration and accessibility)

Impact environnemental et cycle de vie

En ce qui concerne le cycle de vie... (text continues discussing environmental impact and lifecycle considerations)



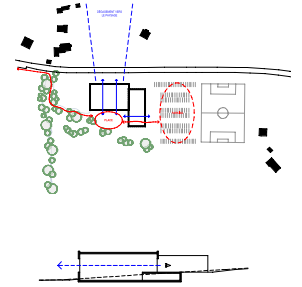
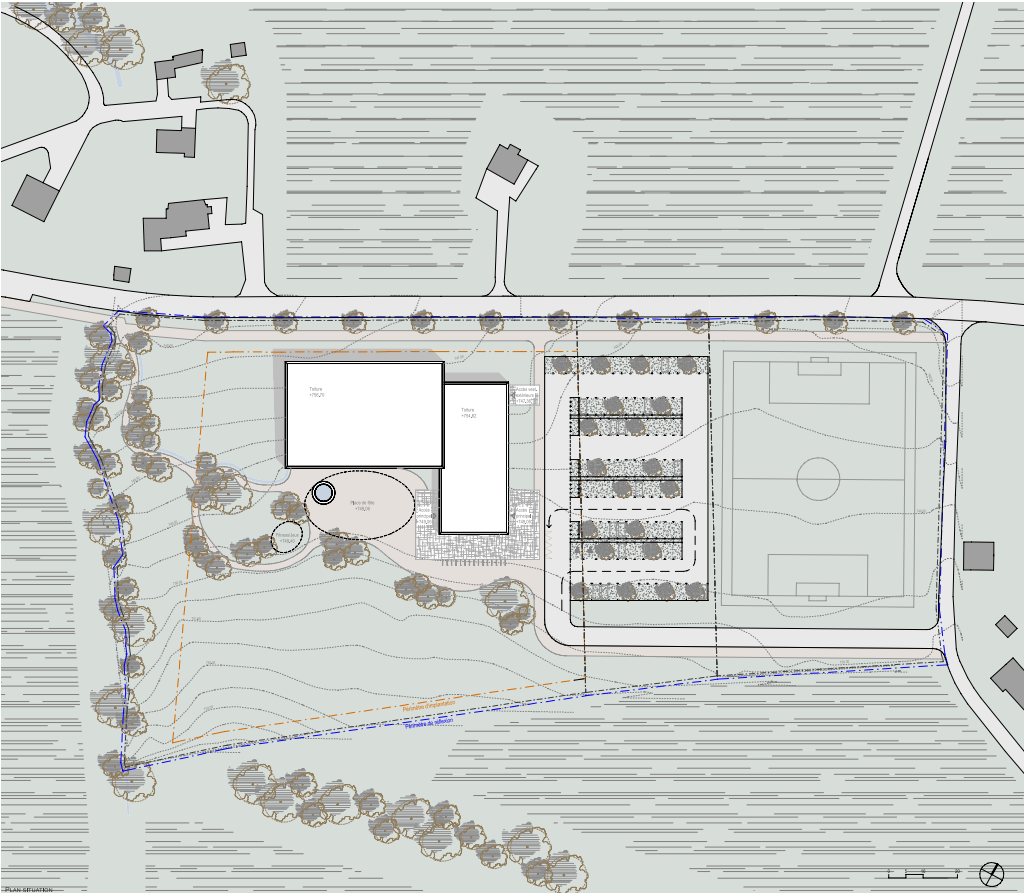
n°13 L'UNION FAIT LA FORCE  
écarté au 1er tour

**Burri Flavien Architecte**  
Chemin des Sauges 18  
1018 Lausanne

MG associés sàrl  
Grand rue 32  
1486 Vuissens

Collaborateurs : Burri Flavien

Collaborateurs : Pablo Gabbay

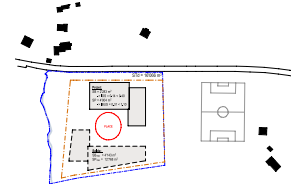


**IMPLANTATION**  
Suite à la fusion des communes d'Amorin, d'Espèze et de Genève, pour former la commune de Bois-d'Amont, le développement d'infrastructures communales, dont une salle de sport double polyvalente, est nécessaire pour répondre aux besoins sportifs et associatifs. Le site choisi pour engager cette nouvelle construction se situe le long de la route cantonale qui relie Epèze à Arcens, entre le terrain de football et le cours d'eau du Rûlet.

Le parti pris pour ce nouveau bâtiment prend la forme de l'union de deux volumes simples s'imbriquant l'un dans l'autre. Un premier front bâti vient brosser la route cantonale et offre une façade arrosable depuis cette dernière, et un second front bâti fait face au futur parking situé à côté du terrain de football. L'union de ces deux volumes permet alors de définir une grande couronne en retrait des matérialisations de la route et du parking, et offre une relation directe et privilégiée avec le ruisseau du Rûlet. Cette couronne se traduit sur un deuxième plan par un front de réciprocité qui abrite directement depuis l'arrêt de bus. Une noue, permettant la récupération des eaux de pluie du corps principal du bâtiment et de la place, longe ce chemin piéton et vient se jeter dans le Rûlet. L'arborescence présente le long de ce niveau est alors renforcée et se prolonge de la même manière au bord de la noue jusqu'à la place des fêtes afin d'y amener de l'ombre et de la fraîcheur.

De par leur implantation, les deux volumes sont clairement orientés dans des directions différentes et offrent une transparence au travers du bâti. La salle de sport est orientée nord-sud afin d'offrir un ensoleillement optimal sur le paysage environnant depuis les gradins. La zone d'entrée (passage, courtois et vestiaire) permet, quant à elle, un lien visuel et physique entre le parking et la place de jeu.

L'implantation proposée permet le développement futur du site sans aucune contrainte et laisse la possibilité à la commune la construction d'un ou plusieurs autres bâtiments sur la parcelle avec un volume de toit à pignon conséquent.



PIEDRUCHE DE DÉVELOPPEMENT FUTUR

« Concours d'architecture Bois-d'Amont » - L'UNION FAIT LA FORCE



n°14 CADRAGE  
écarté au 2e tour

**Felix Kellenberger Architekt GmbH**  
c/o Albisstrasse 155  
8038 Zürich

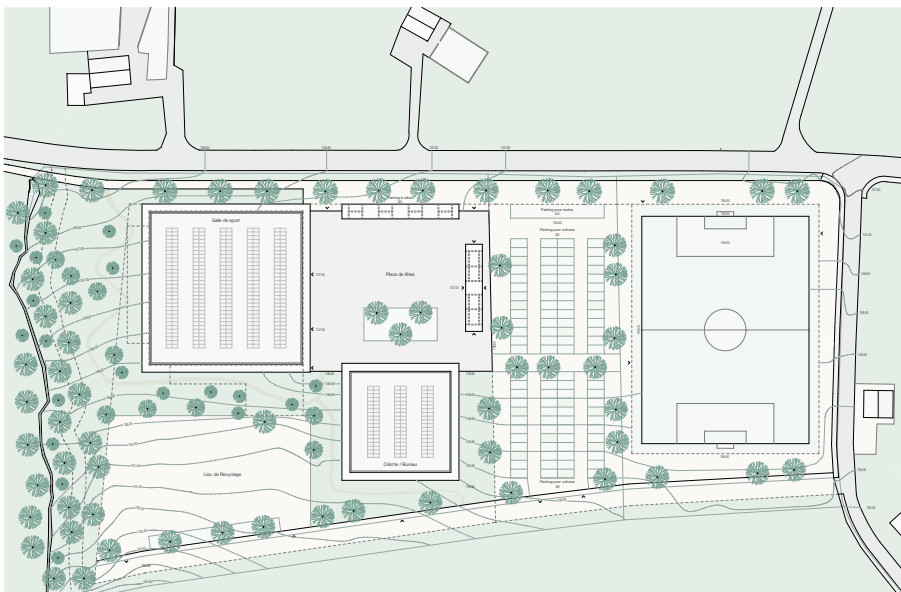
Timbatec Holzbauingenieure Schweiz AG  
Falkenplatz 1  
3012 Bern

**IBG ENGINEERING AG**  
Flurhofstrasse 158d  
9000 St Gallen

Collaborateurs : Felix Kellenberger  
Silvio Albin  
Helke Lutz

Collaborateurs : Philipp Lutz

Collaborateurs : Dominc Lenz



**Contexte**

La salle polyvalente de Bois-d'Amont est située entre Arconciel et Ependes. Elle est utilisée par plusieurs communes et a donc une importance régionale. Par conséquent, le nouveau bâtiment est bien situé sur la route cantonale et visible de loin.

L'articulation des volumes doit permettre de créer un lien avec le lieu et un thème architectural attractif.

Le gymnase et l'extension sont placés avec précision dans la topographie et sont conçus comme des pavillons.

Les toits en légère sautoir et la végétation extensive s'intègrent dans le vaste paysage.

Toutes les constructions sont disposées autour d'une place centrale et forment une petite ferme.

La salle polyvalente se trouve à l'ouest du terrain, l'extension s'étend vers le sud. L'abri à vélos se trouve au nord du terrain, et les locaux d'équipement se trouvent à l'est.

Il en résulte une place de fête bien délimitée. Elle constitue une adresse et dessert immédiatement tous les bâtiments.

De cette place, on accède au foyer du gymnase par l'espace extérieur couvert. L'accès est accessible de manière indépendante par une entrée secondaire.

Les salles polyvalentes transparentes offrent au sud-est, vers la place de fête, des relations spatiales captivantes et bien captivables.

Les tribunes rétractables étendent la place de fêtes jusqu'au gymnase, au sous-sol, en passant par la galerie.

Avec le terrain de jeu abaissé et les locaux annexes souterrains, le hall prévient l'écoulement des eaux de surface depuis le coin nord-ouest du périmètre. Cette souplesse maximale permet une extension ultérieure.

**Architecture**

Le gymnase est conçu comme construction hybride en béton et en bois.

La cuve du gymnase abaissée au sous-sol est construite en béton. La structure du toit d'aménagement intérieur est prévue en bois.

La construction hybride bois-béton optimise le bien-être carbone et permet de répondre au standard Minergie exigé.

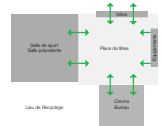
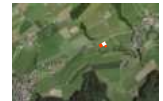
Le bac en béton en forme de coque émerge du sol en forme de U et crée un volume clair avec des parois latérales fermées. Le bac peut être adapté avec précision au terrain légèrement en pente.

Le toit s'ouvre à l'est sur la place de fête et permet des stations spatiales facilement utilisables.

La structure du platfond se compose d'un platfond à caissons carré fixé à la couronne de piliers périphériques. La structure flotte au-dessus des murs et forme une bande lumineuse sur tout le pourtour.

Le toit horizontal dirige le regard vers le paysage et met en scène le bel environnement.

La tendère en handaux qui s'allume tout autour forme un geste d'accueil et fait apparaître le hall comme une lanterne festive à la tombée de la nuit.



SP 308 072	10700 m <sup>2</sup>
SP 308 073	1111 m <sup>2</sup>
SP 308 074	17470 m <sup>2</sup>
SP 308 075	4780 m <sup>2</sup>
SP 308 076	13000 m <sup>2</sup>
SP 308 077	17170 m <sup>2</sup>
CG	614
CG 308 078	4700 m <sup>2</sup>
CG 308 079	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 080	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 081	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 082	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 083	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 084	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 085	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 086	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 087	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 088	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 089	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 090	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 091	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 092	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 093	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 094	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 095	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 096	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 097	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 098	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 099	2700 m <sup>2</sup>
CG 308 100	2700 m <sup>2</sup>



Sur la partie sud de la parcelle 308, une construction plus dense est possible. Il serait bien possible de construire deux bâtiments de quatre étages (et un sous-sol).

**CADRAGE** Concours d'architecture Bois-d'Amont



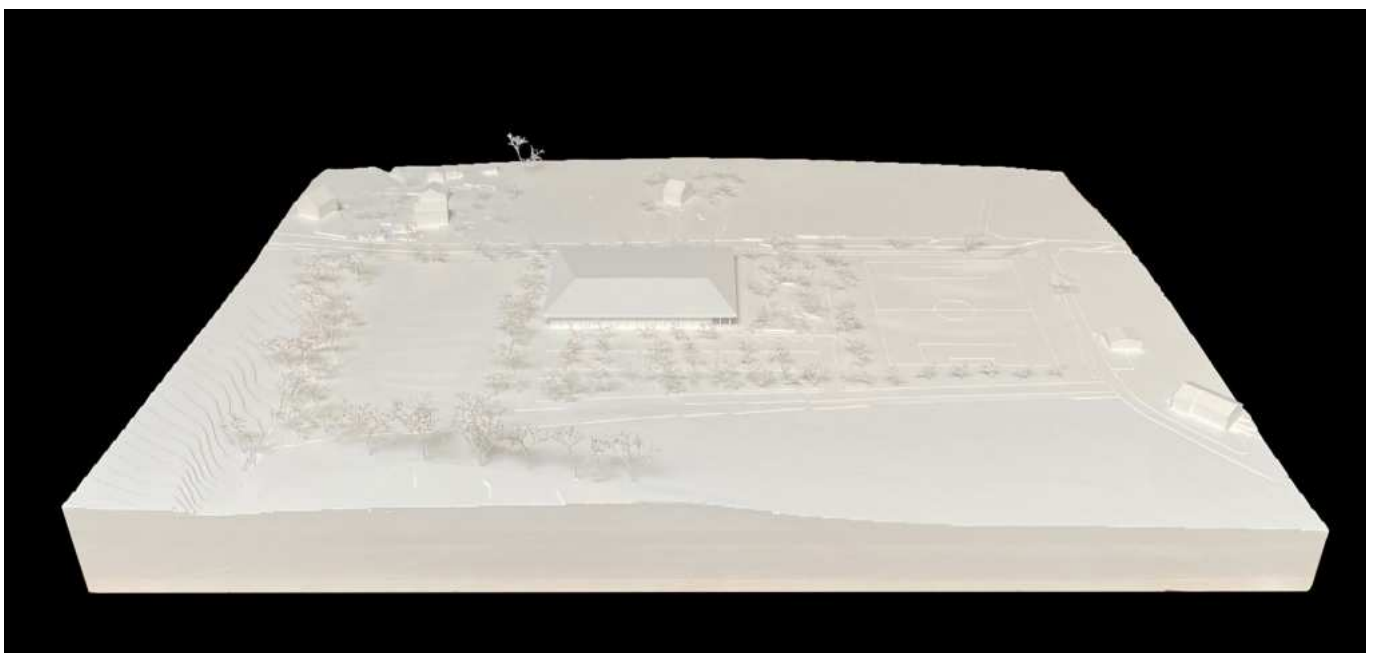
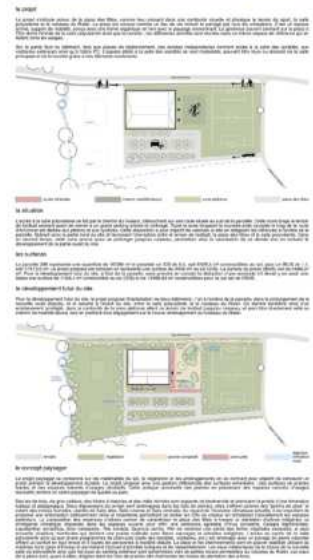
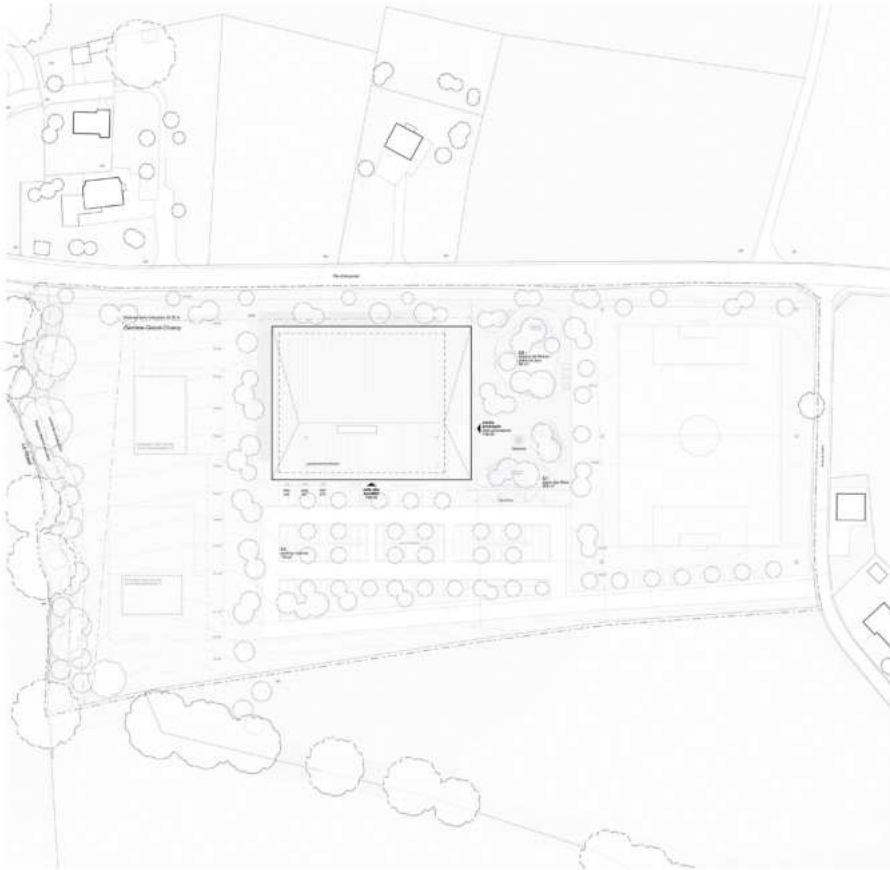
n°16 L'agora  
écarté au 2er tour

**KNOPF & SAUTEUR ARCHITECTES**  
SA Route de l'Aérodrome 33  
1730 Ecuwillens

MG associés sàrl  
Grand rue 32  
1486 Viussens

Collaborateurs : Florent Richard  
Stephane Sauteur  
Christophe Knopf

Collaborateurs : Pablo Gabbay



# n°17 au bois dormant écarté au 2e tour

**Jean-Loup Clément Architecte**  
Rue de l'Eau 42  
1003 Lausanne

**Fabienne Nydegger Architecte**  
Rue du Stand 82  
2502 Biel/Bienne

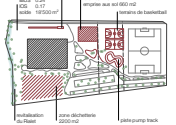
Collaborateurs : Jean-Loup Clément

Collaborateurs : Fabienne Nydegger

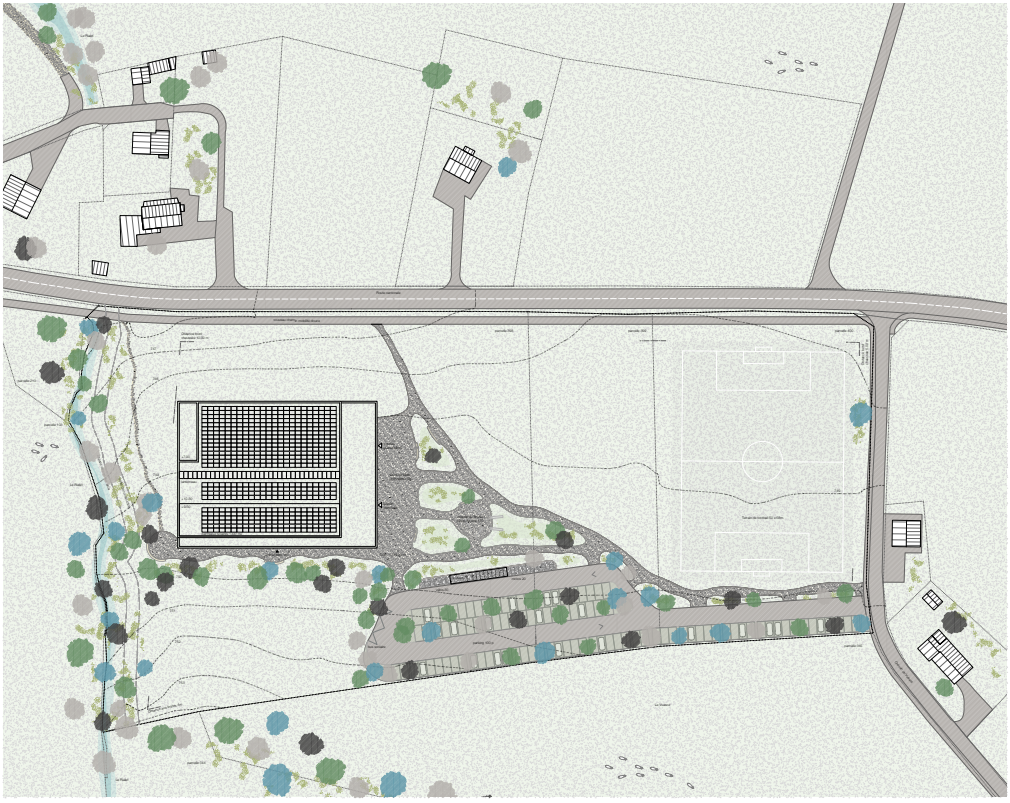
**au bois dormant**  
La nouvelle salle de sport polyvalente de la Commune de Bois-dormant s'inscrit sur le site entre le ruisseau du Flalet et le terrain de football dans une pente douce et s'inscrit dans la campagne bocalière. Le bâtiment permettra à terme d'être pour le village, les élèves des classes des villages voisins et pour les scolaires locaux, un nouveau centre pour le sport et les loisirs. Le projet a pour ambition de faire profiter les utilisateurs de la salle polyvalente des grandes qualités paysagères du site en proposant une salle ouverte de grandes toitures et une vue s'étendant en direction du nord. La qualité des multiples affections et des différents habitats est également au centre de la réflexion. Ainsi, les différents utilisateurs profitent de qualités spatiales et fonctionnelles égales. Les accès pour chacun se font de façon respectueuse.

**programme des locaux**  
La répartition du programme permet un fonctionnement logique de la salle de sport polyvalente. Les différents activités sportives ou non-sportives peuvent se dérouler de manière optimale.  
La salle de sport est constituée du plan-pied afin de mieux répondre à sa fonction de salle polyvalente. Jusqu'à ce que la salle de sport se trouve le vestibule, entre sur la salle et sur le couloir extérieur. La toiture est adaptée à ces espaces et peut fonctionner en mode ventilation naturelle et/ou mécanique. La conception du couloir extérieur en forme de pontons facilite la mise en place de zones d'attente, qui peuvent être utilisées en cas de pluie ou lors de manifestations.  
Lors d'événements, les accès-moteurs entre l'intérieur et la place extérieure se font de manière naturelle et sans obstacles.  
Les espaces sportifs trouvent leur réalisation dans une agencement d'activités sportives conçues de la sorte disposent un accès direct sur l'extérieur (accès sud) et peuvent être utilisés par les usagers du terrain de football, par exemple. Les utilisateurs de la salle des activités extérieures par le sud, amputent l'accès ou l'accessoire afin d'attacher leurs locaux dédiés au 1er étage. La salle des activités extérieures est créée en deux, il est également possible d'intégrer des équipements sportifs de plein air, à condition que la salle des activités puisse être totalement ouverte sur le geste. Au total, on trouve les accès de protection dans un espace ouvert 200 personnes.

**développement du site**  
L'implémentation du bâtiment se fait sur la parcelle constructible en limite ouest et en partie basse du site afin de laisser le terrain disponible au développement futur du site et d'utiliser la place de manœuvre naturelle. Les aménagements extérieurs sont pensés de manière à assurer l'accès à la salle de sport, à la fois par le développement du site. Le parking en particulier permet de créer un accès à la salle.  
Le calcul du FIBC et du RCOB comparé au règlement communal confirme que le projet proposé est conforme et ne nécessite aucunement le développement du site. Le RCOB calculé avec le projet de la salle de sport est à 0,24 (max. 1,4) et le RCOB est à 0,17 (max. 0,1). Les surfaces de plancher constructibles après la réalisation de la salle de sport sont de 18500 m<sup>2</sup>.  
La solution de développement futur est une zone proche des activités de la Commune, avec l'installation d'une déchèterie et la construction d'un nouveau bâtiment et/ou parking. L'implémentation de la déchèterie, avec l'intégration des espaces de manœuvre, est prévue dans la zone de développement futur. Le développement futur permettra de mieux répondre aux besoins de la commune, tout en maintenant la place de la salle de sport polyvalente et les terrains de football.  
Les équipements sportifs de plein air sont prévus sur le terrain de sport, tels qu'un terrain de basketball et une place de pique-nique pour les amateurs de basketball et autres. Cette disposition d'équipements, comme une place de pique-nique, permettra de compléter l'offre de la salle de sport. Une extension du parking sur la parcelle 202 ou d'autres parcelles est également possible.



**accès et espaces extérieurs**  
Les accès extérieurs et les deux entrées accidentées au site en quittant la route principale et en contournant le terrain de foot. Depuis le parking, on trouve naturellement les chemins d'accès piétons et l'entrée principale de la salle. Le parking comprend 100 places de stationnement pour les usagers de la salle et du terrain de foot. Les places de parking-garage sont entrecoupées d'arbres plantés. Une de nos ambitions est de créer une zone d'attente et de manœuvre de manière agréable et accueillante. Cinq cents places pour les deux entrées sont également mises à disposition, tout en étant couvertes, la zone accueille depuis les élèves non tout de suite principale. En cas de manifestation de football, les élèves non tout de suite principale, les élèves non tout de suite principale sont à même en place.  
Les chemins de manœuvre sont conçus de manière à être utilisés par les usagers du long de la route. La place d'attente qui sert de place de pied est bordée par des arbres matures, adaptés, ce qui permet de créer une zone d'attente et de manœuvre, ainsi qu'un accès direct sur la salle de sport. Une extension du parking sur la parcelle 202 ou d'autres parcelles est également possible.  
Les axes de tubes capteurs sont construits sur le site dans un bassin de rétention afin d'être réutilisés. Des nombreux arbres, adaptés et adaptés, sont plantés sur le site et reproduisent la topographie du terrain. Les espaces extérieurs aménagés se voient traverser respectueux de la nature environnante, permettant ainsi au projet de se fondre dans son environnement.



au bois dormant

plan de situation 1:500

Concours d'architecture Bois-d'Aumont



n°18 La forêt Enchantée  
écarté au 1er tour

**Arteco associati Sagl**  
Via San Gottardo 92  
6900 Massagno

Collaborateurs : Loris Ghirlanda

Zoé Bianchi

Costanza Pefanti



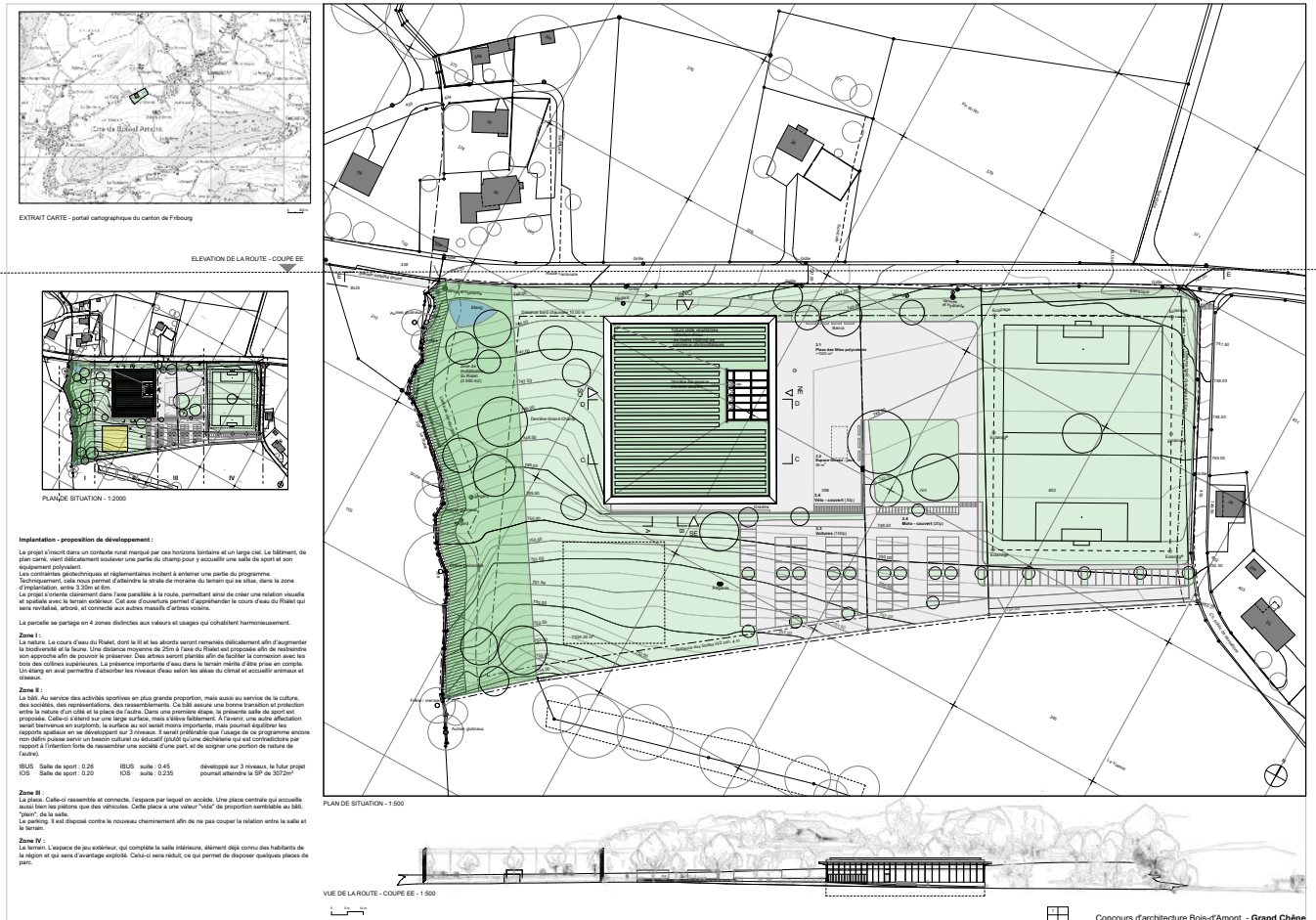
n°19 Grand Chêne  
écarté au 1er tour

Anael Poveda Architecte  
Avenue de la Dôle 18  
1005 Lausanne

Sarl / Handustry  
design & architecture studio  
Rue école de commerce 1  
1004 Lausanne

Collaborateurs : Anael Poveda

Collaborateurs : Damien Carugati



n°20 CADENCE  
écarté au 1er tour

**Loris Jungen Architecture**  
Rue de la Chapelle 1  
1373 Chavornay

Collaborateurs : Loris Jungen  
Matthias Pengg  
Yutian Lei

**IMPLANTATION**

L'implantation au nord-est de la parcelle RF 398 permet de rapprocher le nouveau bâtiment du terrain de football existant et de créer une place polyvalente qui lie ces deux espaces. Cette liaison par la place est dépourvue de routes, d'accès et de places de stationnement, assurant un passage confortable et en toute sécurité pour tous les usagers, tout en permettant une flexibilité d'usage maximale entre les infrastructures intérieures et extérieures.

De plus, l'accès aux vestiaires et rangements extérieurs pour les usagers du terrain de football extérieur s'en voit grandement facilité.

L'entrée principale se trouve sur la place polyvalente, dont l'accès se fait au sud pour les véhicules et au nord par mobilité douce et transports publics.

Par sa position centrale, le bâtiment saura s'adapter plus facilement à un futur développement du site tout en formant le cœur.

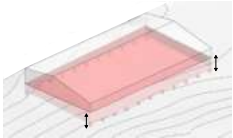
**SOBRIÉTÉ**

Le nouveau bâtiment vient s'implanter dans le paysage avec sa toiture à deux pans asymétriques et sa matérialité en bois.

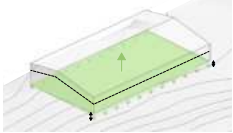
De par son volume, il assume volontiers son statut d'important lieu de rassemblement, de rencontre et d'activité pour la population, tout en exprimant une sobriété architecturale qui laisse toute sa place au paysage environnant.

Mis à part l'abri de protection civile, l'ensemble du programme se situe hors-sol, permettant ainsi d'éviter un déplacement de terre conséquent et de se passer de plusieurs centaines de mètres cubes de béton armé.

Le projet permet alors un usage élargi du bois dans la structure du bâtiment, réduisant ainsi grandement l'énergie grise requise pour la construction.



Exemple de salle polyvalente "semi-enterrée", une situation standard générant des travaux conséquents d'excavation.



En prenant parti de ne pas enterrer le bâtiment (hormis abris PC), les surfaces d'excavation sont considérablement réduites et génèrent peu d'impact sur le site.



Plan de situation - 1:500

CADENCE - Concours d'architecture Bois-d'Amont



n°21 éden  
écarté au 2e tour

**Atelier Jordan**  
Albisriederstrasse 243a  
8047 Zürich

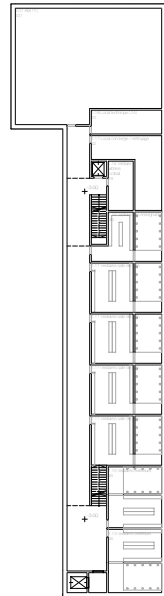
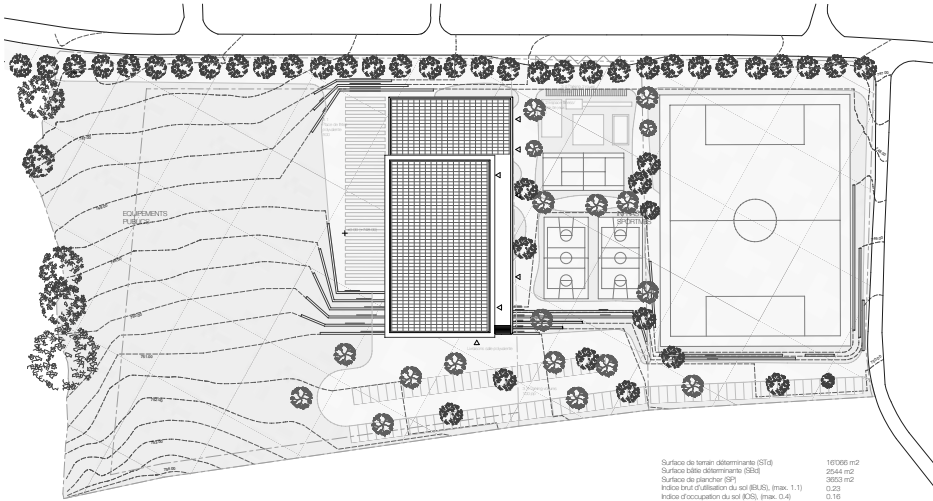
**Pfister Schiess Tropeano & Partner**  
Architekten AG  
Staubstrasse 15  
8038 Zürich

**ONIRISM STUDIO**  
Via Giuseppe Pioletti de' Bianchi  
Milan

Collaborateurs : Frédéric Jordan  
Benjamin Bonnard  
Alina Avsanova

Collaborateurs : Hauke Möller

Collaborateurs : Francesco Balsarini



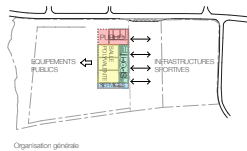
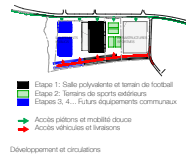
Surface de terrain délimitante (STd)	167006 m <sup>2</sup>
Surface bâtie délimitante (SBd)	2544 m <sup>2</sup>
Surface de plancher (SP)	2800 m <sup>2</sup>
Indice brut d'utilisation du sol (IBUS) (max. 1.1)	0.23
Indice d'occupation du sol (IOS) (max. 0.4)	0.16
Reserve surface de plancher (RP)	14019 m <sup>2</sup>

Plan de situation 1:500

**Un nouvel espace public de référence pour Bois d'Amont**  
Le parc public pour l'implantation des nouveaux équipements se trouve le long de la route cantonale reliant Arcorcel, Epénin et Senebrières.  
Après avoir défini les différents programmes, il est important de créer un espace public de référence qui sera un lieu de rencontre et de vie communautaire. Il s'agit de créer une véritable adresse tout en intégrant les enjeux de mobilité, de sécurité et de qualité de vie. Le projet se traduit par un ensemble cohérent de programmes : accessibilité, visibilité, représentativité.

**Implantation et organisation générale**  
Un volume abrité et abrité placé stratégiquement par rapport à la route cantonale, permet de passer un premier plan, simple et clair, pour l'organisation du site.  
En positionnant la façade de la salle Nord-Ouest, les façades Sud-Ouest et Nord-Est sont directement à la rue et la circulation de tous les véhicules du site est simplifiée.  
Une organisation en bandes successives est naturellement générée : des vélos et des places, se succèdent du NE au SW, permettant de créer une véritable adresse qui sera un lieu de rencontre et de vie communautaire. Les bandes de programmes sont organisées en fonction de leur nature et de leur destination. Les bandes de programmes sont organisées en fonction de leur nature et de leur destination. Les bandes de programmes sont organisées en fonction de leur nature et de leur destination.

**Espaces extérieurs et futurs développements**  
Le développement du nouveau programme en fonction de la parcelle de la parcelle 350 délimitée au nord est une première zone dédiée au sport ainsi que la partie de la parcelle qui délimite l'espace extérieur polyvalent et la représentation des futurs équipements communaux (bibliothèque, accueil de la police municipale, administration communale...). Cette organisation générale du site permet une grande flexibilité.  
1. La bande sportive entre la salle de football et la salle polyvalente pour accueillir les futurs équipements sportifs de plein air de la commune.  
2. La bande dédiée aux futurs équipements communaux (bibliothèque, accueil de la police municipale, administration communale...).  
3. Une bande dédiée à l'accueil des futurs équipements communaux (bibliothèque, accueil de la police municipale, administration communale...).  
4. La bande dédiée à l'accueil des futurs équipements communaux (bibliothèque, accueil de la police municipale, administration communale...).  
Le long de la route cantonale, au développement et aux fonctions.



1:500 40.000+1746.00

Plan du sous-sol



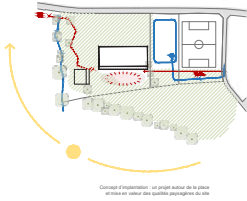
# n°22 PILE OU FACE écarté au 2e tour

**Diego Carrión Lobo Architecte**  
Chemin de Mornex 2  
1003 Lausanne

La Boqueria Taller d'Architectura SCCL  
Carrer del Bruc 23, 1-1  
08010 Barcelone, Espagne

Collaborateurs : Diego Carrion

Collaborateurs : Alfons Tornero Dacasa  
Mercè Baqué Piña

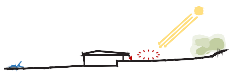


### Implémentation, orientation, paysage

Le site se caractérise par la déclivité du terrain vers le nord et deux cotétons arborés, qui conditionnent les perceptions visuelles d'un paysage varié. Ces arbres influent à l'ouest et au sud : les premiers valent le coup de fleau, les seconds cloisonnent et le terrain balle qui se trouve en face. Vers l'est, la façade d'origine et son alignement délimitent le terrain. Le terrain est marqué par des arbres, notamment entourent les Aires à l'ouest après l'approche du système. Deux autres arbres marquent l'entrée de la parcelle, conformément un contexte bâti pauvre et d'échelle modeste.

Pile ou face vise à mettre en valeur les qualités paysagères du lieu et à structurer le développement du site. Le complexe s'implante autour de la Place de l'Église, située au sud, en continuité de la rue et à l'abri des regards provenant de la rue. Elle bénéficie d'un aménagement spatial de site qui peut servir de base. Une des caractéristiques de la place se situe à la confluence des flux piétons, favorisant les rencontres spontanées et informelles.

La salle de sport se situe au nord de la place. Le nouveau bâtiment s'inscrit avant les courbes de niveau et s'étend dans la pente de terrain. Il se situe à une distance respectueuse des autres constructions existantes, afin d'éviter de créer une barrière à deux pans. La façade sud est équipée d'un couvert sur toute la longueur. Au N de la Place de l'Église, une zone de circulation est aménagée en partie au nord. L'arrêt entre le bâtiment et la rue permet d'organiser la pente de la rue de la rue pour détacher le bâtiment en perspective, tout sur la pente et entouré de verdure.

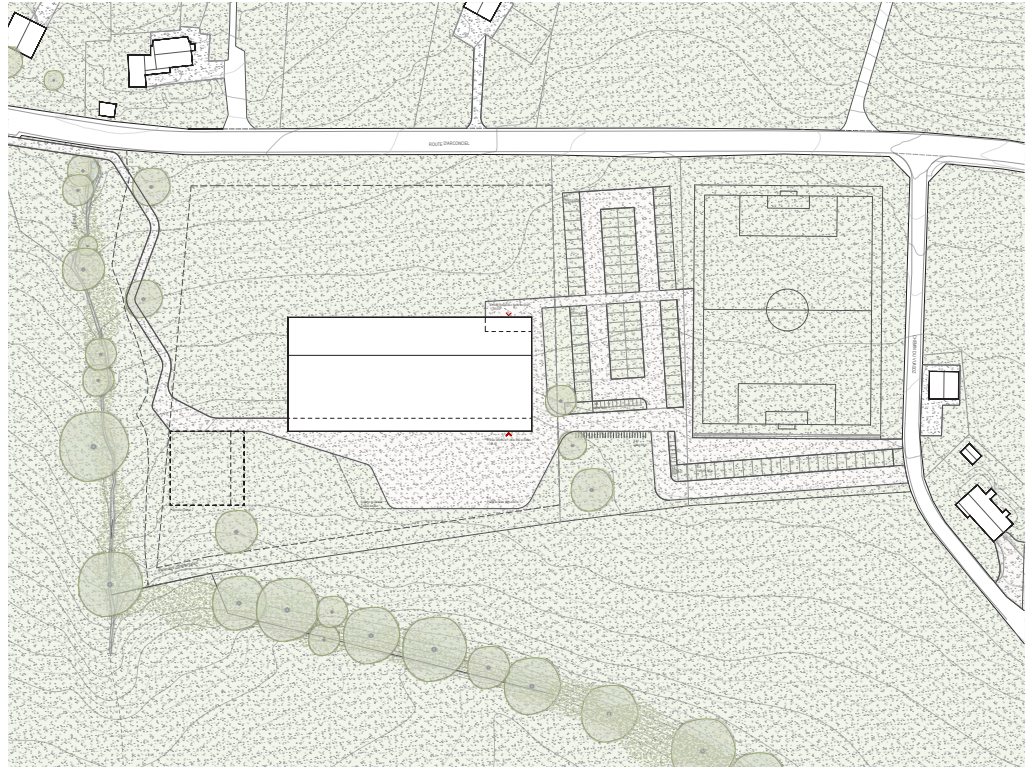


L'interaction de la topographie, des éléments fondateurs du projet

### Accès, circulation, végétation

L'accès principal se fait par le chemin du Village à l'est. Le couvert d'entrée de la salle de sport est disposé dans la prolongation de cet axe. Dans la continuité du couvert, un axe de circulation dessert vers l'ouest. Son tracé est aménagé à proximité du coin de fleau, au bord du site. C'est un passage piétonnier d'entrée, orienté par la pente vers le nord de la rue. C'est un élément qui conditionne le plan de la salle de sport. C'est un élément qui conditionne également les espaces de circulation, en substance avec le projet de circulation, et offre des espaces de passage alternatif dans un cadre paisible qui change au rythme des saisons.

Dès l'entrée dans le site, les flux sont valorisés afin de sécuriser la mobilité des piétons et des vélos. Les places de parc se situent à proximité de l'arrêt, ainsi que des entrées, afin de récupérer le trafic de véhicules existants au sein du complexe. Un couvert dans l'angle nord-est du bâtiment, en continuité de l'axe de circulation, organise l'entrée qui permet d'accéder directement aux entrées.



Plan de situation 1:500



CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS D'AMONT - PILE OU FACE



Concours d'architecture Bois d'Amont  
PILE OU FACE

n°23 JOUR DE FÊTE écarté au 1er tour

PEZARQUITECTOS SLP Calle campomanes 8, bajo a 28005 Madrid, Espagne

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE 2401, Rue Elisa-Serment 1 1018 Lausanne

LAURA JESCHKE, paysagiste Calle Lorenzana 2 28039 Madrid, Espagne

Collaborateurs : Javier de Mateo Patricia Leal Juan Utiel Cristina Hernandez Jose Ignacio Barrionuevo Alberto Rubio Vincenzo Riccio Samantha Miguel Canalizo

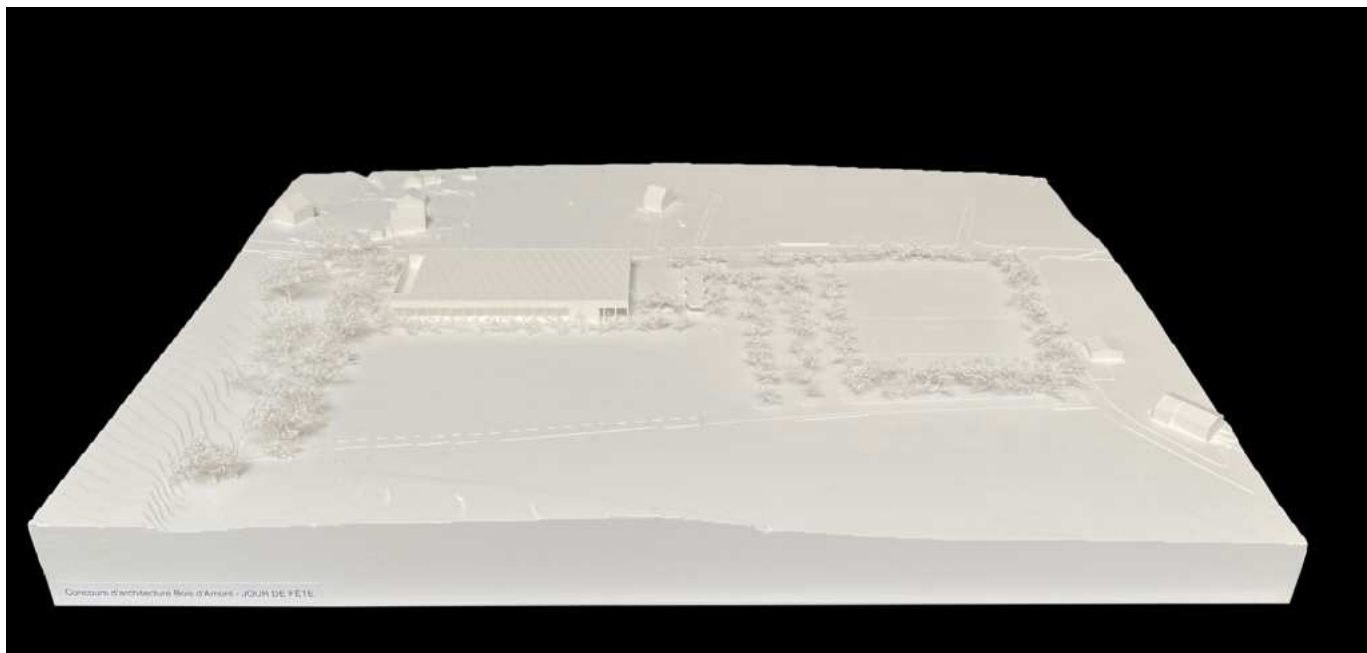
Collaborateurs : Elodie Vautrin Julien Pathé

Collaborateurs : Laura Jeschke



Textual content from the jury report, including sections like 'CONSTATS GÉNÉRAUX', 'LE MAÎTRESÈVE ET LE PAYSAGE', 'DESIGN', 'DÉTAILS', 'MATERIALS', and 'MOBILITÉ'.

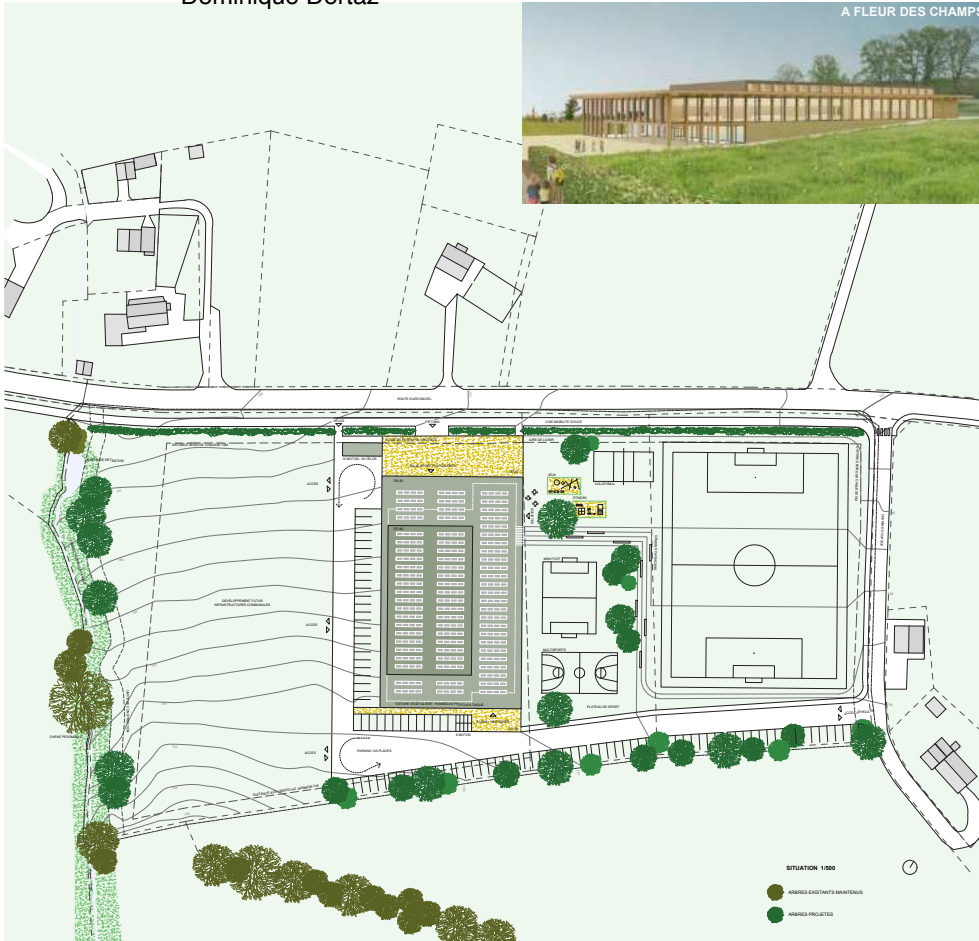
JOUR DE FÊTE 01 Concours d'architecture Bois-d'Amont



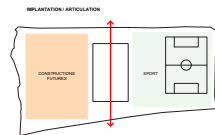
n°24 A FLEUR DES CHAMPS  
écarté au 1er tour

**D4 atelier d'architecture SA**  
Avenue de Rumine 9  
1005 Lausanne

Collaborateurs : Driebeek  
Pinto  
Hassissene  
Camarneira  
Dominique Dertaz

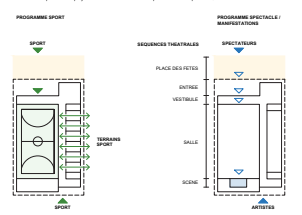


CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT

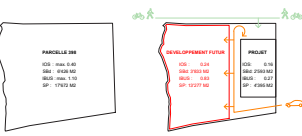


**A FLEUR DES CHAMPS...**  
Implanté à l'état de la parcelle 208, le projet débouche à l'état une aile pour les activités de sport et l'autre une aile pour de futurs équipements publics. Cette implantation oblige la planification de la parcelle afin de préserver un maximum de la surface constructible disponible. Cette situation de l'occupation de la parcelle permet de laisser entre le projet et le cours d'eau du Rhodan une zone de développement bien définie.  
Orienté dans le sens de la pente, le bâtiment tire parti de la ligne déclinée du terrain. Cette orientation permet d'avoir en aval la place des fêtes qui est conçue sur le site et qui donne accès de plein-pied à la salle de sport et à la boutique. En amont, une terrasse recouverte de plantiers permet l'accès aux vestiaires et aux gradins.  
Le volume de terre excavé est réutilisé sur place pour réaliser un plateau à l'état du bâtiment afin d'accueillir des activités sportives. Ce plateau réajusté respecte les normes de football avec la possibilité d'échanger des gradins par rapport au terrain. Il offre un accès de plein-pied à l'ensemble des vestiaires. Il offre le bon fonctionnel et spatial entre le projet, le terrain de football et d'éventuels aménagements sportifs futurs.  
La répartition des vestiaires sur le toit offre également un gain de superficie aux exigences de fonctionnement des locaux entre eux et d'une part d'habiller l'ensemble du bâtiment sur le terrain. Les vestiaires sont hors de la limite d'un espace naturel.  
La place des fêtes est accessible au Nord directement depuis la piste de mobilité douce. L'implantation d'une halle le long de cette piste est un filin qui marque une transition entre le tissu existant et les aménagements nouveaux du projet.  
Le projet cherche à réajuster l'impact de l'aménagement d'un parking d'une centaine de places de stationnement en les déplaçant le long de la piste de mobilité douce. Les places sont réalisées par des plots équipés et protégés par la plantation d'arbres. Il s'agit de proposer le plus possible l'équilibre de site tout en répondant aux exigences d'utilisation.

SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE



PRINCIPES DEVELOPPEMENT SCHEMATIQUE DES NOUVELLES INFRASTRUCTURES COMMUNALES



n°25 Tête de Bois  
écarté au 3e tour

**Alessandro Zotta Architektur**  
Zürcherstrasse 39  
9000 St. Gallen

Collaborateurs : Giorgio Notari  
Alessandro Zotta

**CSD INGENIEURE AG**  
Belpstrasse 48  
3007 Bern

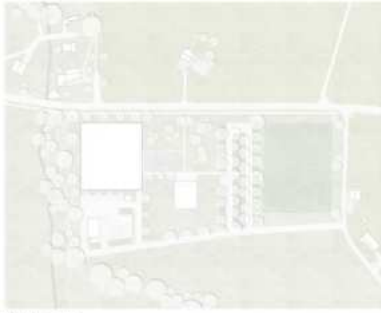
Collaborateurs : Luca Lafranchi  
De Giorgio  
Tobias Haldimann  
Bruno Schletti  
Livia Müller

**Parbat Landschaftsarchitektur GmbH**  
Burgstrasse 41  
9000 St. Gallen

Collaborateurs : Martin Inauen

deSigne GmbH  
Neffenmoosstrasse 10  
9108 Gonten

Collaborateurs : Beni Signer



Plan de développement

**Idée**

L'axe de la tête de bois, au grand nord, est l'élément simple et archaïque, fondamentalement équilibré, qui crée une organisation, la seule viable celle de ce site. Elle est en partie visible et en partie cachée par le terrain et le paysage, elle définit le site et le programme.

**Implémentation**

Il s'agit d'un projet de construction, le long de la route nationale, la construction de la tête de bois est le premier des éléments qui crée un lien entre le site et le programme. Elle est la première des réalisations, elle est la première des réalisations, elle est la première des réalisations, elle est la première des réalisations.

Le programme est simple, il s'agit de construire une salle de sport double polyvalente, une salle de sport double polyvalente, une salle de sport double polyvalente, une salle de sport double polyvalente.



Vue intérieure regardant vers l'extérieur, détail de la façade

**Organisation**

La structure de la tête de bois est la structure de la tête de bois, elle est la structure de la tête de bois, elle est la structure de la tête de bois, elle est la structure de la tête de bois, elle est la structure de la tête de bois.



Detail photograph of a forest scene

Les matériaux et l'organisation, les matériaux et l'organisation, les matériaux et l'organisation, les matériaux et l'organisation, les matériaux et l'organisation, les matériaux et l'organisation.

A l'échelle du site, les matériaux et l'organisation, les matériaux et l'organisation, les matériaux et l'organisation, les matériaux et l'organisation, les matériaux et l'organisation, les matériaux et l'organisation.



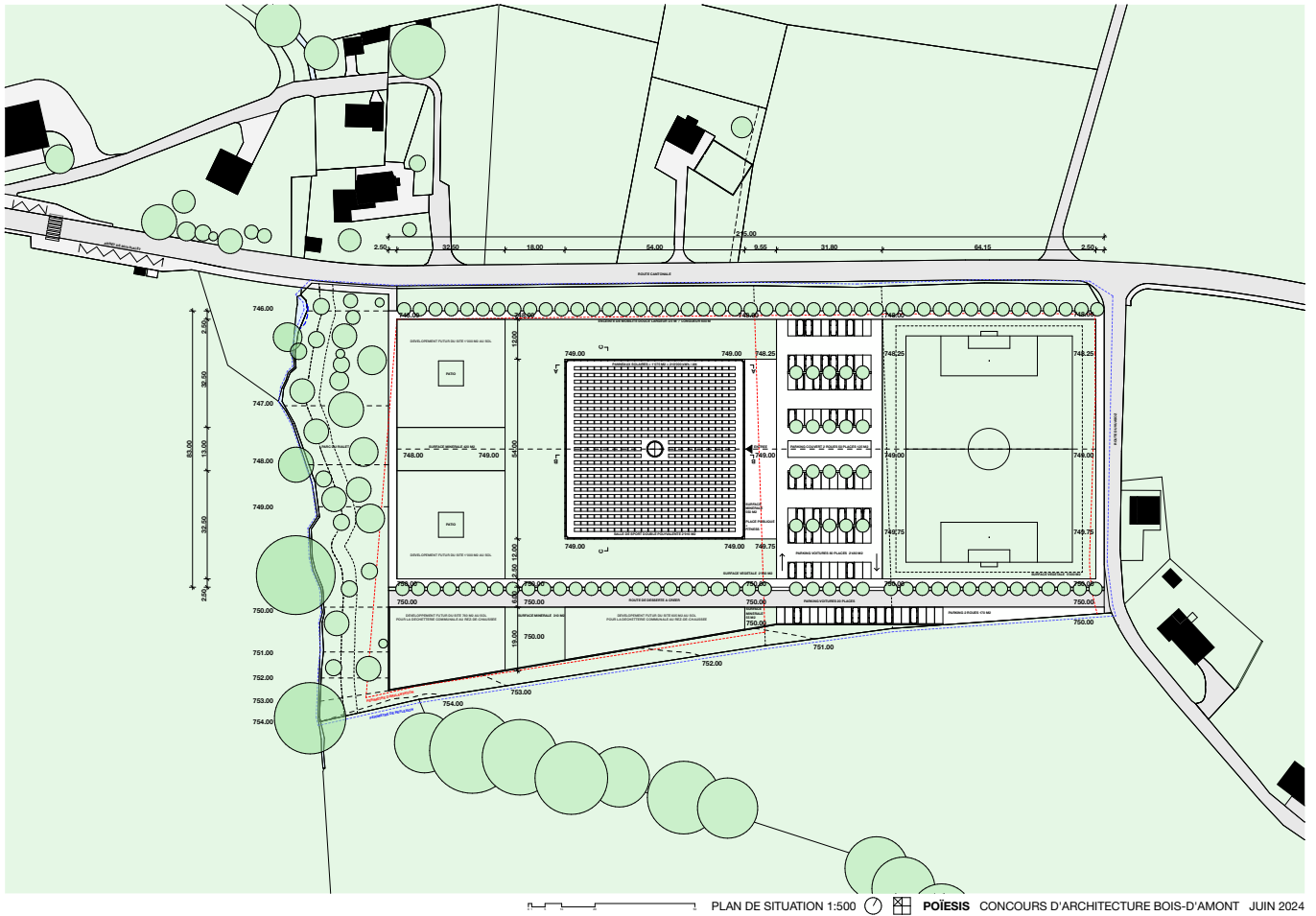
Plan de site



n°27 POÏESIS  
écarté au 1er tour

**DAVID-LLOYD RUGGIERO**  
Route des Alpes 4  
1700 Fribourg

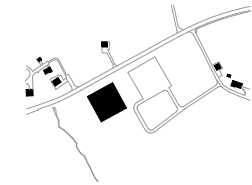
Collaborateurs : Daniele Ruggiero



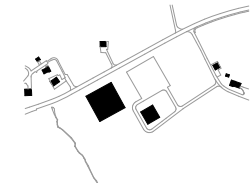
n°29 PARASOL  
écarté au 1er tour

**Maša Mori**  
Schlegelstrasse 5  
10115 Berlin, Allemagne

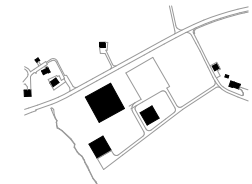
Collaborateurs : Maša Mori  
Era Merkuri  
Martin Gioleka



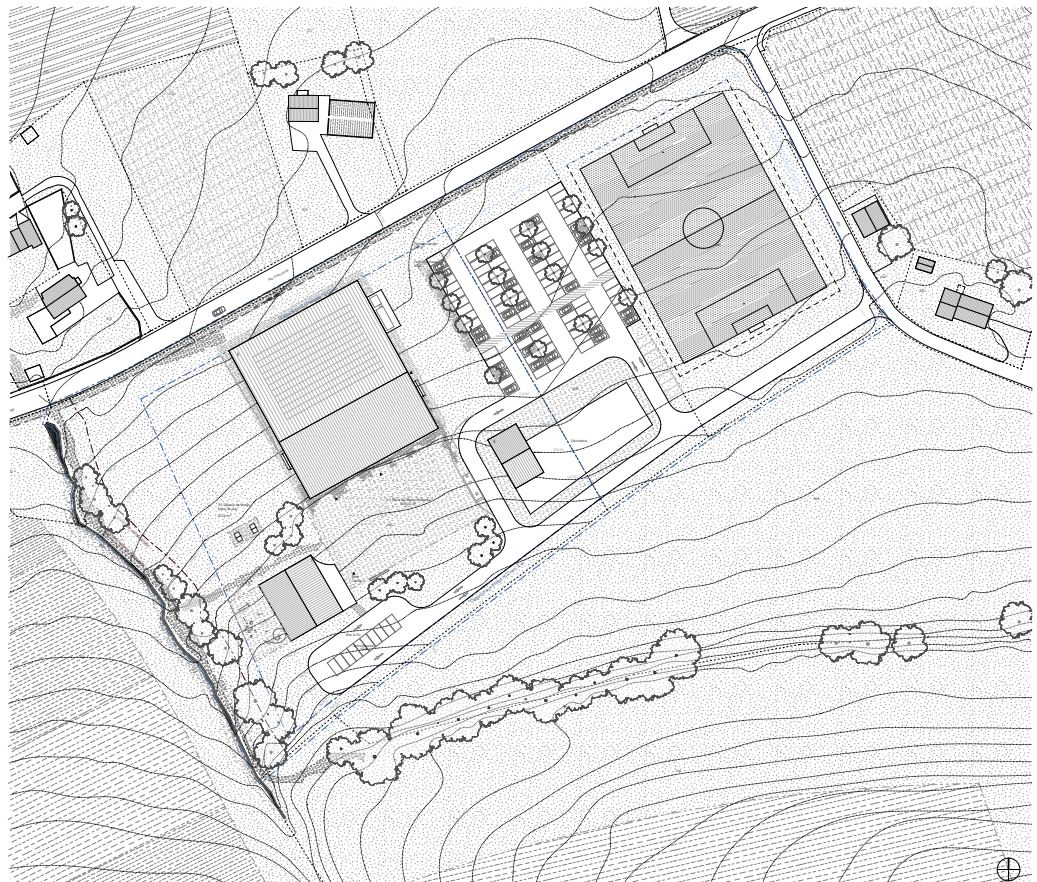
PHASE 1 - SALLE DES SPORT  
SP = 4.582,70 MQ  
IOS = 0,15  
IBUS = 0,29



PHASE 2 - DECHETERIE  
SP = 4.756,10 MQ  
IOS = 0,18  
IBUS = 0,30



PHASE 3 - CRECHE  
SP= 5126,10 MQ  
IOS = 0,20  
IBUS = 0,32



PLAN DE SITUATION, 1\_500



n°30 SPINDIS  
écarté au 1er tour

**Francey Architecte EPFL**  
Rue des Terreaux 2  
1003 Lausanne

**AB ingénieurs SA**  
Rue Hans-Fries 2  
1700 Fribourg

Collaborateurs : Laurent Francey

Collaborateurs : Olivier Francey

Concours d'architecture Bois-d'Amont

SPINDIS

Le projet SPINDIS répond à la problématique du concours en créant un bâtiment polyvalent, mettant l'accent sur la simplicité d'utilisation et le rapport au territoire.

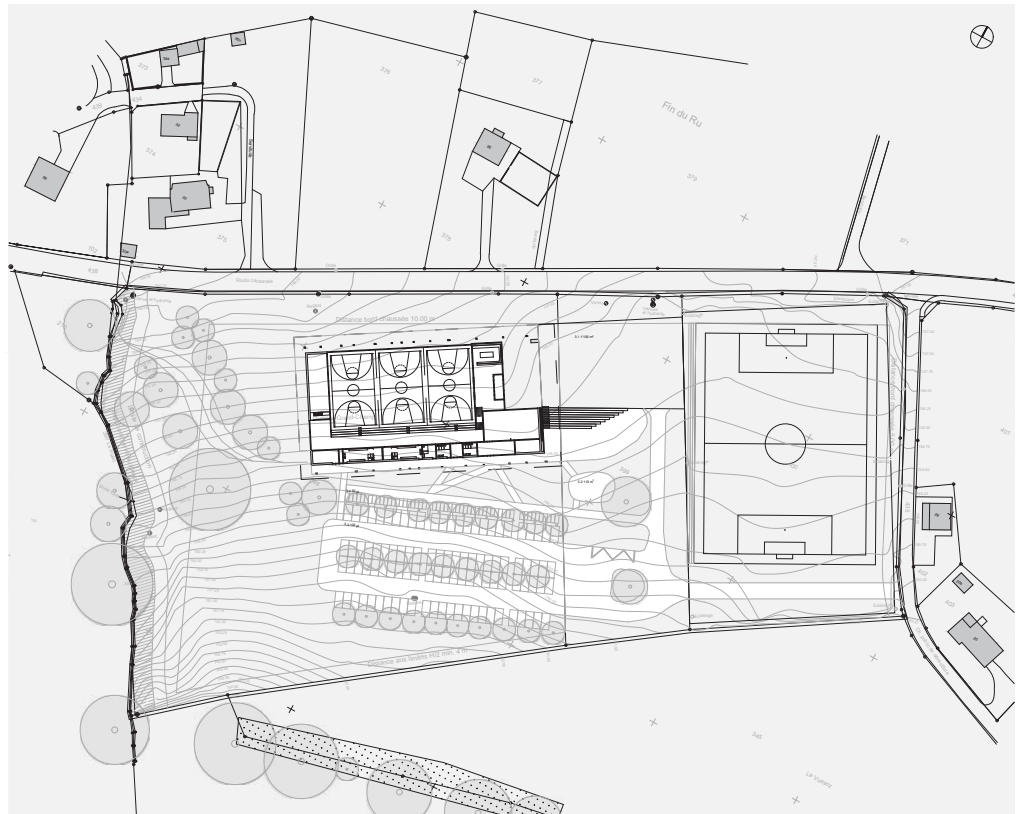
La salle de sport et de spectacle est de plain-pied avec le vestibule d'entrée, le couvert extérieur et la place de fêtes polyvalente, offrant une continuité entre ces espaces tant intérieurs qu'extérieurs. Que ce soit pour une activité sportive, un programme scolaire ou un événement culturel ou social, les espaces intérieurs se prolongent vers l'extérieur et inversement, les espaces extérieurs se prolongent vers l'intérieur.

Ce projet est un projet de toiture, une toile plissée supportée par un branchage. Le programme vient se blottir en dessous.

L'image que veut donner le bâtiment est celui d'un objet organique qui dialogue avec le paysage de la campagne sarinoise s'offrant à lui. Il est résolument ouvert au Nord sur un magnifique panorama qui se veut un tableau qui participe au lieu. Imaginez un instant être spectateur d'un match de basket et d'avoir en arrière plan la vue sur un ciel infini coupé par les crêtes du Jura et tapissé par la plaine fribourgeoise.



Tout le programme intérieur est de plain-pied au rez-de-chaussée. L'espace couvert extérieur peut être cloisonné avec de grandes parois coulissantes qui fonctionnent comme un prolongement de la façade.



Plan de situation



Concours d'architecture Bois-d'Amont  
SPINDIS

n°31 En Amont  
écarté au 1er tour

Atelier Mika GmbH  
Gerechtigkeitsgasse 6  
3011 Bern

Collaborateurs : Katrin Röthlin  
Mirko Schaap

En amont

Le terrain de football d'Espèze se caractérise par sa situation décalée dans le paysage entre Espèze et Amont. Depuis les hauteurs de la route d'Amont, le site s'étend sur le sud-est, vers et au-delà par les montagnes du Jura à l'ouest. Les villages d'Espèze et d'Amont se distinguent par leur structure villageoise et leur cadre bâti en bois vernaculaire. Les deux villages se sont développés autour de leur centre et présentent une grande diversité architecturale. Des bâtiments collectifs et publics de grande taille aux petits et grands bâtiments résidentiels et commerciaux, la structure du village est à la fois cohésive et complexe. Dans ce contexte, il s'agit surtout de créer une salle polyvalente commune dans le paysage qui relie les deux villages. Elle devient un point de l'espace de vie commun.

Afin de tenir compte du paysage et de la communauté architecturale existante, la forme de la salle polyvalente s'inspire des bâtiments d'habitat vernaculaire. En conséquence, l'accès a été mis au second plan et l'usage du bâtiment, ainsi que son apparence naturelle et sans prétention dans le paysage. Les façades sont structurées en rythme par la structure continue simple et additive. Les volumes des façades se glissent entre les éléments porteurs et sont déformés positionnels au niveau du sol. L'organisation du volume du bâtiment le long de la route d'Amont reflète la relation entre les bâtiments existants et l'espace public de la route, ce qui permet aux passants et aux automobilistes d'avoir une vue sur le hall sportif. Le hall de plan-croisé, tout comme l'entrée généralement ouverte, souligne et fait partie du paysage en s'y insérant et en permettant un accès direct. Les balcons vitrés de la salle de sport créent une présence décalée dans leur environnement et leur offrent une vue panoramique sur l'épaisse forêt environnante ainsi que sur le hall sportif. Le site est placé au-dessus du niveau du sol naturel, les fondations et les bases de murs. L'arrêt est un point d'arrêt qui permet de gérer le site et l'entrée en même temps. La juxtaposition de la plate-forme, de la réception ouverte et de la salle de sport permet d'élaborer les scènes et d'établir une relation fluide entre les espaces. Il en résulte une section interactive entre les espaces, sans engendrer une utilisation rigide. Les plans qui structurent l'espace sont reliés à une hauteur égale à un étage, mais l'horizon qui découpe le volume permet de percevoir le ventillage de l'espace ouvert. Sous le toit, l'entrée ouverte des façades par une ligne continue d'un toit de balcons décalés. Un filer entre l'espace ouvert et l'extérieur, qui transforme l'entrée en un jeu d'ombres et de lumières.

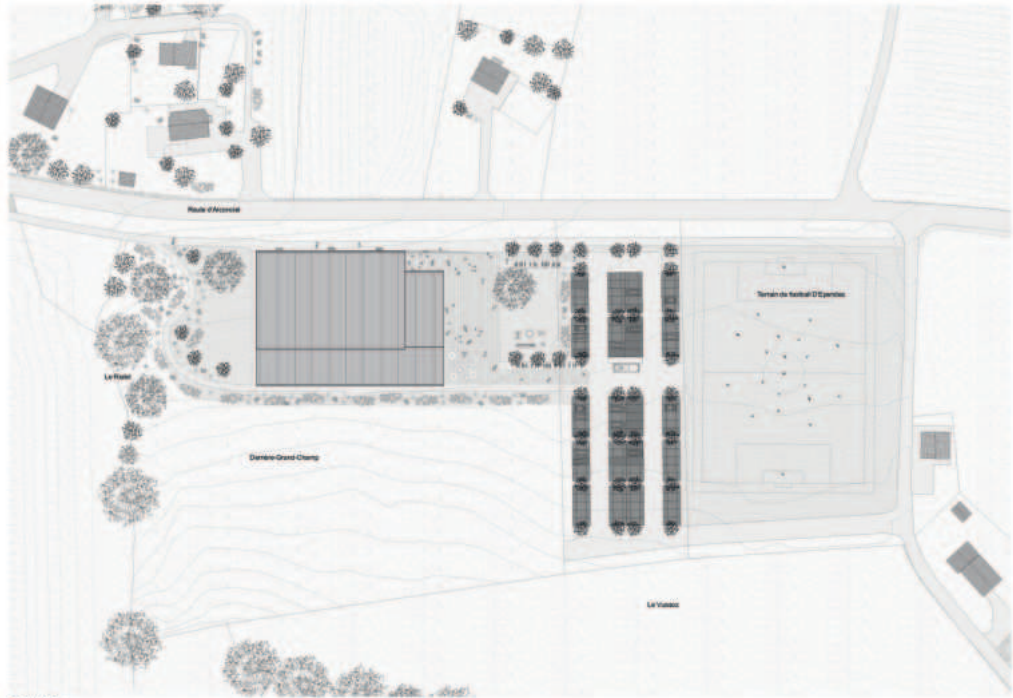
Depuis le hall d'entrée ouverte, un accès direct à la salle de sport, le hall sportif, par un escalier à l'usage de la galerie et aux vestiaires. Les formes techniques et leur caractère au niveau du sol. En conséquence, dans le sens de la longueur, il permet des courbes courtes et donc une exploitation efficace et peu coûteuse.

Tous les balcons donnent directement sur l'extérieur et ouvrent sur le site sud du bâtiment et indirectement au terrain de football, indépendamment de l'altitude de la plate-forme.

Les dimensions et les proportions de la salle de sport s'adaptent à la salle polyvalente et s'intègrent dans une utilisation simple. De la même manière, d'une façon ou d'une autre, d'une façon ou d'une autre, le plan de la salle est utilisable sans gêner les visiteurs extérieurs. Notre souhait est de rendre perceptible la diversité et la complexité des besoins en espace public par des moyens simples et clairs, en faisant la salle aux visiteurs, aux associations et aux collectivités. Les espaces doivent leur effet et leur potentiel lorsqu'ils sont vus, rendent presque ludique, créent une zone de rencontre entre eux.

La construction en bois a d'une part le potentiel idéal d'être le bâtiment à son contexte paysager et de trouver un toit et dans les bâtiments environnants. D'autre part, le bois est un matériau économique grâce à son haut degré de préfabrication et à la réduction de la durée de construction.

C'est pourquoi le bois est le matériau choisi pour la construction de la construction en bois. La construction en bois est une logique évidente et elle doit son attrait et sa simplicité, qui sont fortement réfléchis par des techniques constructives. En même temps, une attention est faite que la construction générale, par leurs détails, une échelle humaine et compréhensible.



Situation



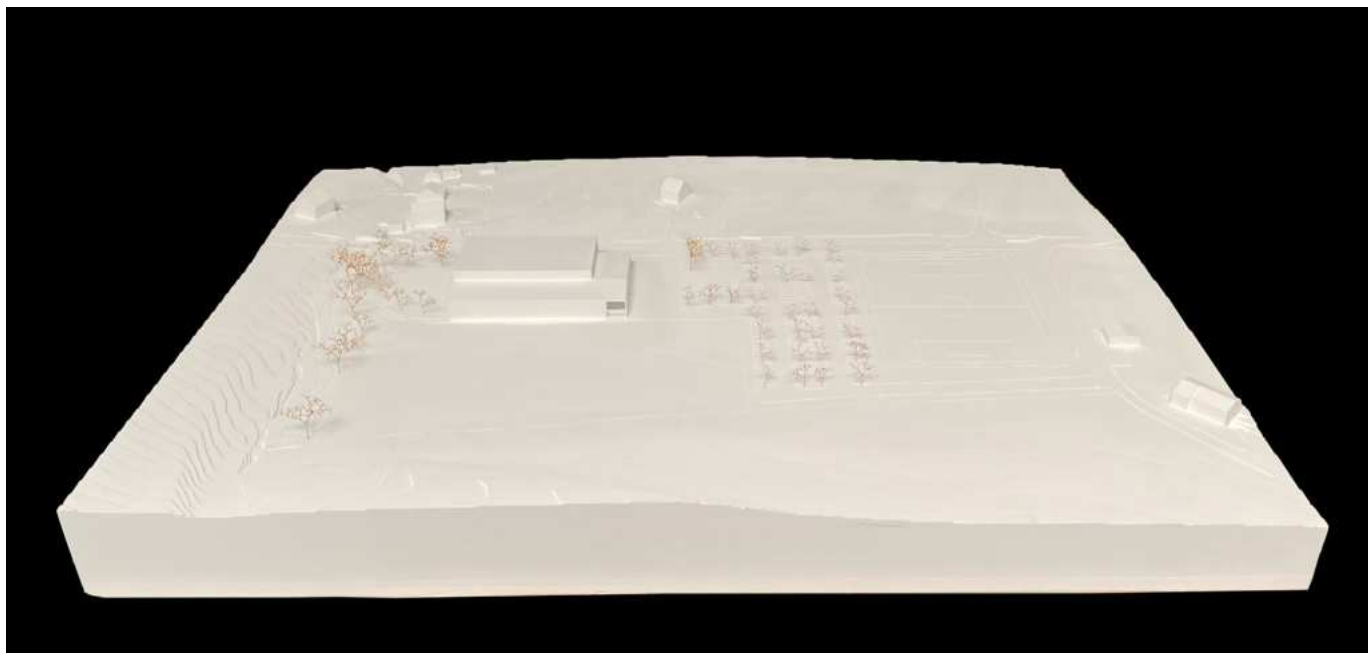
Façade est

Façade nord

Concevoir de projet d'architecture Salle de sport double polyvalente Commune Bois D'Amont

En Amont

Plan de Situation 1:500



n°32 ÉCHO  
écarté au 1er tour


**Atelier Mojo**  
Rue de la Rouvenettaz 1  
1820 Montreux

**Atelier Charvoz Architectes SIA**  
Rue de l'Industrie 54  
1950 Sion

Collaborateurs : Djavan Cardona

Collaborateurs : Bastien Charvoz

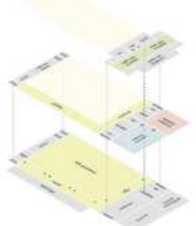
**CONCEPT D'INTERVENTION**



**CARACTÈRE ET MATÉRIALITÉ**

Le caractère du projet est de concevoir un bâtiment moderne, fonctionnel et durable, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage rural et agricole de la région. Le bâtiment sera construit en bois, matériau naturel et durable, qui apporte une touche de chaleur et de caractère à l'édifice. Le toit sera en pente douce, inspiré par les toitures traditionnelles de la région.

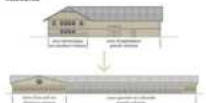
**RÉPARTITION DU PROGRAMME**



**REPARTITION**

Le projet est divisé en deux parties principales : une salle de sport polyvalente et un espace d'accueil. La salle de sport est située au premier étage, tandis que l'espace d'accueil est au rez-de-chaussée. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable à différents usages.

**ILLUSTRATION**



**AVIS**



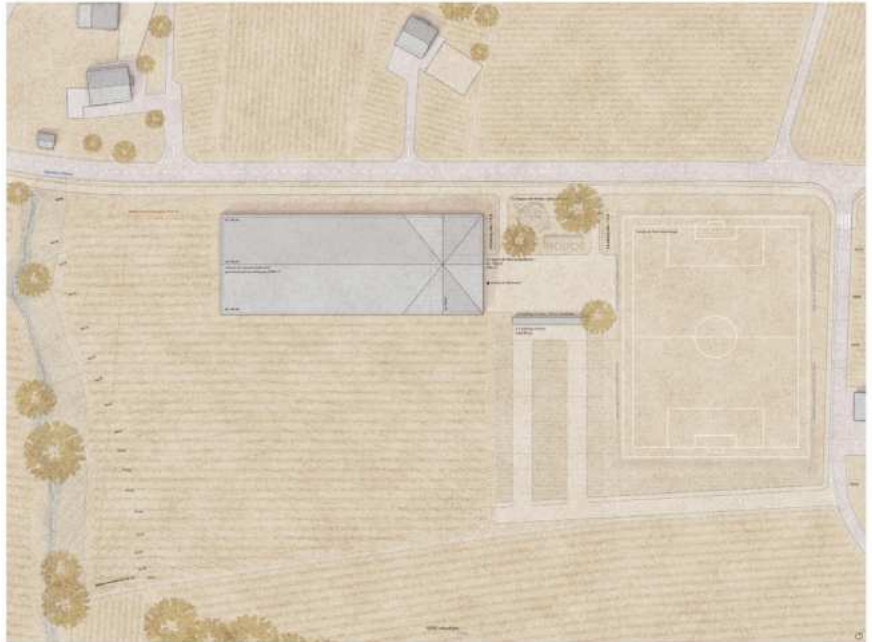
Le jury a noté avec intérêt le projet de développement d'une salle de sport polyvalente, qui répond à un besoin réel de la population locale. Le projet est bien pensé et s'intègre harmonieusement dans le paysage rural. Le jury recommande le projet à l'approbation.

**RECOMMANDATIONS**

Le jury recommande au maître d'ouvrage de veiller à la qualité de la construction et à l'entretien du bâtiment. Il recommande également de prévoir des espaces verts et des aménagements paysagers autour du bâtiment.

**RECOMMANDATIONS**

Le jury recommande au maître d'ouvrage de veiller à la qualité de la construction et à l'entretien du bâtiment. Il recommande également de prévoir des espaces verts et des aménagements paysagers autour du bâtiment.

CONCOURS D'ARCHITECTURE BOISLY-ARNOZ  
ÉCHO



n°33 **TIMBER BELL**  
écarté au 3e tour

**DAL-ZOTTO architecture sàrl**  
Chemin du Rionzi 54  
1052 Le Mont sur Lausanne

Collaborateurs : Franck Dal-Zotto  
Constanze Dal-Zotto

**Situation**

La nouvelle salle de sport double polyvalente est destinée à accueillir les activités sportives de la commune de Bois-d'Amont et à servir de lieu de rencontre et de loisirs pour les habitants du quartier. Le terrain est situé dans une zone d'habitat individuel, ce qui implique de respecter les contraintes de voisinage et de préserver l'existant. Le terrain est limité par des parcelles existantes et une zone de protection de la commune de Bois-d'Amont.

**Contexte**

Le terrain est situé dans une zone d'habitat individuel, ce qui implique de respecter les contraintes de voisinage et de préserver l'existant. Le terrain est limité par des parcelles existantes et une zone de protection de la commune de Bois-d'Amont.

**Programme**

Le programme principal est une salle de sport double polyvalente de 1500 m<sup>2</sup>, comprenant une salle de sport principale et une salle de sport secondaire. Le programme comprend également une salle de réception, une salle de réunion, une salle de stockage et une salle de stockage.

**Arrangements extérieurs**

Le terrain est limité par des parcelles existantes et une zone de protection de la commune de Bois-d'Amont. Les aménagements extérieurs comprennent une terrasse, une zone de stationnement et une zone de stockage.

**Construction**

Le bâtiment est construit en béton armé et en bois. Les murs sont en béton armé et les poteaux sont en bois. Le toit est en bois et est composé de poutres et de lattes. Le bâtiment est construit sur un terrain en pente et est entouré d'un jardin.

**Matériaux**

Le bâtiment est construit en béton armé et en bois. Les murs sont en béton armé et les poteaux sont en bois. Le toit est en bois et est composé de poutres et de lattes. Le bâtiment est construit sur un terrain en pente et est entouré d'un jardin.

**Concept énergétique**

Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie. Il est équipé d'un système de chauffage à eau chaude et d'un système de ventilation mécanique contrôlée. Le bâtiment est également équipé d'un système de panneaux solaires photovoltaïques.

**Développement futur du site**

Le terrain est limité par des parcelles existantes et une zone de protection de la commune de Bois-d'Amont. Les aménagements extérieurs comprennent une terrasse, une zone de stationnement et une zone de stockage.

**Plan de situation 1/500**

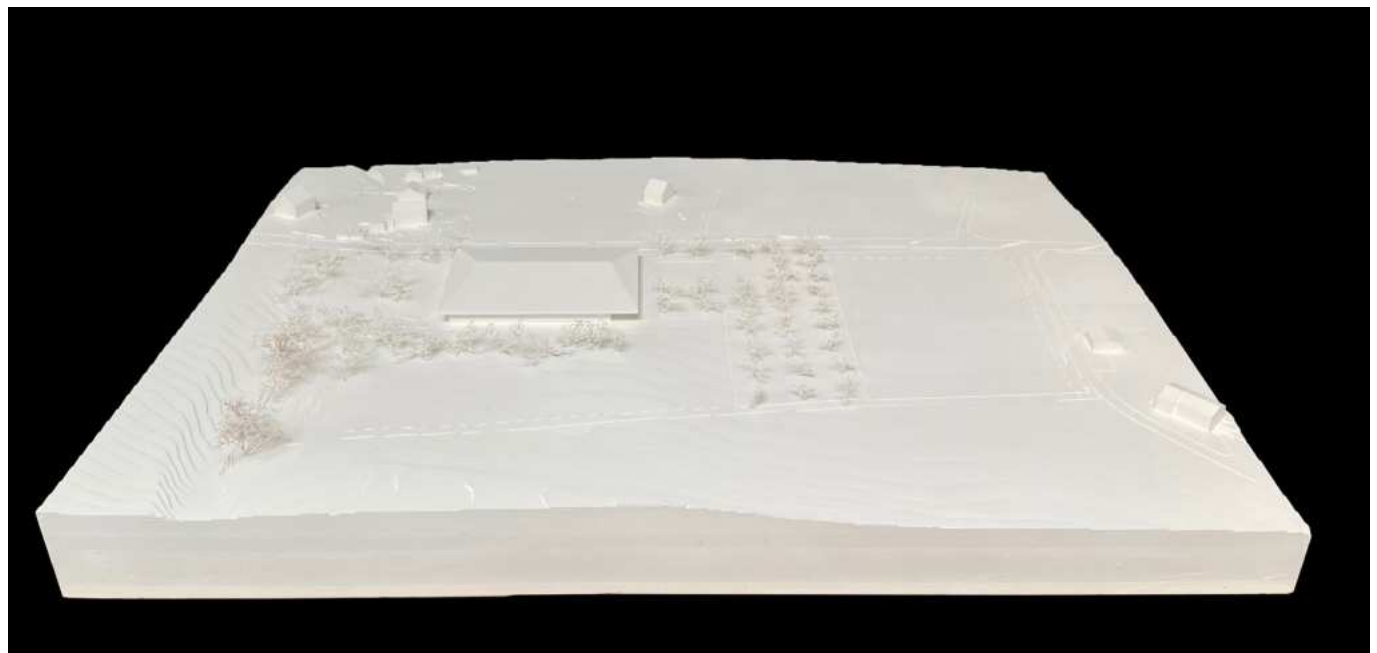
**Plan de situation 1/500**

**Plan de situation 1/500**

**Plan de situation 1/500**

TIMBER BELL

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR UNE SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE À BOIS-D'AMONT



n°34 Badaboum  
écarté au 2e tour

**Tim Simonet Architect**  
Limmatstrasse 73  
8005 Zürich

ZPF Consulting AG  
Förrlibuckstrasse 30  
8005 Zürich

Collaborateurs : Tim Simonet

Collaborateurs : Thong Tran  
Jacqueline Pauli



Propos

Le projet de développement du site se fonde sur l'attentive observation des qualités qui l'entourent. Le site a priori est grand et le processus visuel à l'intérieur. La jeune commune de Bois-d'Aumont réunit les villages d'Épandaz, d'Anzonal, et de Sionvalle le long de la route entourant le Bois de Montmarin. Elle souhaite offrir à ses habitants de nouvelles infrastructures communales, sportives et culturelles situées sur une seule parcelle. Ce projet est une rampe au milieu des trois villages.

Implantation

En son centre, une place des tilleuls entourée d'arbres et de prairies réunit les accès et dessine le programme. Les volumes sont limités au haut de la parcelle, en lien direct avec la future déchetterie voisine et la salle polyvalente et ses locaux annexes se regroupent sous un seul grand toit en contreforts du rambeau, le long du chemin de mobilité douce. Ce toit est le lieu de la vie sociale et sportive à son tour. Les tilleuls font de cet axe un véritable lieu de rencontre. Une surface pédestre pour l'aménagement d'un parc ouvert à tous. Le projet offre une grande aire de jeux en lien avec le volume, permettant de développer les capacités cognitives, émotionnelles, motrices et sociales des enfants. La toiture et les locaux communaux se trouvent accolés à la hauteur de la place des tilleuls. Ces trois constructions s'implémentent de manière fluide en suivant le terrain naturel formant ainsi un système de trois terrasses proches au développement de ce site en centre. Ces terrasses et des rampes à faible pente font le lien entre le haut et le bas de la parcelle.

De généreuses places extérieures marquent les entrées et invitent à une meilleure perception entre l'intérieur et l'extérieur. Les espaces intérieurs peuvent être à moindre coût agrandis sur l'extérieur les deux saisons estivales. La toiture de l'année, elle-même servant de couverture à l'abri des intempéries.

Les chemins extérieurs traversent le bâtiment de la salle de gym. Le toit ouvre les vues. La voie se redonne à l'intérieur, pour les gradins qui s'orientent sur la ville de Fribourg au nord.

La salle de gymnastique semi-enterrée permet d'attendre la moquette sans présence dans le bâtiment à son entrée et la même occasion de limiter la hauteur de corniche pour une meilleure intégration dans le paysage environnant.

Développement durable

Une autorisation précise le long des grands axes donne à la salle une nouvelle identité qui lui est propre et en accord avec sa future utilisation tout en gardant la flexibilité d'un développement futur.

L'utilisation de l'asphalte a été réduite au minimum, c'est-à-dire uniquement à l'accès aux véhicules motorisés. Les places de stationnement sont réalisées en dalles de gazon tandis que les chemins et la place sont en dalles béton.

L'architecture simple et fonctionnelle prévoit une construction en bois avec des matériaux écologiques et naturels. La construction en bois a l'avantage de permettre une mise en œuvre rationnelle et un montage rapide. Dans ce sens, les membrures, les colonnes, les poteaux et les matériaux auxiliaires peuvent être fabriqués à partir de composants naturels et sans additifs chimiques.

Le projet répond aux trois piliers du développement durable : écologique, car naturel et renouvelable, social grâce aux aménagements extérieurs et économique grâce à une construction durable et flexible. Le bon design écologique répond également aux exigences les plus élevées : consommation d'énergie minimale, énergie solaire thermique, toitures naturelles, ventilation naturelle, protection solaire passive, isolation végétalisée extérieure, géothermie couplée à des pompes à chaleur et des panneaux photovoltaïques. L'optimisation des matériaux est due pour l'arrimage des espaces verts et arbres comme acteurs du climat et à l'importance du bâtiment.

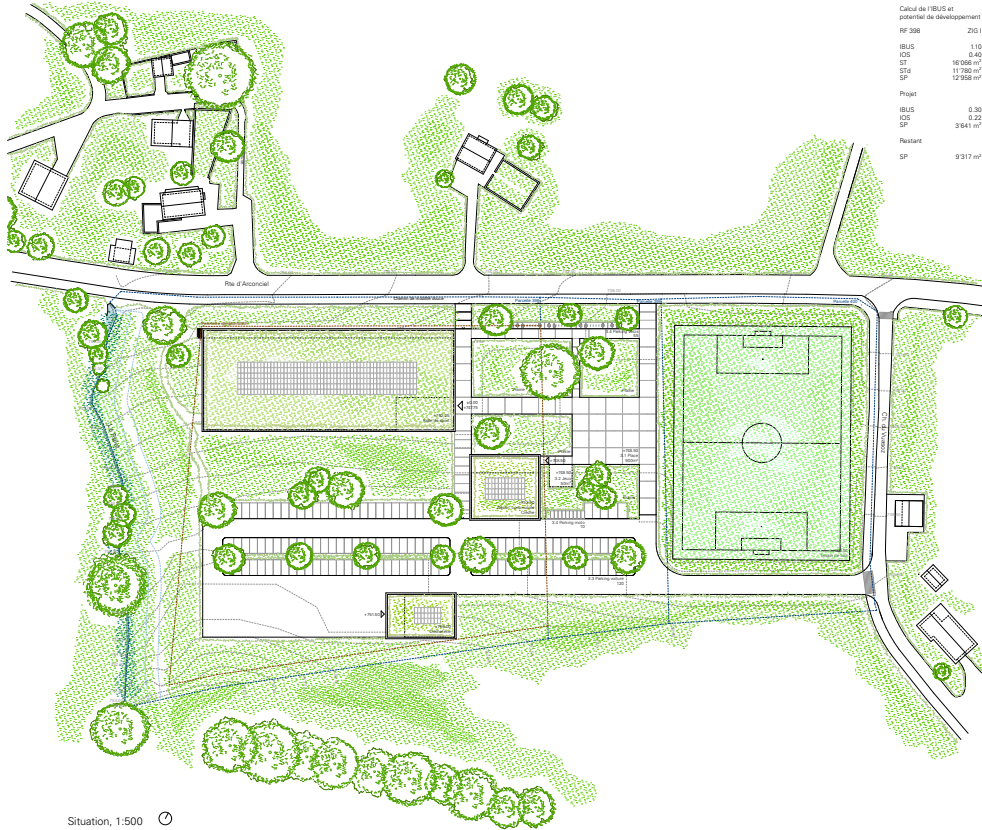
Concept structurel

Considérant des enjeux climatiques et sociaux, le projet propose une structure rationnelle et adaptable à l'évolution des besoins d'utilisation.

Les murs contre terre et le radier en béton forment une cave de protection contre l'eau pluviale sur le site. Les éléments porteurs intérieurs du sous-sol ainsi que tous les éléments hors-sol sont conçus en bois.

La structure suit un entree de 2,86 m. Les fines poutres de la salle de sport, en bois lamellé-collé de dimensions de 260 x 1800 mm, franchissent la portée de presque 30 m. Entre elles, des poteaux CLT de 200 mm d'épaisseur (7 piliers : 20-45-20-40-20-40-20) sont posés. D'un côté, les poteaux forment la structure portante dans la direction transversale ; d'autre part, dans la direction longitudinale, ils travaillent comme membrure en compression des poteaux principaux. Ceux-ci reposent sur des poteaux en bois lamellé-collé de dimensions de 260 x 300 mm. Les poteaux principaux sont forés en trois éléments et assemblés sur place. Les poteaux CLT sont constitués d'éléments de 19 x 2,66 m.

Pour les éléments porteurs en bois lamellé-collé (BLC) la qualité GL28h en essence de bois d'hêtre est préférée. Les éléments CLT sont en bois massif d'essence de bois blancs de la classe C24 et C25. Il est préférable de ne pas utiliser un matériau de construction à haute performance comme le bois lamellé-collé pour des raisons économiques. Le béton mis en œuvre est de classe C30/37 pour les escaliers et pour l'abri de protection.



Calcul de l'IBUS et potentiel de développement	
RF 398	2101
IBUS	1.10
K05	0.40
ST	16206 m²
STa	11790 m²
SP	12268 m²
Projet	
IBUS	0.30
K05	0.22
SP	384 m²
Restant	
SP	9317 m²

Situation, 1:500



Badaboum

Commune de Bois-d'Aumont  
Concours de projets d'architecture pour le développement d'une salle de sport double polyvalente



n°35 BIANCA  
écarté au 1er tour

Thomas Laffly Architecte  
Avenue Bel Air 71  
25870 Châtillon-Le-Duc, France

Collaborateurs :  
Thomas Laffly



**IMPLANTATION**

L'axe de projet étendu dans le quadrilatère triangulaire de la parcelle, car elle détermine l'orientation de la salle. Les volumes de développement de la commune d'abord pas encore totalement définies à ce jour, le projet doit optimiser l'occupation du sol et offrir un maximum de possibilités pour les futurs équipements.

Le parking et le place des files se trouvent sur la parcelle 288 (zone d'habitat 2), ce qui optimise la relation fonctionnelle pour les futurs équipements sur la parcelle 288 (zone d'habitat 2). Le bâtiment se positionne au plus près du terrain de sport existant. On trouve le parking existant qui devient l'entrée : c'est l'élément travaillable par les plans d'été en 2015, et le bâtiment des entrées qui sera le plus proche du terrain de sport existant, qui sera la porte, se situe le long du terrain de football et borde la zone cyclable.

Séparé par un léger talus, le place se connecte par le bas au terrain de football et l'entrée du bâtiment. Il est conçu pour le voir venir et le contourner et le décaler. L'entrée est donc décalée, qualifiée et connectée. Ce décalage concilie les usages, génère du passage, garantissant ainsi la séparation et la visibilité de la place des files.

Le bâtiment est facilement identifiable, il épouse la pente naturelle du terrain. On apprécie un volume uni, mais on distingue deux grande volumes au fil du temps dans le sens de la pente. Le bâtiment respecte les contraintes agricoles existantes et facilite l'intégration du bâtiment à l'échelle du grand paysage. Le vocabulaire architectural utilise l'expérience traditionnelle, tout en assurant un aspect contemporain à l'édifice.



**CONCEPT FAVORIS**

L'agencement de la couverture des espaces extérieurs favorise l'écoulement des eaux pluviales par un système de toiture végétalisée. Le parking, avec sa toiture en bois, optimise la diversité des places et offre un espace au sol. Les places sont extérieures et les entrées sont connectées aux entrées. Ce système permet de générer des grands extérieurs. La dalle permet de la voir venir et le parking lui assure le rôle de champ d'été et d'être connecté à la place des files.

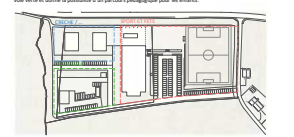
Une toiture verte assure l'ensemble des aménagements extérieurs et constitue un corridor de biodiversité. La place est bordée par un talus qui se relie au parking. Cet espace est végétalisé avec quelques arbres des pour ne pas gêner l'accès au parking d'été qui borde la place.

La plantation d'arbres en zone Nord-Est de la place assure un espace ombragé, légèrement d'été, de pluie, de soleil et de biodiversité et de l'écoulement des eaux pluviales. Les arbres sont plantés en rangées pour profiter toute l'année. Des espaces généraux, les espaces, chacun assure des arbres extérieurs aux sites existants, en leur composition et permet de profiter toute l'année.

Le choix de la place des files est principalement plus sobre et matériel. Un talus mais décalé et un aménagement simple optimisent les possibilités d'écoulement lors de grands événements. Les aménagements d'été sont conçus et la place est conçue pour la place des files.

La création d'une zone humide, à l'ouest, en bord de la parcelle, contribue à la revitalisation du site. En cas d'épisode pluvieux intense, la zone humide joue le rôle d'éponge de pluie (effet tampon) qui contribue au réajustement des écoulements sur l'ensemble du terrain. Elle capte les impacts négatifs de l'ensemble des constructions et aménagements actuels et futurs sur le réajustement de l'imperméabilisation des sols.

La zone humide aura en elle-même car elle contribue à un effet atténuateur des polluants, par un choix pertinent de la flore et de la faune. Elle contribue à l'écoulement régulier de la zone. La zone humide, qui permet d'écoulement des eaux pluviales, favorise la biodiversité et la place des files, favorise la biodiversité et assure un changement climatique. Cette biodiversité singulière enrichit le paysage sur la voir verte et assure la possibilité d'un parcours pédagogique pour les enfants.



RSUS = 3564/1780 = 0.30 ICS = 2619/1780 = 0.24 SP max = 4923/3 = 1470

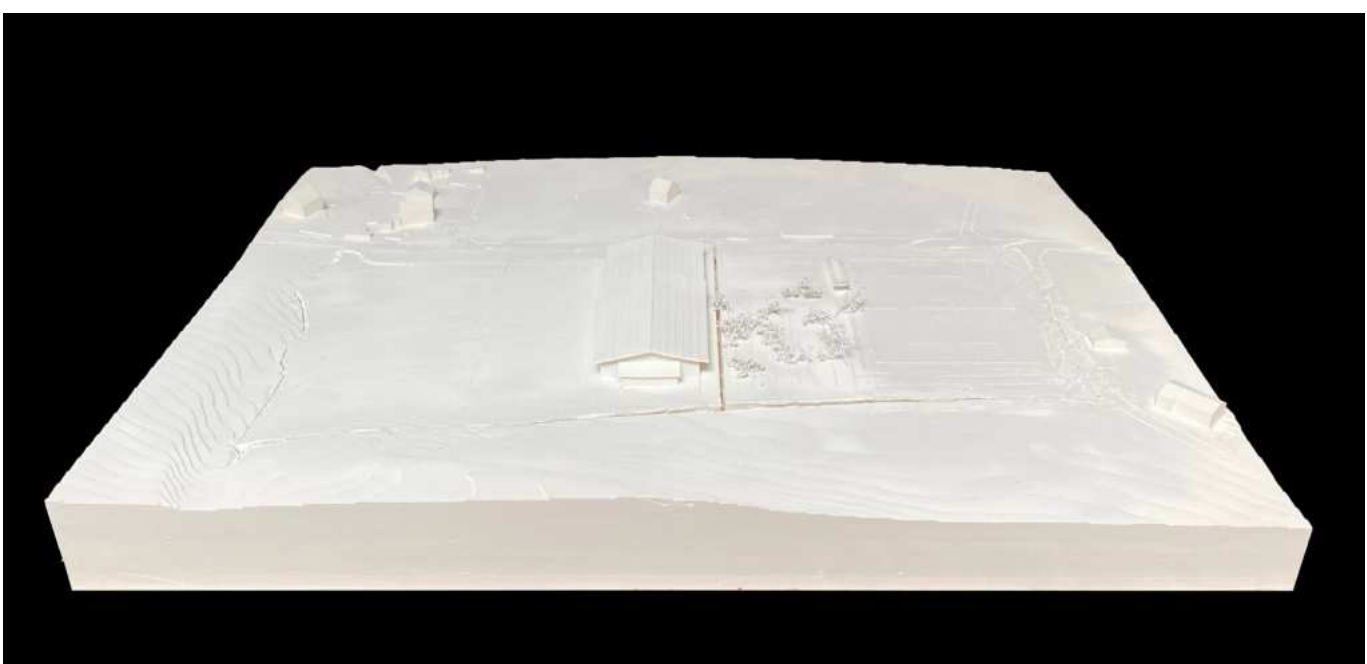
**PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT**

L'implantation du bâtiment le long de la limite Nord-Est de la parcelle 288 offre une multitude d'avantages.

La future décharge sera située dans la zone Sud-Ouest, en partie haute du terrain. Ce dispositif permet de placer un élément de programme moins sensible au soleil, au maximum au maximum avec de la végétation. De plus, l'écoulement des eaux pluviales de la limite Nord-Est de la parcelle, permet ainsi le réajustement optimal de la gestion des bornes à déchets.

Les autres équipements favorisent le développement en partie Nord, le long de la limite Nord-Ouest. Cette situation pourra permettre un accès par la place des files, dans la vallée vers l'extérieur, même en un second parking d'attente, plus proche, plus être intégré. L'écoulement du bâtiment offre une structure solide pour la future construction. De plus, la dalle sportive assure en direction de cette future zone, aussi bien dans les grandes événements possibles, avec la voir verte, que dans une organisation temporaire, avec la biodiversité, et la salle des sociétés qui s'ouvre au Sud-Ouest.

La mise en valeur de la place, par la création d'une zone humide, bénéficie aux futurs équipements. Le site pourra être réajusté, avec la zone humide, pour être profité de ce espace. Le programme d'été est conçu, par exemple, se prête parfaitement à la qualité d'un restaurant.



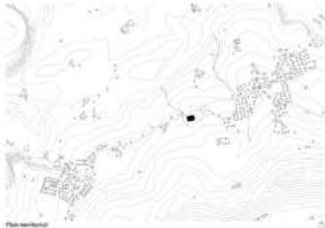
n°36 tilt & shift  
écarté au 1er tour

**Piera Fumagalli Architected**  
Chemin des Lupins 7  
1009 Pully

Forme Commune SNC  
Avenue Tissot 12  
1006 Lausanne

Collaborateurs : Aurélie Thill  
Fumagalli Piero

Collaborateurs : Luciano Antonietti

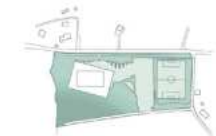


Plan territorial

Situation

Situé le long de la route communale reliant Assolant à Epandens, l'AT & shift offre à la fois une identité au nouveau complexe multi-sportif de la commune et s'intègre à l'existant local. L'implantation d'un volume blanc dans le terrain offre de nouvelles possibilités de dialogue avec le paysage, les parcelles, les infrastructures existantes et les équipements publics, tout en préservant les caractéristiques naturelles et paysagères du site. Le projet s'inscrit dans une démarche durable, en intégrant la conception des bâtiments, des équipements sportifs, des aménagements paysagers, la mobilité, etc.

Le site est une opportunité architecturale de la technique du Tilt & Shift, véritable de la géométrie, est respectueux et favorise. C'est à travers le jeu de perspectives et de profondeur de champ que le nouveau complexe multi-sportif prend forme. Indépendamment de la salle de sport, il propose comme un premier élément à voir immédiatement. Puis, les caractéristiques du programme favorisent pour créer cet effet de « tilt and shift ». Ainsi, le projet se présente comme l'articulation de géométries blanches avec de longues et dynamiques allures. Cette approche permet

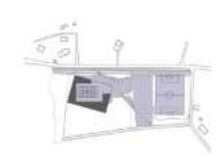


Principe d'implantation

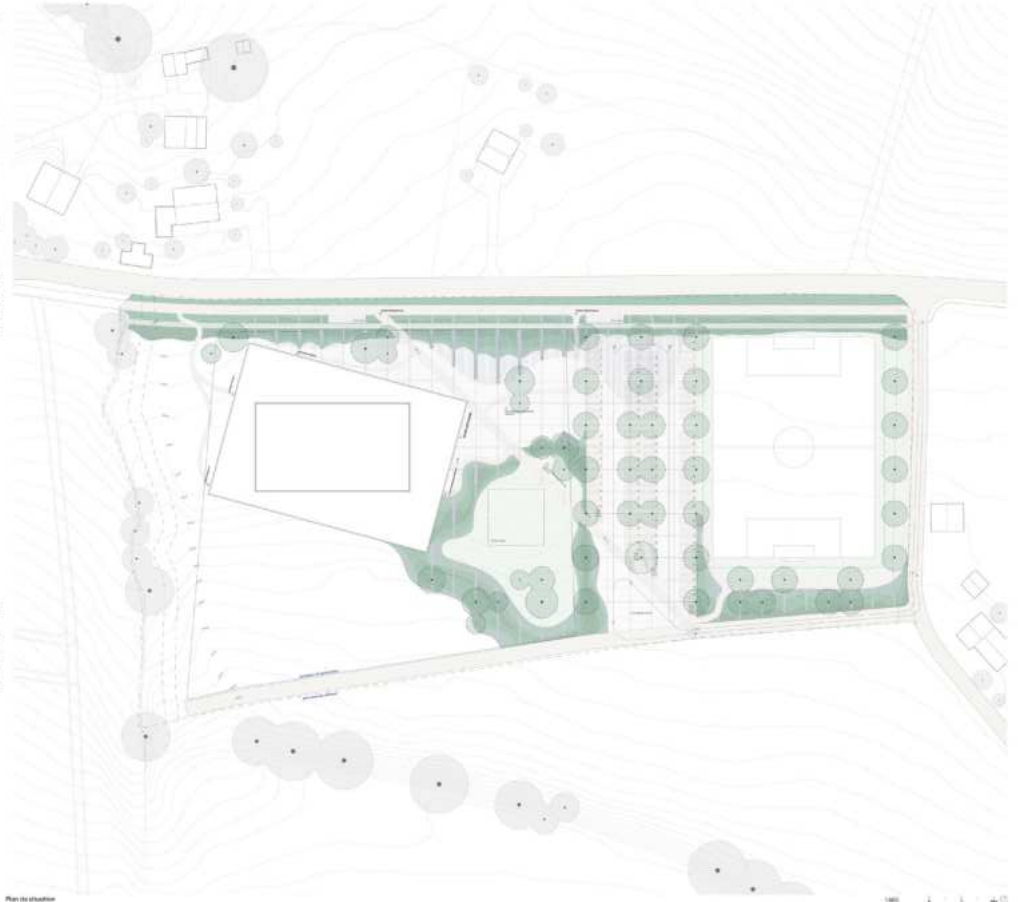
Concept

avec perspective d'être une solution respectueuse et ludique pour intégrer les deux programmes sportifs.

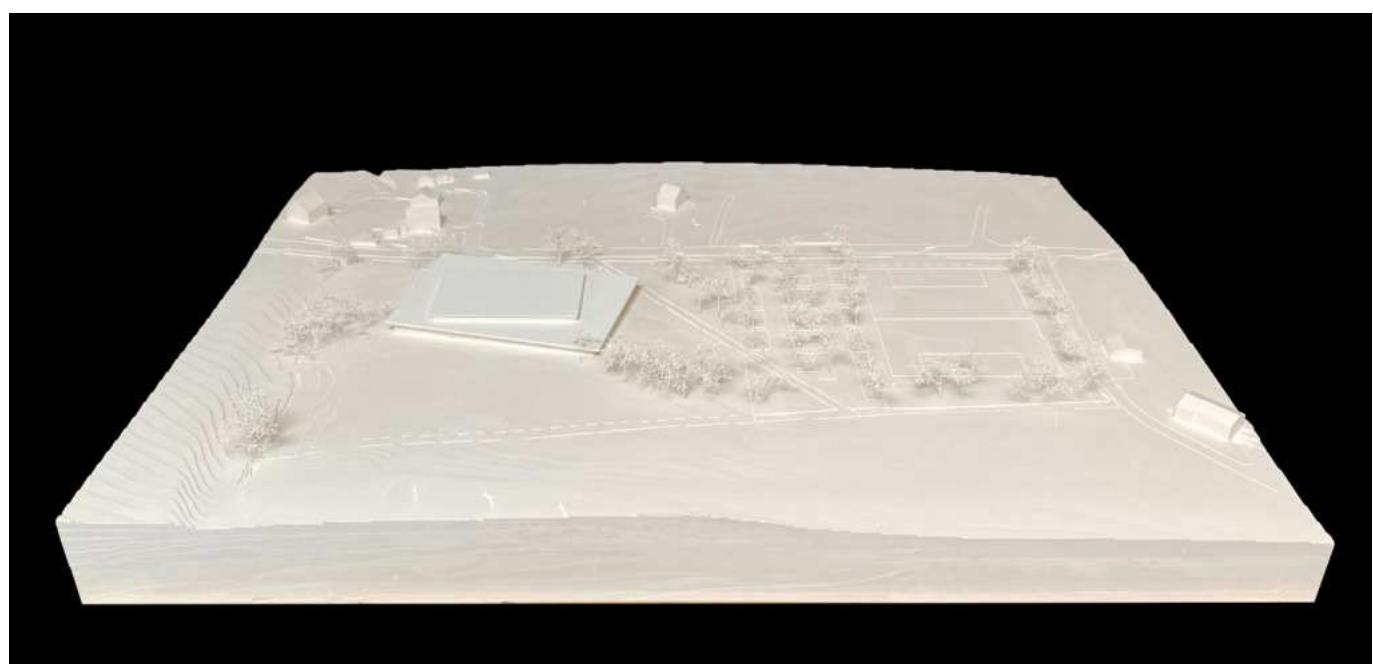
Ces deux structures s'inscrivent harmonieusement dans le paysage local de la commune, permettant une utilisation flexible des différents espaces. Le site se développe comme une série de volumes blancs et de longues allures dynamiques, favorisant un dialogue avec le paysage existant et les équipements publics. Cette démarche se traduit par un jeu de perspectives et de profondeur de champ qui crée un effet de « tilt and shift ».



Principe d'implantation



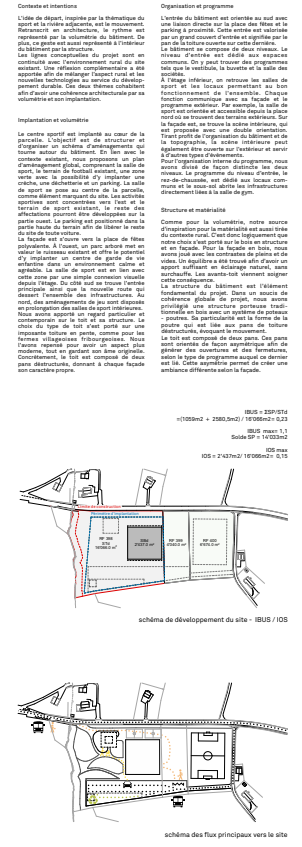
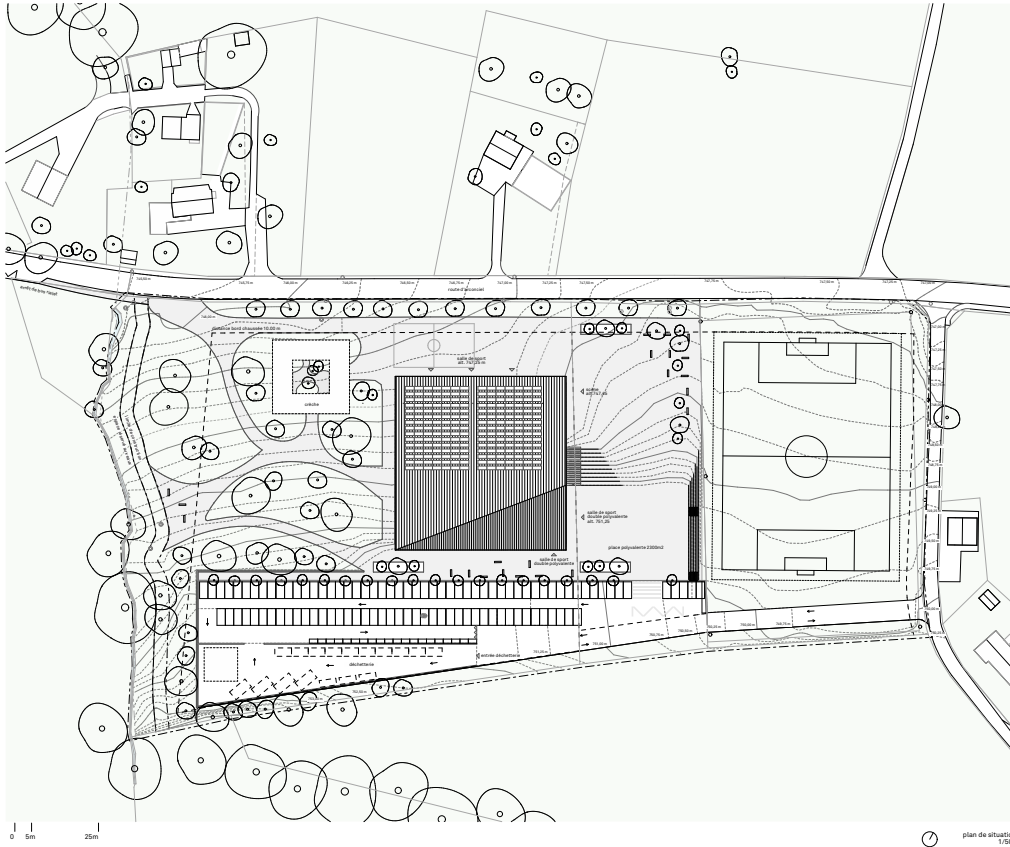
Plan de situation



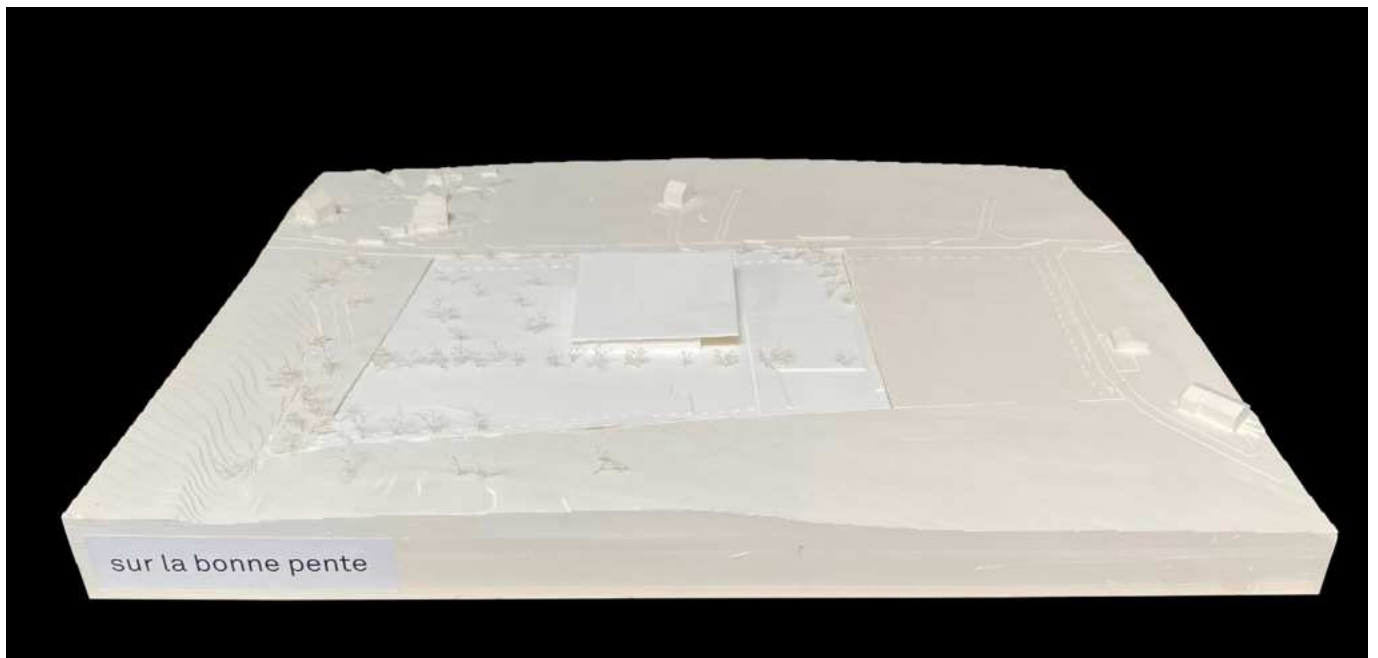
n°37 sur la bonne pente écarté au 2e tour

Sarah Ramirez + Elodie Gillioz  
Route de Chevalley 94  
1911 Ovronnaz

Collaborateurs : Sarah Ramirez  
Elodie Gillioz



sur la bonne pente concours d'architecture bois d'amont



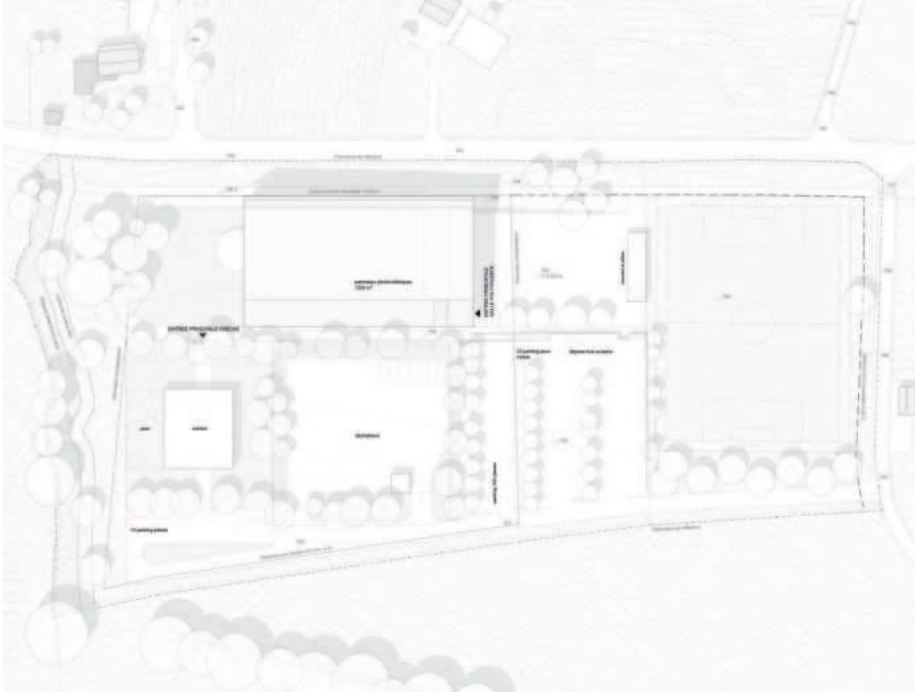
n°38 GRANGE DU SPORT  
écarté au 3e tour

**BDR bureau**

Via Vincenzo Globerti 8  
10128 Torino, Italie

Collaborateurs : Alberto Bottero

Simona Della Rocca



Plan de situation 1:500



Coupe 1:1000

**Aménagement et flexibilité**

L'aménagement du site est conçu pour définir un espace public continu le long de la route principale qui relie Epinedes à Arconciel. En même temps, il permet une flexibilité pour un possible développement futur. Le bâtiment de la salle de sport est placé en position centrale par rapport à l'axe. Cela permet de générer une place vers le terrain de football et une clairière vers le ruisseau. La partie arrière accueille le parking requis et l'espace pour les possibles développements futurs. Les services, telles que la déchetterie peuvent être placées derrière le bâtiment sportif, ce qui les rend plus discrets. Les activités comme la recherche peuvent être situées de manière à être visibles de la rue, tout en bénéficiant de la proximité de la zone restauratilisée du ruisseau et de la clairière. L'implantation du parking sur une partie (traverse) de la surface du bâtiment n'a pas d'impact négatif sur les indices B105 et B106. En revanche, cette localisation favorise énormément la continuité entre le bâtiment sportif, la place et le terrain.

**Aménagements extérieurs**

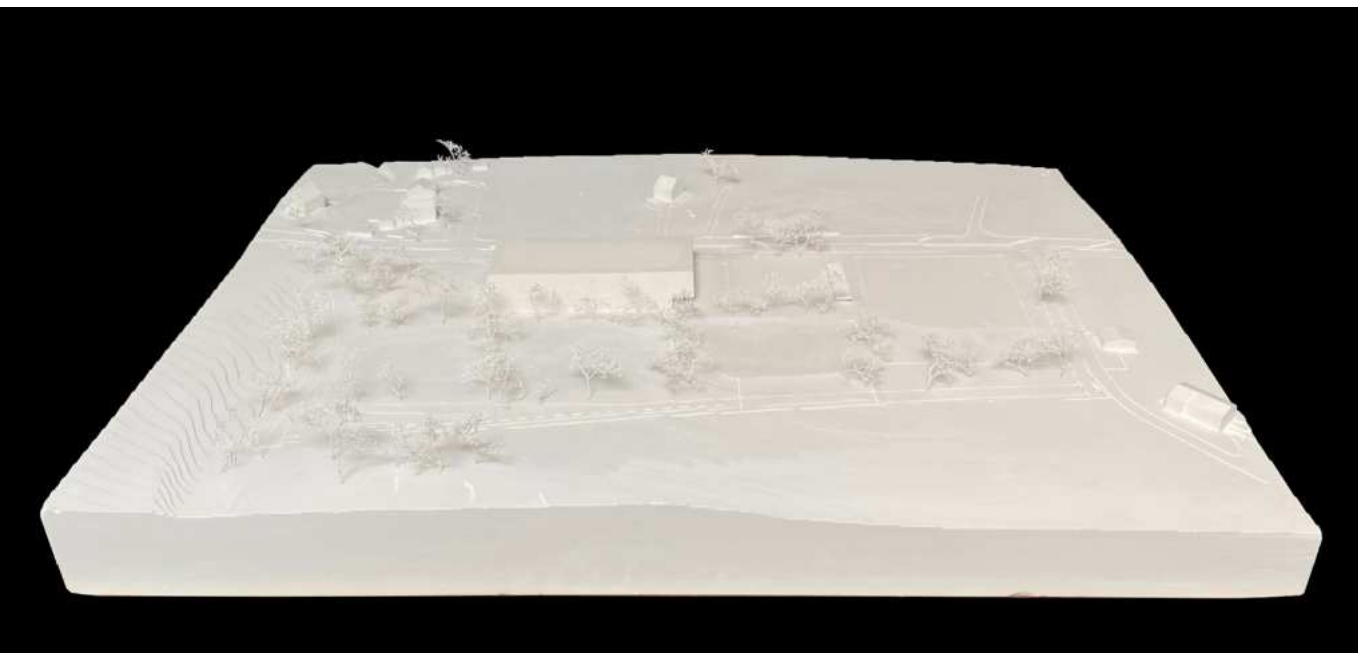
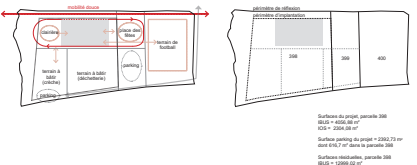
Le bâtiment est orienté parallèlement à la route principale et à la piste cyclable située à cet endroit. La position du volume dessine une place d'entrée entre le bâtiment et le terrain de football. Sur cette place est situé l'accès principal au bâtiment avec son espace couvert, à travers lequel se développent les activités festives à l'extérieur. De l'autre côté, la position du bâtiment, en retrait du ruisseau, définit une clairière qui peut accueillir de petits événements en plein air. Contrairement à la place "mariénil" située devant l'entrée, cet espace est conçu comme un espace vert qui favorise et met en œuvre la biodiversité, tout en valorisant la présence du cours d'eau. Dans l'espace amont, un chemin de service relie le bâtiment au terrain de football et, vers le ruisseau, se connecte à l'autre sentier, permettant ainsi une circularité des parcours. Du point de vue du paysage, la conception est complétée par la plantation de nouveaux arbres piédonés en groupes ou en haies, dans une continuité paysagère avec la campagne environnante.

**Concept général et qualités architecturales**

Le projet fonde ses prémisses sur la relation avec le paysage agricole et cherche sa dimension expressive en réinterprétant les caractéristiques typologiques des bâtiments de production agricole disséminés dans la région. La modularité et la légèreté de composition du système constructif en bois boit caractérisent l'espace intérieur du bâtiment et définissent la spatialité de la grande salle. Les façades du bâtiment sont espacées par contraste. Les façades nord-ouest et sud-est sont caractérisées par une tension horizontale; notamment, la façade nord-ouest présente de grandes fenêtres qui montrent les activités sportives à l'extérieur. La façade sud-est, orientée vers les parkings, accueille les entrées de service. La façade nord-est, avec l'accès principal, se présente comme une façade avec une profondeur généreuse, qui, si nécessaire, peut être fermée par des rideaux pour définir l'espace couvert. La façade sud-ouest, plus opaque, est conçue avec un grand portail qui peut, si nécessaire, relier la scène intérieure avec l'extérieur.

**Organisation du programme**

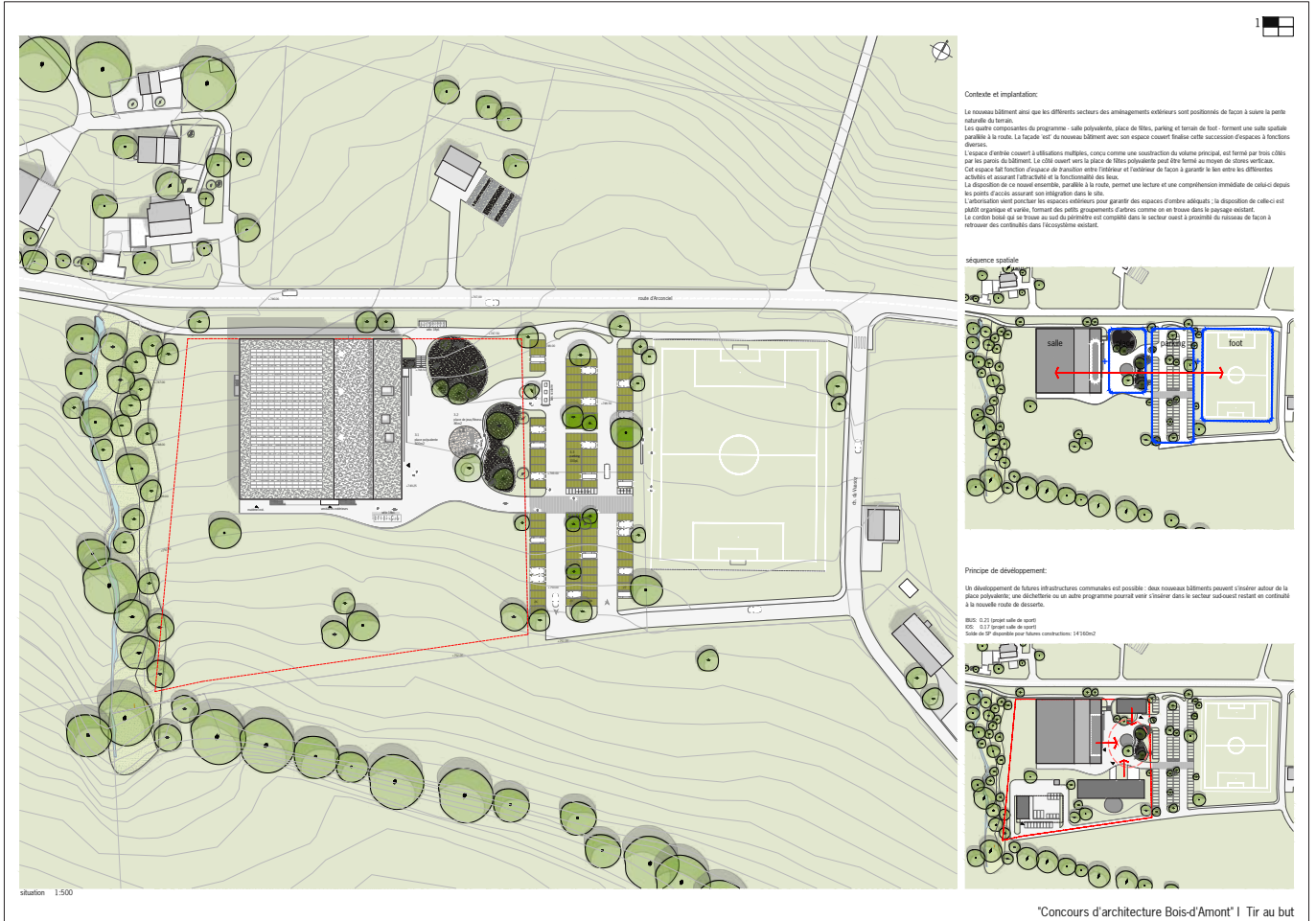
Le programme est distribué rationnellement en fonction du système des accès et de la disposition altimétrique du terrain extérieur. Le foyer d'entrée abrite la buvette, communique directement avec l'espace couvert (sans qu'avec la place) et donne sur la salle de sport. À la même hauteur que le foyer se trouvent les tribunes et tous les services qui doivent également être accessibles de l'extérieur. L'étage intérieur, accessible par deux escaliers, abrite les vestiaires, le local des agents et le terrain de jeu. La surface de jeu se trouve à une hauteur inférieure d'environ 1 m par rapport au niveau extérieur vers la rue, ce qui établit une relation visuelle avec l'extérieur. La salle de sport peut être divisée par des rideaux verticaux. La scène est située sur le petit côté de la grande salle et est conçue pour être occasionnellement ouverte sur l'extérieur pour des spectacles en plein air. La salle des associations, située au premier étage, possède sa propre entrée secondaire près du deuxième escalier. L'espace peut être cloisonné en deux parties et fait face à la salle de sport et au ruisseau.



n°39 Tir au but  
écarté au 2e tour

**bazeit architekten GmbH**  
Rue du Faucon 17  
2502 Biel/Bienne

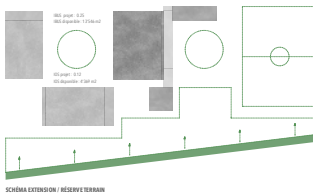
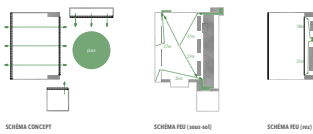
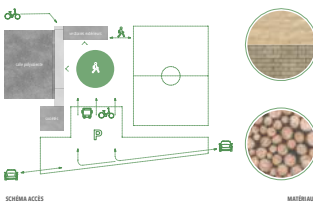
Collaborateurs : Matteo Romano  
Mariana Michalcikova  
Rebeca Vidal  
Roberto Pascual



n°40 SOLSTICE  
écarté au 2e tour

**RBRC architectes sàrl**  
Rue Jacques Gachoud 3  
1700 Fribourg

Collaborateurs : Paolo Basso Ricci  
Christian Rodrigues  
Frédéric Chollet



**Implémentation de la salle** Le projet vise à créer un espace polyvalent de sport et de loisir, adapté aux besoins de la population locale. L'architecture est conçue pour offrir un cadre agréable et accueillant, favorisant l'activité physique et le bien-être. Le bâtiment est intégré dans le paysage existant, respectant l'environnement et les caractéristiques locales. Les matériaux choisis sont durables et écologiques, contribuant à la performance énergétique de l'édifice.

**Organisation** Les différents espaces sont conçus pour offrir une expérience polyvalente, permettant d'accueillir des événements sportifs, culturels et sociaux. La salle est équipée de tribunes, d'un terrain de jeu polyvalent et d'un espace dédié à la réception et aux services. Les zones de circulation sont optimisées pour faciliter l'accès et la fluidité des déplacements.

**Matériaux** L'architecture privilégie l'utilisation de matériaux locaux et durables, tels que le bois et la pierre, pour créer une atmosphère chaleureuse et naturelle. Les finitions sont soignées, favorisant le confort et la qualité de l'espace intérieur.

**Intégration paysagère** Le projet vise à créer un espace agréable et accueillant, favorisant l'activité physique et le bien-être. Le bâtiment est intégré dans le paysage existant, respectant l'environnement et les caractéristiques locales. Les matériaux choisis sont durables et écologiques, contribuant à la performance énergétique de l'édifice.

SITUATION 1:500

SOLSTICE - CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT



n°41 Aryà  
écarté au 2e tour

**Daniel Zamarbide Sarl**  
Avenue de Châtelaine 43  
1203 Genève

emixi architectes sàrl  
Rue de Sébeillon 9B  
1004 Lausanne

Energy Management SA  
Chemin du Pre-Flauri 5  
1228 Plan-les-Ouates

Collaborateurs : Daniel Zamarbide  
Galliane Zamarbide  
Carine Pimenta  
Leo Yuan  
Lujza Lehocká  
Tudor Rusev  
Jeremy Morris  
Pierre Musy

Collaborateurs : Laurent Chassot  
Eugénie Mazerand  
Stéphane Grandgirard  
Philippine Radat

Collaborateurs : Adrien Favre



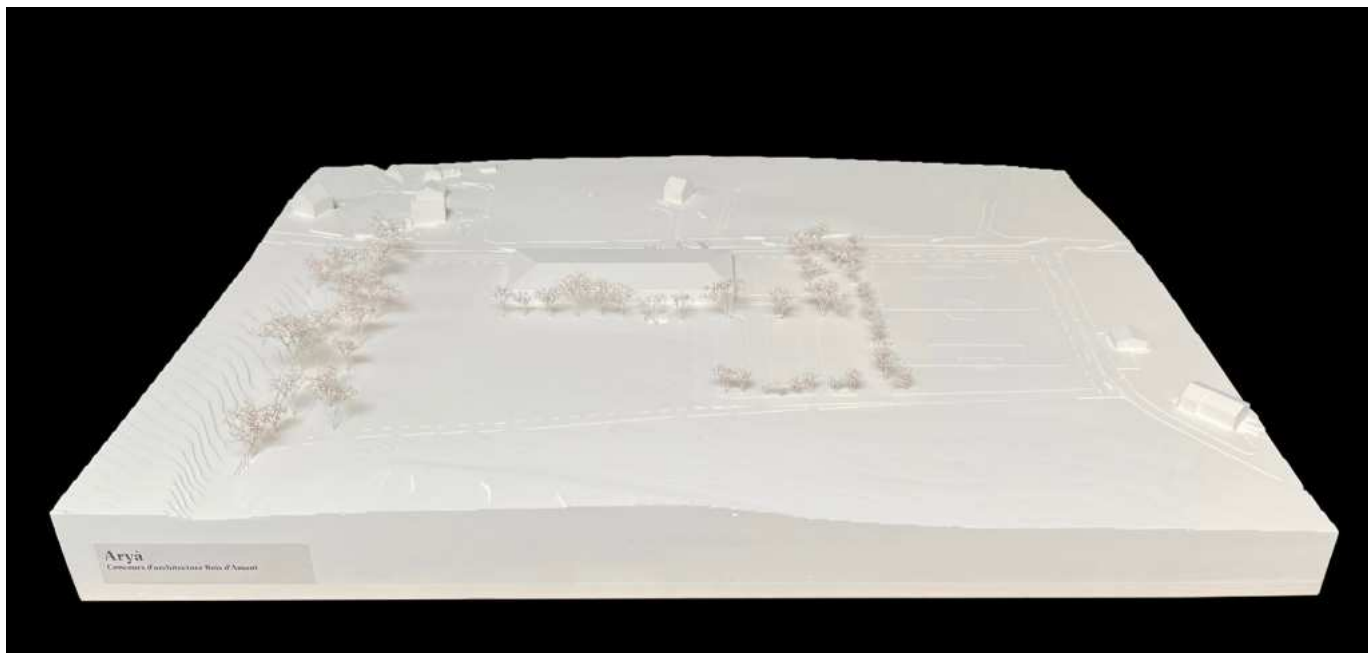
**ARNA**

**Supplémentaire**  
Cet état de projet est un document provisoire, le contenu de l'opération de cette opération n'est pas définitif et peut être modifié sans préavis. Ce document est destiné à l'usage de l'architecte et de ses collaborateurs. Il ne peut être utilisé à d'autres fins sans la permission écrite de l'architecte. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite.

**Le plan**  
Le plan de la salle de sport est un document provisoire, le contenu de l'opération de cette opération n'est pas définitif et peut être modifié sans préavis. Ce document est destiné à l'usage de l'architecte et de ses collaborateurs. Il ne peut être utilisé à d'autres fins sans la permission écrite de l'architecte. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite.

**La salle**  
La salle de sport est un document provisoire, le contenu de l'opération de cette opération n'est pas définitif et peut être modifié sans préavis. Ce document est destiné à l'usage de l'architecte et de ses collaborateurs. Il ne peut être utilisé à d'autres fins sans la permission écrite de l'architecte. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite.

**ARNA**  
Conseil d'Architecture de la Région de Genève



# n°42 BOIS BRÛLÉ

écarté au 1er tour

**adher architectes SNC**  
Avenue de Cour 42  
1007 Lausanne

Collaborateurs : Raul Cordoba  
Julie Riondel  
Amélie Gaillet



BOIS BRÛLÉ



Plan de situation

11500

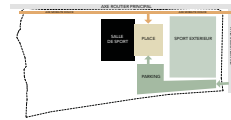
Le bâtiment de la nouvelle salle de sport double se présente en plan comme un volume simple, orienté vers la place polyvalente et le terrain de football extérieur. Finement traitée, sa structure en bois foncé lui confère toute sa finesse et son caractère. La traditionnelle toiture à double pan est réinterprétée pour conférer au bâtiment son unité architecturale et correspondre aux besoins des différents programmes et usages. Dans cet édifice rationnel et compact, l'espace est valorisé dans toute ses dimensions.

Le projet se distance de la route cantonale et propose sa propre gestion modale, pour assurer cohérence et sécurité dans ce nouvel espace public. Une voie de mobilité douce parcourt tout le côté nord du site, qu'il faudra aussi prolonger

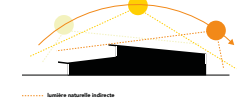
au-delà du périmètre du site, dans une logique de mobilité inter-villages élargie. Les usagers motorisés se dirigent vers le parking par un axe secondaire. Les usagers arrivant à pied ou à vélo entrent dans le site par le côté opposé. Cette séparation des flux assure sécurité et efficacité pour le développement futur.

Les utilisateurs du nouveau complexe sont nombreux et divers: écoliers, sportifs, sociétés communales, clubs d'entraînements, associations, etc. Le projet est conçu afin qu'à chacun de ces groupes, des espaces propres soient dédiés et organisés de manière synergique.

### ORGANIGRAMME DU SITE



### OUVERTURES



Vue extérieure

### FLUX DES UTILISATEURS



Concours d'architecture Bois-d'Amont



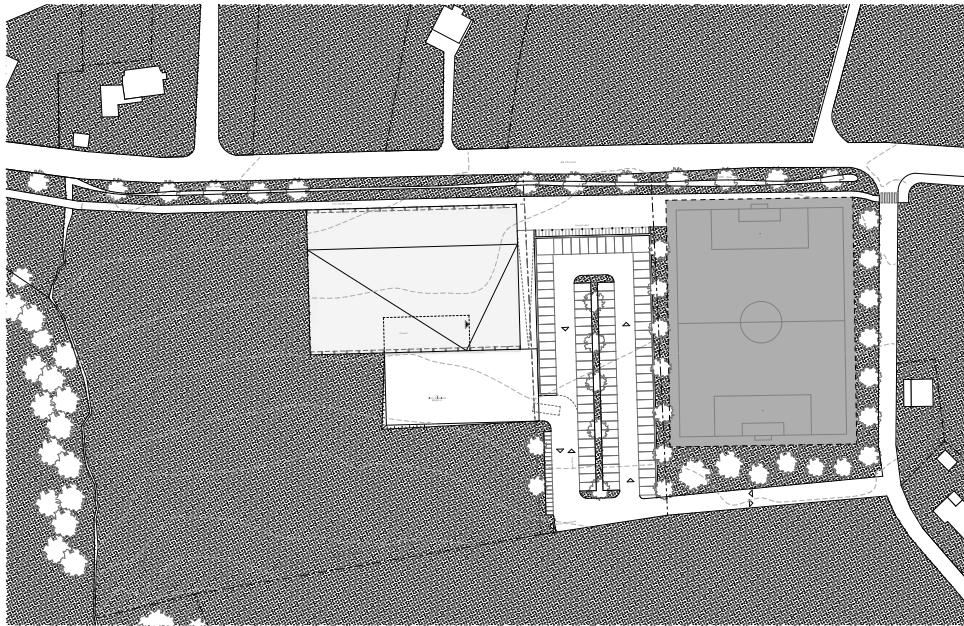
n°43 La Grange (2)  
écarté au 1er tour

**ALT Architecture & Design Sàrl**  
Chemin du Buvelot 1  
1110 Morges

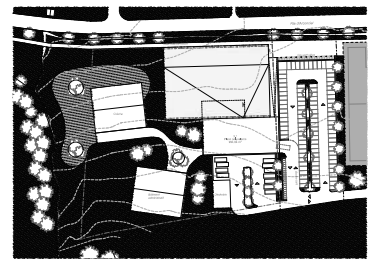
3Conseils Prévention SA  
Chemin de la Gravière 2  
1227 Les Acacias

Collaborateurs : Arthur Fernandes  
Luca Geinoz

Collaborateurs : Roger Fernandes



Situation 1/500



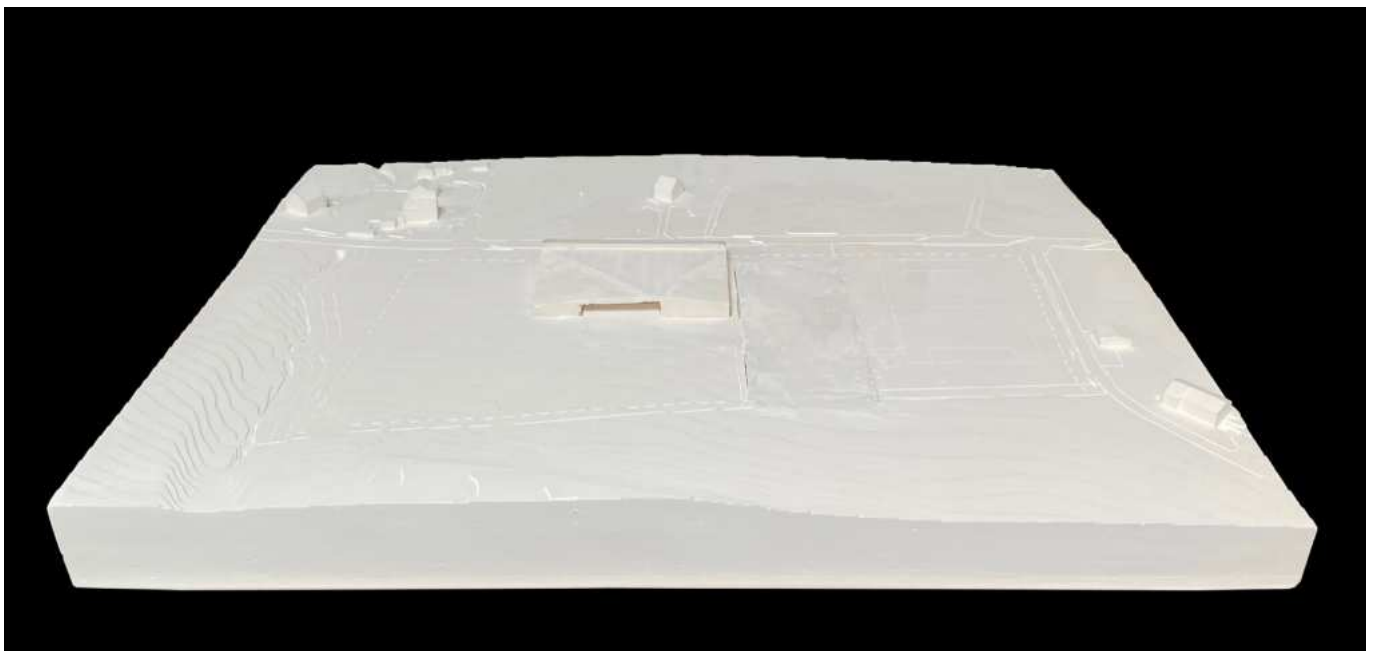
Situation avec développement futur 1/500



**1. Site et implantation**  
Au sein de la commune de Bois d'Amont, on remarque une très faible densité urbaine ainsi que la prévalence des terres agricoles. Ces dernières sont marquées par les granges traditionnelles caractérisées par leurs toitures. La plupart du temps, ces bâtiments s'orientent en fonction de la topographie du territoire. « Devise » : réplique ce schéma en maximisant l'efficacité de la distribution sur le site. En effet, implanté tout au nord de la parcelle, à proximité du terrain de football pour faciliter les aller-retours grâce à l'intermédiaire d'une petite place de transition qui sert également à accueillir les flux de piétons-cyclistes arrivant de la voie à mobilité douce. La place polyvalente est placée au sud du bâtiment afin de créer un espace complètement isolé de la route cantonale. Le parking est situé sur la parcelle 399 afin de maximiser l'espace constructible disponible sur la parcelle 398 pour les futures constructions communales.

**1.1 Développement futur**  
Comme anticipé précédemment, l'espace disponible pour le développement laisse une grande liberté pour l'avenir. L'implantation sur le site se fera dans les parties sud et ouest, en suivant le principe de se positionner le long des courbes de niveau, d'autant plus que la partie sud de la parcelle est moins élevée. La déchetterie restera à proximité du parking, éloignée autant que possible du Riaret afin d'éviter tout risque de contamination.

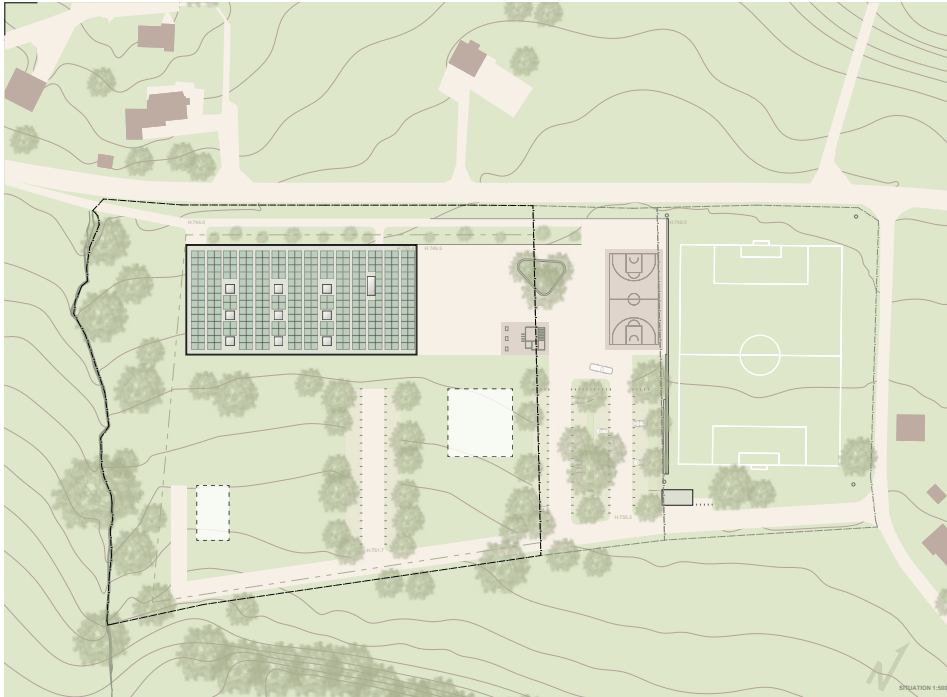
Concours d'architecture Bois-d'Amont - La Grange



n°44 ALT-R  
écarté au 2e tour

**Epure Architecture et urbanisme SA**  
Place St-Etienne 1  
1510 Moudon

Collaborateurs : Pascal Favre  
Gregory Pache  
Philip Esteve  
Jean – Claude Gerolimatos



CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT  
ALT - R

**UNE PLACE**

LEGENDE

PLACE CENTRALE

LA PROPOSITION REPOSE LES ESPACES FONCTIONNELS DU PROJET SUR LA PLACE CENTRALE, EN NE LAISSANT PAS UNE PLACE D'ACCÈS À LA ZONE DE JARDIN D'ACCÈS À L'ÉDIFICE, MAIS EN LA LIANT À LA PLACE CENTRALE PAR UN PASSAGE ENFONCÉ DANS LE SOL, EN ASSURANT LA VISIBILITÉ ET LA PERMEABILITÉ DE LA PLACE CENTRALE. LA PLACE CENTRALE EST ENFIN LIÉE À LA PLACE D'ACCÈS À LA ZONE DE JARDIN D'ACCÈS À L'ÉDIFICE, EN ASSURANT LA VISIBILITÉ ET LA PERMEABILITÉ DE LA PLACE CENTRALE.

LA PLACE CENTRALE EST ENFIN LIÉE À LA PLACE D'ACCÈS À LA ZONE DE JARDIN D'ACCÈS À L'ÉDIFICE, EN ASSURANT LA VISIBILITÉ ET LA PERMEABILITÉ DE LA PLACE CENTRALE.

**AFFECTATION DES ESPACES**

LEGENDE

PLACE CENTRALE

SALLE DE SPORT

TERRAIN EXTÉRIEUR

PARKING

DECHÈTTERIE (SAAN)

CRÈCHE (SAAN)

LES ESPACES FONCTIONNELS DU PROJET SONT AFFECTÉS À LA PLACE CENTRALE, EN NE LAISSANT PAS UNE PLACE D'ACCÈS À LA ZONE DE JARDIN D'ACCÈS À L'ÉDIFICE, MAIS EN LA LIANT À LA PLACE CENTRALE PAR UN PASSAGE ENFONCÉ DANS LE SOL, EN ASSURANT LA VISIBILITÉ ET LA PERMEABILITÉ DE LA PLACE CENTRALE.

LES ESPACES FONCTIONNELS DU PROJET SONT AFFECTÉS À LA PLACE CENTRALE, EN NE LAISSANT PAS UNE PLACE D'ACCÈS À LA ZONE DE JARDIN D'ACCÈS À L'ÉDIFICE, MAIS EN LA LIANT À LA PLACE CENTRALE PAR UN PASSAGE ENFONCÉ DANS LE SOL, EN ASSURANT LA VISIBILITÉ ET LA PERMEABILITÉ DE LA PLACE CENTRALE.

**ACCÈS ET CIRCULATIONS**

LEGENDE

MOBILITÉ TM

MOBILITÉ DOUCE

LES CIRCULATIONS À COUVERTURE SONT RÉALISÉES EN ASSURANT LA VISIBILITÉ ET LA PERMEABILITÉ DE LA PLACE CENTRALE. LES CIRCULATIONS À COUVERTURE SONT RÉALISÉES EN ASSURANT LA VISIBILITÉ ET LA PERMEABILITÉ DE LA PLACE CENTRALE.

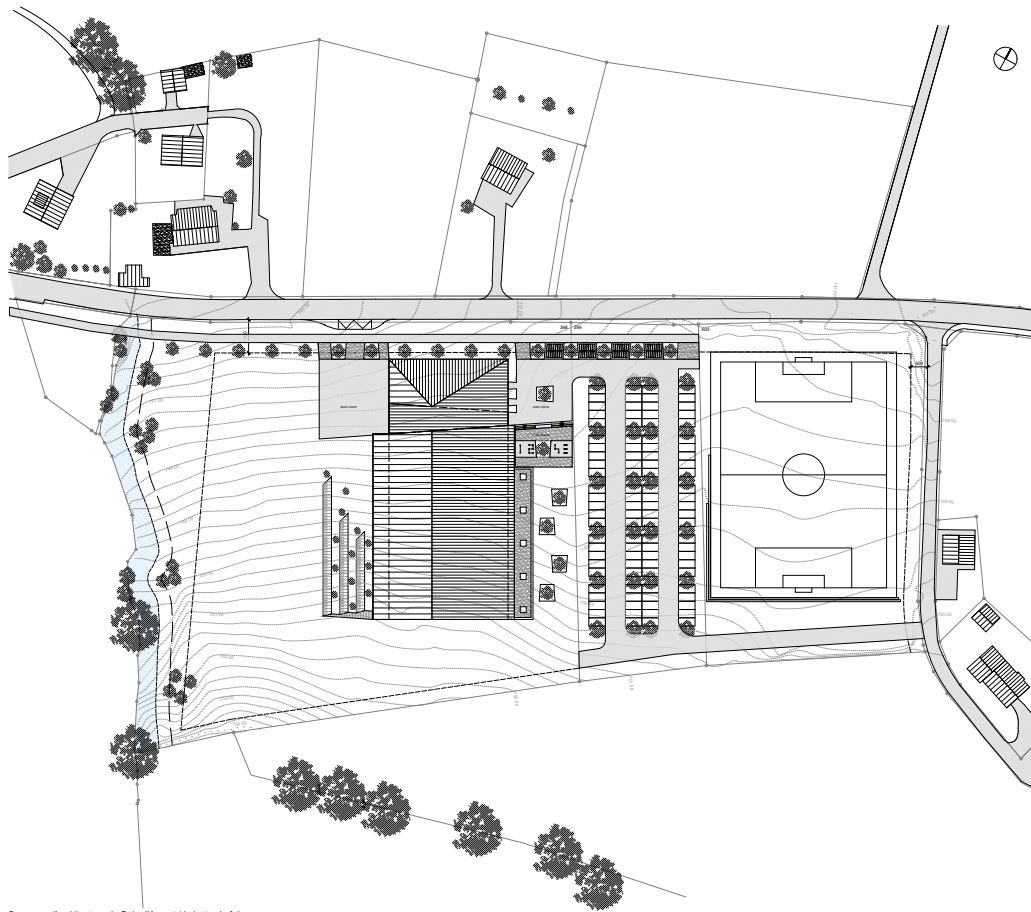
LES CIRCULATIONS À COUVERTURE SONT RÉALISÉES EN ASSURANT LA VISIBILITÉ ET LA PERMEABILITÉ DE LA PLACE CENTRALE. LES CIRCULATIONS À COUVERTURE SONT RÉALISÉES EN ASSURANT LA VISIBILITÉ ET LA PERMEABILITÉ DE LA PLACE CENTRALE.



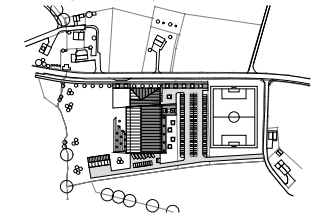
n°45 La botte de foin  
écarté au 1er tour

**Atelier d'architecture Jacques Jaeger SA**  
Route André Pillier 33b  
1762 Givisiez

Collaborateurs : Chantal Jan du Chêne  
Ivan Maradan  
Samuel Dubey



**Situation**  
Dans le cadre de ce projet, notre objectif principal était d'intégrer harmonieusement notre conception au contexte régional existant. Le bâtiment proposé s'articule autour du concept d'une ferme réinterprétée de manière contemporaine, répondant aux exigences modernes tout en respectant l'héritage architectural local. Dans cet environnement vernaculaire, il nous semblait crucial de réintroduire une typologie qui fasse écho aux structures agricoles traditionnelles, reflétant ainsi l'identité culturelle et architecturale du lieu.



**Potential de développement**  
Dans le cadre de l'exploration du potentiel de développement du site, nous avons envisagé l'intégration de deux fonctions supplémentaires, à savoir: une crèche et une déchetterie.

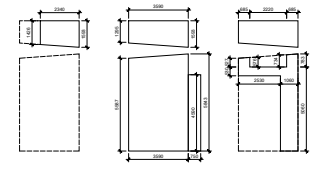
**Crèche**  
La déchetterie serait située au sud du bâtiment qui fait l'objet du concours, dans son prolongement, par l'ajout d'une rampe de 2,50 m. Cette extension permettrait de répondre aux besoins de gestion des déchets tout en assurant une continuité architecturale et fonctionnelle avec le bâtiment dédié au sport et activités communales.

**Crèche**  
Un bâtiment dédié à la crèche pourrait être implanté au sud-ouest du site. Ce positionnement stratégique permettrait de bénéficier de la proximité du terrain et de l'environnement naturel, offrant ainsi un cadre agréable et stimulant pour les enfants. Des activités en relation avec la nature pourraient y débiter.

**Éspaces Supérieurs**  
Les fondations des niveaux supérieurs restent à définir. Nous envisageons diverses options qui pourraient répondre aux besoins futurs de la communauté, telles que des espaces de bureaux, une salle à journaux continue ou des installations communautaires.

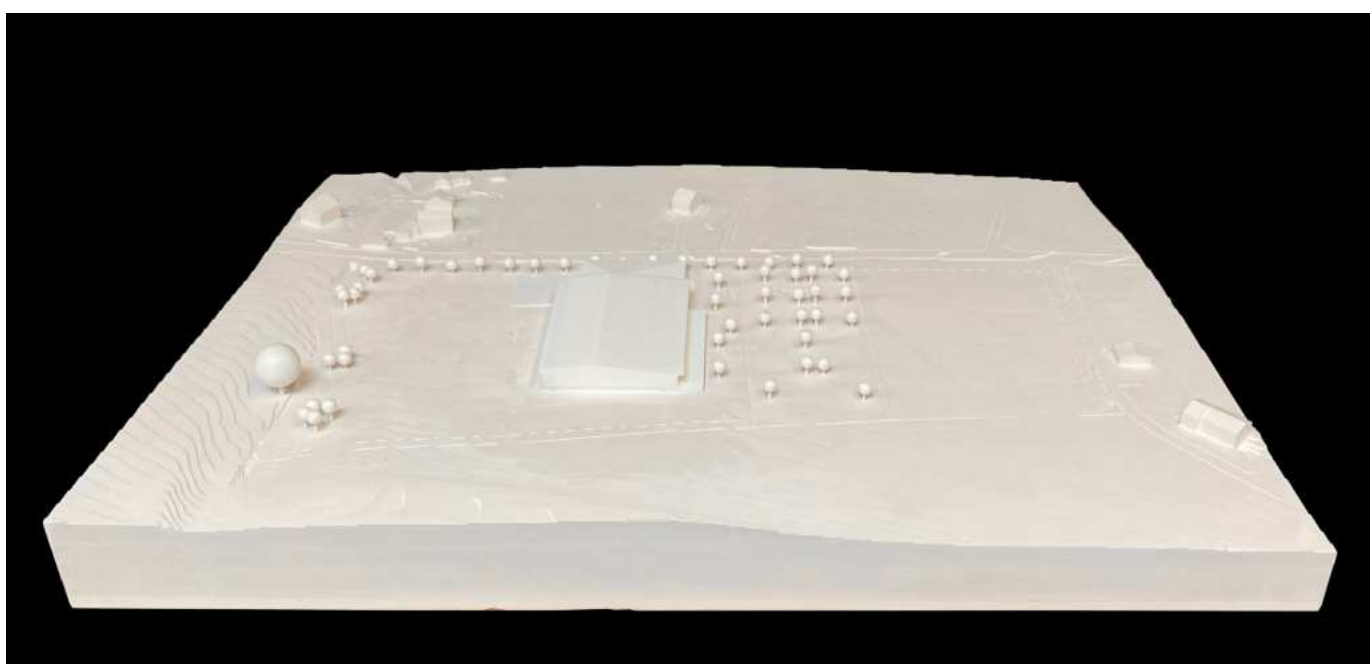
**Espaces Extérieurs**  
Les espaces extérieurs ont été conçus pour en faire profiter tant les utilisateurs du bâtiment sportifs que ceux présents à l'extérieur. En particulier, la zone abritée en fonction du niveau, pourrait faire l'objet d'un aménagement spécifique à l'avenir. Cet espace vert deviendrait un atout majeur, favorisant les activités de plein air et renforçant le lien entre les bâtiments et son environnement naturel.

**En conclusion**, l'intégration d'une déchetterie et d'une crèche, ainsi que la flexibilité des niveaux supérieurs et l'aménagement futur des espaces extérieurs, témoignent de notre volonté de créer un environnement fonctionnel, adaptable et harmonieux, en adéquation avec les besoins présents et futurs de la communauté.



Option	Surface totale	Surface de terrain	Surface bâtie	Surface bâtie maximale	Surface bâtie minimale	Surface bâtie maximale	Surface bâtie minimale
Option 1	10 000 m <sup>2</sup>	10 000 m <sup>2</sup>	10 000 m <sup>2</sup>	10 000 m <sup>2</sup>	10 000 m <sup>2</sup>	10 000 m <sup>2</sup>	10 000 m <sup>2</sup>
Option 2	12 000 m <sup>2</sup>	12 000 m <sup>2</sup>	12 000 m <sup>2</sup>	12 000 m <sup>2</sup>	12 000 m <sup>2</sup>	12 000 m <sup>2</sup>	12 000 m <sup>2</sup>
Option 3	15 000 m <sup>2</sup>	15 000 m <sup>2</sup>	15 000 m <sup>2</sup>	15 000 m <sup>2</sup>	15 000 m <sup>2</sup>	15 000 m <sup>2</sup>	15 000 m <sup>2</sup>

Concours d'architecture du Bois-d'Amont / la botte de foin



n°46 Moitié -Moitié  
écarté au 2e tour

**orca space KLG**  
Sprensenbühlstrasse 10  
8032 Zürich

Collaborateurs : Christina Cibeira Lachmann  
Thomas Cristea  
Lino Mercolli

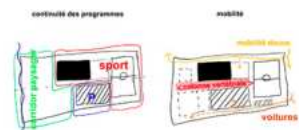


**Moitié-Moitié**

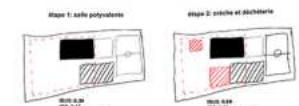
Le projet moitié-moitié propose une implantation qui permet une extension future simple, sans compromettre le paysage et l'écosystème existant.  
Les mouvements de terrain sont minimaux par une implantation avec le plot existant. Le bâtiment s'intègre harmonieusement dans la topographie et en fait part, pour articuler les places de stationnement et l'espace public au moyen d'un dispositif mur de soutènement. Ce dernier organise un axe piéton qui relie tous les programmes et facilite les développements futurs du site. Alternant à la place principale, cet axe médiant devient la colonne vertébrale du site et permet à tous les programmes sportifs d'être en lien direct. Cette composition entre le terrain de football et les vestiaires extérieurs est indépendante et s'intègre sans avec les éventuelles activités sur la place ou le couloir. Le mur articule également la transition entre le parking et l'espace public.



Intégration à l'échelle intercommunale



Schémas distribution et mobilité



Schémas étapes



Plan de situation, 1:500



Concours d'architecture Durs d'Amont  
Moitié-Moitié

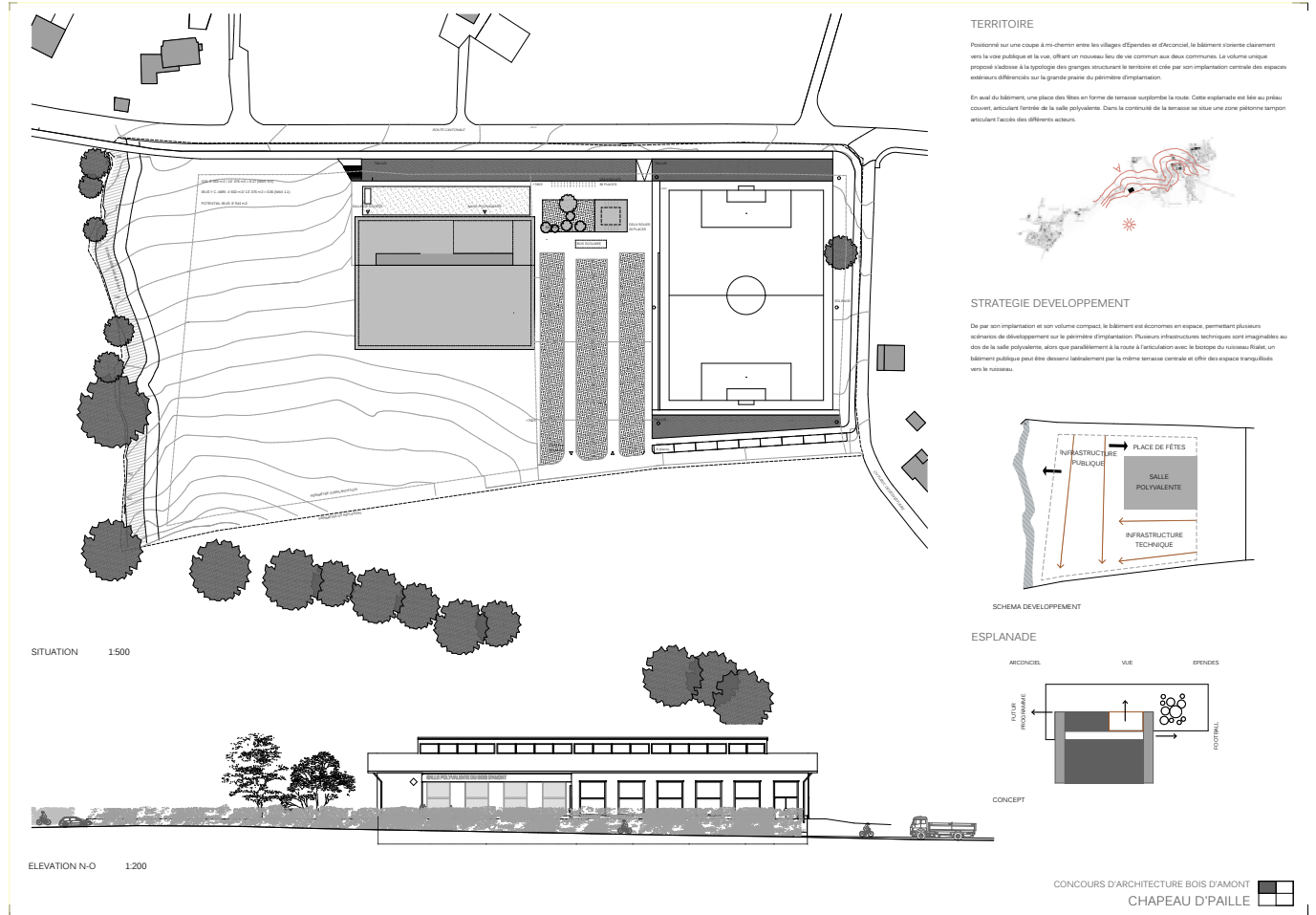
n°47 CHAPEAU D'PAILLE  
écarté au 2e tour

**RUDAZ ARCHITEKTEN GmbH**  
Flüelastrasse 6  
8084 Zürich

Collaborateur : Lars Reinhardt  
Damien Rudaz

ZPF consulting AG  
Förlibuckstrasse 30  
8005 Zürich  
Collaborateurs : Jacqueline Pauli  
BAKUS Bauphysik & Akustik AG  
Grubenstrasse 12  
8045 Zürich  
Collaborateurs : Clemens Moser

Edelmann Energie AG  
Allmendstrasse 149  
8041 Zürich  
Collaborateurs : Andreas Edelmann  
Weinmann Energies SA  
Chemin du Grésaley 4  
1040 Echallens  
Collaborateurs : Philippe Clerc, Luc Giger



n°48 JENGA  
écarté au 1er tour

Arch.Dipl. USI AAM  
Federico Giorgio  
Via Vallazze 89  
20131 Milano, Italie

Arch.Dipl. USI AAM Erasmo Bitetti  
Via Iacovello 66  
70029 Santeramo in Colle, Bari, Italie

Co-Struct AG  
Hohlstrasse 209  
8004 Zürich


Collaborateurs : Federico Giorgio

Collaborateurs : Erasmo Bitetti

Collaborateurs : Fabrice Meylan

**CONTEXTE**  
Le site est un grand champ dans le contexte agricole à la périphérie d'Espéranche ; les pâturages, les zones boisées et cultures sont toujours bien conservés. Des grands bâtiments de production liés à l'élevage et à l'agriculture sont disséminés dans le paysage.  
Le projet est défini dans son extension par un bâtiment rectangulaire à l'extrémité de la rue d'Espéranche. En bordure, on trouve un terrain de football et le Plateau, un petit cours d'eau qui traverse le terrain dans un premier temps, sans compromettre la fonctionnalité du complexe sportif ou le développement ultérieur de la zone dans les phases ultérieures.

**IMPLANTATION**  
La rue d'Espéranche, le terrain de sport, le Plateau et la pente sont les éléments qui définissent le projet, lequel est conçu comme un élément continu au sein du site. Compte tenu également de la nécessité de préserver le potentiel de construction de la parcelle, la nouvelle gironnée est placée perpendiculairement à la route, à peu près à mi-chemin de la rue de l'Espéranche, traçant une limite claire entre la zone destinée à l'infrastructure agricole et la zone libre en relation avec le Plateau. Cela permet de préserver la configuration topographique et végétale du terrain dans un premier temps, sans compromettre la fonctionnalité du complexe sportif ou le développement ultérieur de la zone dans les phases ultérieures.  
Les us de plateau et de véhicules sont séparés. L'accès pour les piétons et la mobilité douce se fait à partir de la rue d'Espéranche, qui permet une aise de circulation. Dans la zone de transition sportive, les bâtiments ne sont pas seulement des espaces de travail, mais aussi des lieux de repos et des espaces pour les activités sportives et de loisir. Les véhicules, quand ils arrivent à la zone par le chemin du Plateau et la nouvelle route de liaison au sud de la zone, qui mène aux parkings.  
La nouvelle place, située devant le bâtiment et connectée au sud, se prête à être occupée pour des activités publiques et communautaires, ainsi qu'à servir d'élément nodal reliant le système de parking, le bâtiment et d'éventuelles interventions futures. Enfin, l'intervention est complétée par l'ajout de l'aménagement des voies et des modes, qui se développe comme un toit suspendu le long de la rue d'Espéranche.



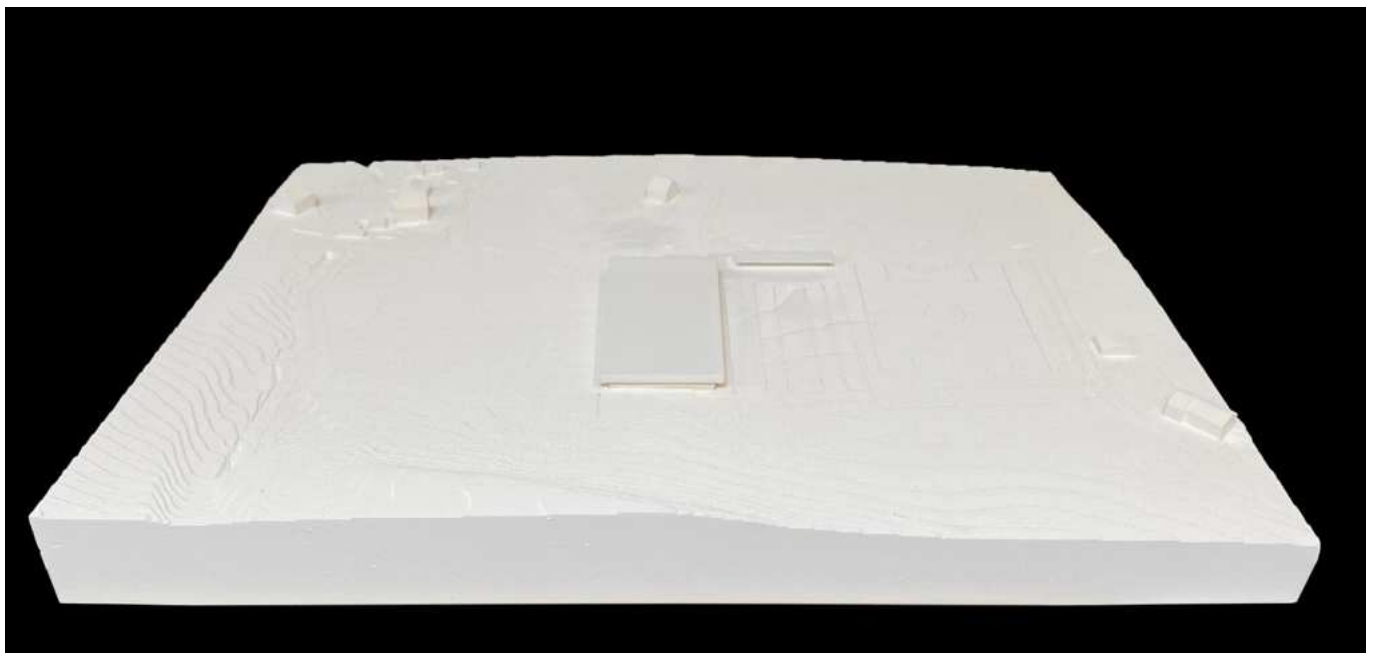
**ARCHITECTURE**  
La nouvelle salle polyvalente double est liée à l'imagerie des grands bâtiments de production agricole, recherchant un dialogue avec ceux qui caractérisent déjà le contexte. Une grande toiture en bois définit une nouvelle volumétrie posée sur le terrain en pente. En dessous, volumétriquement balancés, se développe une façade en bois travaillé, qui repose sur un socle en béton qui suit la pente du terrain, en s'élevant. Elle permet une ouverture complète au nord vers la place.

**PROGRAMME ET ORGANISATION**  
Le bâtiment du nouveau gymnase se développe en continuité directe avec la place qui lui fait face, donnant sur le grand parking destiné aux usages publics. Dans cette continuité, on entre dans l'atrium qui est en relation directe avec la boucle, les terrasses du gymnase et les services publics. Cette spatialité continue permet également une relation fluide entre la place et le gymnase, qui est étroit au niveau inférieur, parfaitement soutenu, et acquiesce au socle par le grand escalier aménagé dans l'atrium. Au même niveau du gymnase se trouvent les vestiaires des athlètes à l'intérieur du bâtiment, les locaux techniques et la scène pour l'utilisation polyvalente du complexe. La salle des clubs, quand à elle, est située au premier étage, en relation directe avec la double hauteur de l'atrium et couvrant avec le gymnase situé à l'étage inférieur.  
De l'autre côté de la place se trouvent les vestiaires du terrain de football, accessibles directement de l'extérieur ou de l'intérieur par l'escalier de service. L'accès est également nécessaire à la scène et s'élève jusqu'à cet endroit.

**STRUCTURE ET ÉCONOMIE DU PROJET**  
La structure du projet se compose principalement de deux parties : d'une part, la poutre en béton, qui assure la médiation avec le sol en s'adaptant directement sur la Motta compacte, et d'autre part, le bâtiment en surface, qui est une construction en bois. L'aire est le bâtiment en surface construit entièrement en bois, à l'exception des poutres en béton armé qui servent pour soutenir la structure de la charpente. La structure en bois se compose de poutres qui reposent directement sur la poutre en béton et du toit qui y est suspendu. Cette dernière est composée d'une séquence de poutres disposées en fonction des deux portées principales des espaces qu'elle couvre, ce qui permet d'optimiser les éléments.

PLAN DE SITUATION | ÉCHELLE 1:500

Concours d'architecture Bois-d'Amont JENGA



n°50 ED1796  
écarté au 1er tour

**Charles Rosenfeld Architecte**  
Chaussée de la Muette  
75016 Paris, France

Elias Burbia  
Rue de Tolbiac 9  
75013 Paris, France

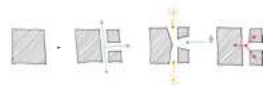
Collaborateurs : Charles Rosenfeld  
Elias Bourbia

Collaborateurs : Elias Bourbia

Concours d'architecture Bois - d'Amont - ED1796

Le projet débouche, par son implantation, à se fonder dans le paysage et à minimiser son impact visuel.

Le programme est réparti en 3 bâtiments distincts, permettant de réduire l'échelle de l'ensemble. Cette disposition crée trois volumes plus accusés, et fait surgir une échelle plus domestique. Ainsi, les façades sont réfléchies par une dalle devant le projet dans sa longueur et offrant à voir trois bâtiments modestes plutôt qu'une longue façade monumentale.



Le projet tire parti de la pente naturelle des collines de Bois d'Amont dans laquelle l'ensemble du nouveau édifice est enterré, limitant son impact. La terre évacuée pour la construction du sous-sol est réutilisée sur site dans un travail de terrassement, permettant de réduire au talus autour du projet. Ce talus permet de recouler de manière douce les différents niveaux du site, du niveau bas de la route d'Annoceuil jusqu'au niveau haut de la place polyvalente.

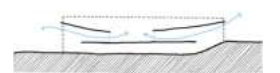
L'ensemble du site est planté de nouveaux arbres, permettant de minimiser l'impact visuel du projet. Les surfaces horizontales sont laquées en graine afin de favoriser dans le paysage alpin. L'ensemble des plans de terrassement sont traités de manière semi-rigide, afin d'éviter les grandes surfaces bassantes. Ces talus sont accompagnés de grands arbres, afin de dissimuler les voitures tout en leur offrant une ombre bienvenue.

Le travail de topographie réalisé sur les pentes du site permet également d'intégrer une voie de mobilité douce entre l'arrêt de bus du Railliet et le projet. Une rampe d'accès intégrée dans le talus monte depuis cette voie jusqu'à la place polyvalente et permet à tous d'accéder au parvis de la salle double.



Cette place est conçue comme le point névralgique du site. Située en son centre, elle en dessert tous les espaces. Son aménagement, sobre et ludique, permet de faciliter non pas des événements publics que pour de simples jeux d'enfants. Une piste d'habillage au format atypique est tracée au sol, invitait de manière spirituelle les piétons et les moins prudents à se mesurer les uns aux autres. Un grand arbre est planté au milieu de la place, crée d'une base circulaire, offrant une ombre et un espace de repos au milieu de l'espace minimal.

Derrière la place, le projet est conçu comme un volume accueillant. Son détachement en trois bâtiments permet de créer une séquence d'entrée soignée et agréable. La forme du bâtiment s'inscrit dans la pente, servant d'assise aux poteaux en bois. Au grès des talus et de la pente, ce socle se découvre pour laisser apparaître la base du projet.



Au niveau de la place polyvalente, le rez-de-chaussée du bâtiment est constitué d'une structure effilée de poteaux en bois. Ces poteaux sont posés sur un socle en béton, enterré dans la pente, servant d'assise aux poteaux en bois. Au grès des talus et de la pente, ce socle se découvre pour laisser apparaître la base du projet.

Du côté de la route d'Annoceuil, le talus descend en pente douce jusqu'au milieu du bâtiment, au niveau de sa dalle, pour laisser passer la lumière naturelle tout en offrant une voie d'évacuation de pluie précip.

